Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

HABITAT JEUNES
Nouvelle-Aquitaine

DIAGNOSTIC DE BESOIN SUR LE LOGEMENT DES JEUNES SUR LE DÉPARTEMENT DES LANDES

Habitat Jeunes Nouvelle Aquitaine URHAJ

Département des Landes

Allocations Familiales Caf des Landes

Préfet des Landes
Liberté
Égalité
Fraternité

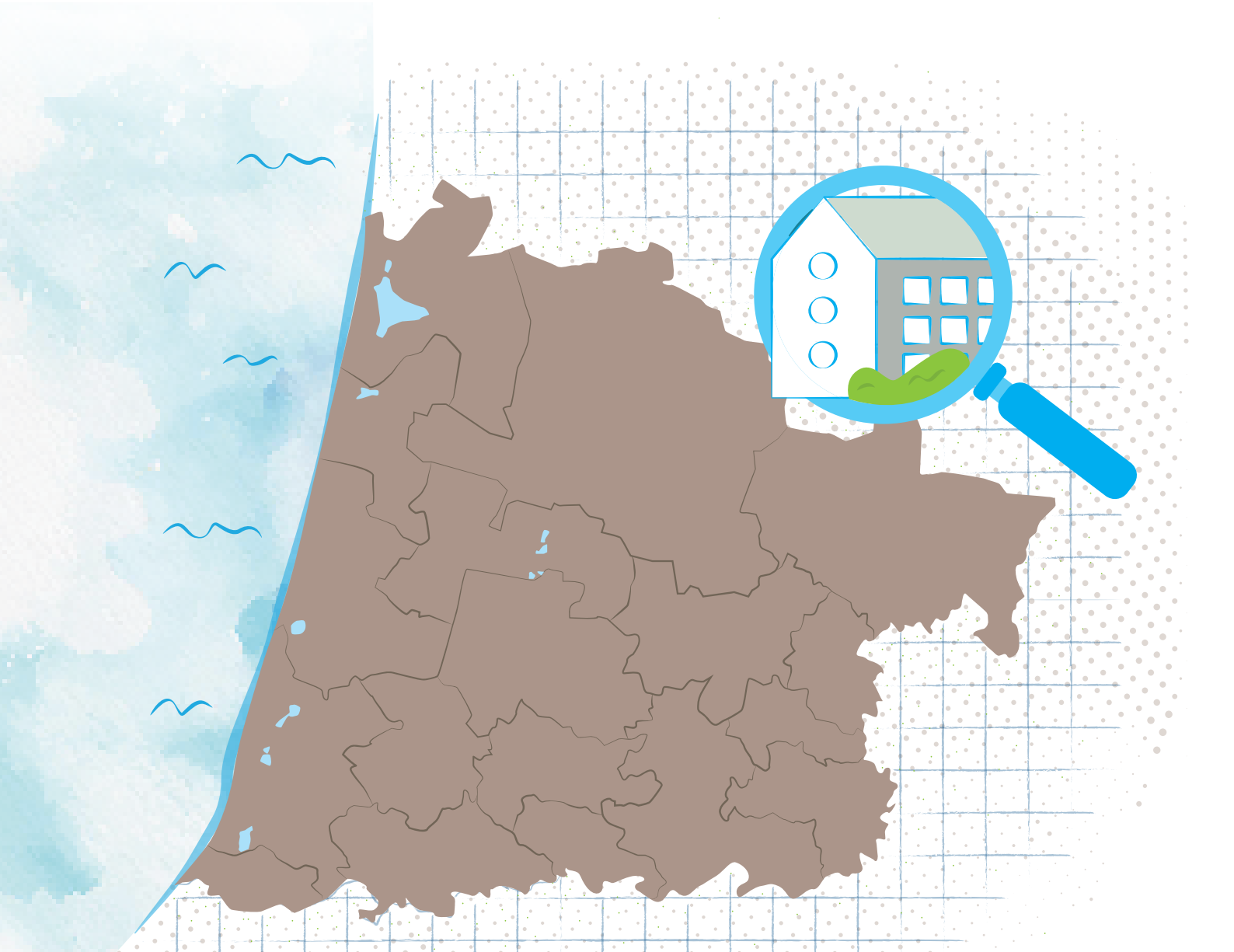

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

SOMMAIRE

Présentation de la démarche 4

I - Les situations de jeunesse observées sur les Landes 6

I.1. Caractérisation du territoire d'étude . . . 6
I.2. Une évolution inégalement répartie. . . . 6
Des évolutions contrastées . . . 6
Une croissance tirée par les 15-17 ans . . . 7
I.3. Caractéristiques générales de la population jeune des Landes. . . . 8
Tableau de bord du jeune Landais. . . . 8
Les modes de cohabitation des jeunes . . . 9
L'activité des jeunes Landais . . . 10
Les ressources des jeunes . . . 12
La question des jeunes NEET. . . . 14
Une part de jeunes en difficulté . . . 16
Analyse synthétique - DÉMOGRAPHIE . . . 18

II - L'offre existante liée aux mobilités / formations / activités 19

II.1 La formation . . . 20
Les mobilités scolaires des jeunes . . . 22
II.2 Zone d'activité et lieu de vie des jeunes . . . 23
Synthèse du questionnaire envoyé aux entreprises . . . 24
II.3 Mobilités professionnelles des jeunes parfois contraintes . . . 26
II.4 Armature du réseau de transports en commun au sein du territoire Landais . . . 28
Analyse synthétique - MOBILITÉS / FORMATIONS / ACTIVITÉS. . . . 30

III - Le parc de logements dans les Landes 31

III.1. Structure globale et évolution du parc de logements . . . 31
III.2. Les loyers payés par les jeunes au sein des parcs publics et privés . . . 35
III.3. Une tension forte sur le parc locatif social . . . 39
Analyse synthétique - LOGEMENT. . . . 43

IV - Des solutions pour l'habitat des jeunes territorialisées 46

IV.1 Dispositifs de logements temporaires visant à répondre aux besoins identifiés. . . . 46
IV.2 Présentation du modèle Habitat Jeunes . . . 53
IV.3 Méthodologie utilisée pour l'estimation du nombre de places Habitat Jeunes nécessaires . . . 53
IV.4 Évaluation des besoins des jeunes de moins de 30 ans en matière de logement temporaire et d'accompagnement. . . . 54
Annexes . . . 94

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Présentation de la démarche

La croissance démographique, le vieillissement de la population et l'évolution des structures familiales augmentent constamment les besoins en logement dans le département des Landes. Malgré une forte mobilisation et une production soutenue de logements sociaux, la demande reste supérieure à l'offre, entraînant une pression foncière et des tensions sur les prix, touchant désormais l'ensemble du territoire. Le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2027 (PDH) souligne que le logement est devenu un facteur de fragilisation pour les Landais, avec des répercussions préoccupantes sur le marché de l'emploi.

Les jeunes (55 000 Landais âgés de 15 à 29 ans) sont particulièrement exposés aux difficultés de logement en raison de leur manque de solvabilité et de la précarité de leurs statuts (étudiants, saisonniers, etc.). Ces difficultés peuvent entraver leurs parcours professionnels et de formation, et l'absence de solutions adaptées constitue un frein à leur mobilité, les exposant à des situations précaires voire au sans-abrisme.

Le Conseil départemental des Landes mène depuis plusieurs années une politique en faveur du logement social, visant à faciliter l'accès au logement pour les plus vulnérables, bien que cela ne relève pas de ses compétences obligatoires. Le PDH considère le logement des jeunes comme un levier d'émancipation et d'égalité, et un vecteur de développement pour le territoire.

Le Département des Landes, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ont souhaité, en amont de la révision du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) devant intervenir dans le courant de l'année 2024, commander un diagnostic visant à définir des orientations en matière de logements à destination des jeunes afin de développer des solutions adaptées dans le but de sécuriser leurs parcours résidentiels et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Pour comprendre et répondre aux besoins de logements des 15-30 ans, cette étude détaillera les enjeux suivants :

Quantifier et qualifier le profil des jeunes ménages du territoire, ainsi que leurs besoins en logement.

Évaluer la capacité de l'offre de logements existante, accessible ou dédiée aux moins de 30 ans, à répondre aux besoins des jeunes suivant leurs statuts et situations socio-professionnelles.

Identifier les aides et accompagnements existants pour l'accès au logement des jeunes dans les Landes.

Évaluer l'impact de la problématique de l'habitat sur le processus de formation et de recrutement des jeunes (lycéens, salariés, étudiants, ou encore demandeurs d'emplois etc.) ainsi que sur les conditions de décohabitation de ces derniers.

Alimenter la réflexion sur les actions opérationnelles à mettre en œuvre à court et moyen terme.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Cette étude a été construite selon deux approches complémentaires. Une première phase de diagnostic, via l'exploitation statistique et cartographique d'éléments issus de sources variées a été menée. Renforcée par les apports des acteurs territoriaux en lien avec la jeunesse, elle vise à identifier les principales caractéristiques et enjeux de la population jeune vis-à-vis du logement.

Ensuite, une territorialisation du besoin a été réalisée pour apporter, selon les typologies de territoires, des solutions de logement adaptées ainsi qu'un calibrage du nombre de places à flécher à destination des 15-30 ans. La démarche globale a pour finalité l'élaboration d'orientations et de préconisations opérationnelles.

Morphologie du département des Landes

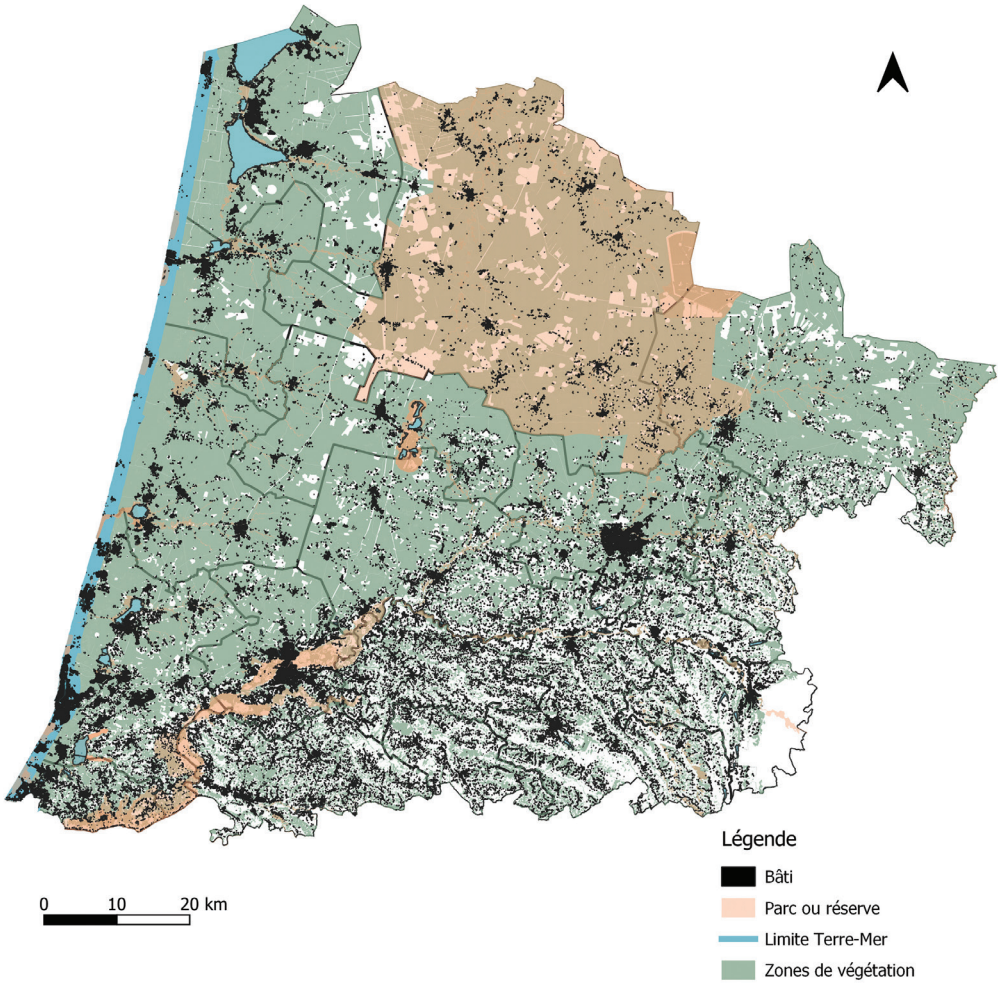

Source : BDTOPO 2023

Via la carte ci-dessus, on constate que le département des Landes est un territoire à dominante rurale avec une forte proportion d'espaces de végétation principalement situé sur la partie Nord. On retrouve notamment une superficie large sur la communauté de communes Cœur Haute Lande d'espaces classés parcs ou réserves.

Les Landes, département connu pour sa forêt recouvrant 632 300 hectares, est donc densifié modérément. Le Sud du département ainsi que la frange littorale sont des espaces plus densément bâtis. On retrouve alors les deux agglomérations polarisantes, Dax et Mont-de-Marsan, ainsi qu'une urbanisation du littoral importante sur les intercommunalités du Seignanx et de Maremne Adour Côte Sud, de Mimizan et des Grands Lacs.

Excepté ces espaces, le bâti est globalement diffus. La construction spatiale des zones de bâti Landais s'organise autour de villages reliés entre eux par des infrastructures routières départementales et/ou nationales.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

I.1. Caractérisation du territoire d'étude

Les Landes se composent de 18 intercommunalités. Le département est situé dans le Sud de la région Nouvelle-Aquitaine. Il présente des espaces littoraux, urbains et ruraux. Cette diversité présente autant d'enjeux pour le développement de l'habitat des jeunes.

Parmi ceux-ci, il convient notamment de distinguer les différentes typologies de territoires recensées sur le département.

5 EPCI* sur la frange littorale : CC des Grands Lacs, CC de Mimizan, CC Côte Landes Nature, CC Maremne-Adour-Côte-Sud (MACS) et CC du Seignanx.

2 EPCI polarisantes : CA du Grand Dax et Mont-de-Marsan agglomération.

11 EPCI territoires ruraux : CC Cœur Haute Lande, CC Landes d'Armagnac, CC Côteaux et Vallées des Luys, CC du Pays Tarusate, CC du Pays Morcenais, CC du Pays Grenadois, CC Aire-sur -l'Adour, CC d'Orthe et Arrigans, CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, CC Terres de Chalosse, CC Chalosse Tursan.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal

I.2. Une évolution inégalement répartie

Des évolutions contrastées

La population globale compte 59 489 jeunes âgés de 15 à 30 ans en 2021, selon l'INSEE. Entre 2016 et 2021, le nombre de jeunes de 15 à 30 ans a connu des évolutions contrastées sur le territoire.

L'évolution globale du nombre de jeunes âgés de 15 à 30 ans dans le département (+0,42 %) est similaire à celle de la tendance nationale (+0,37 %). Cette évolution s'apparente également à celle observée en Nouvelle-Aquitaine (+0,32 %). Les Landes enregistrent une évolution relativement stable de leur population jeune. Toutefois, cette tendance varie selon les territoires. En effet, elle est majoritairement constatée sur les zones littorales, notamment dans les communautés de communes du Seignanx et de Maremne-Adour-Côte-Sud.

Évolution du nombre de jeunes (15-30 ans) entre 2016 et 2021 par EPCI

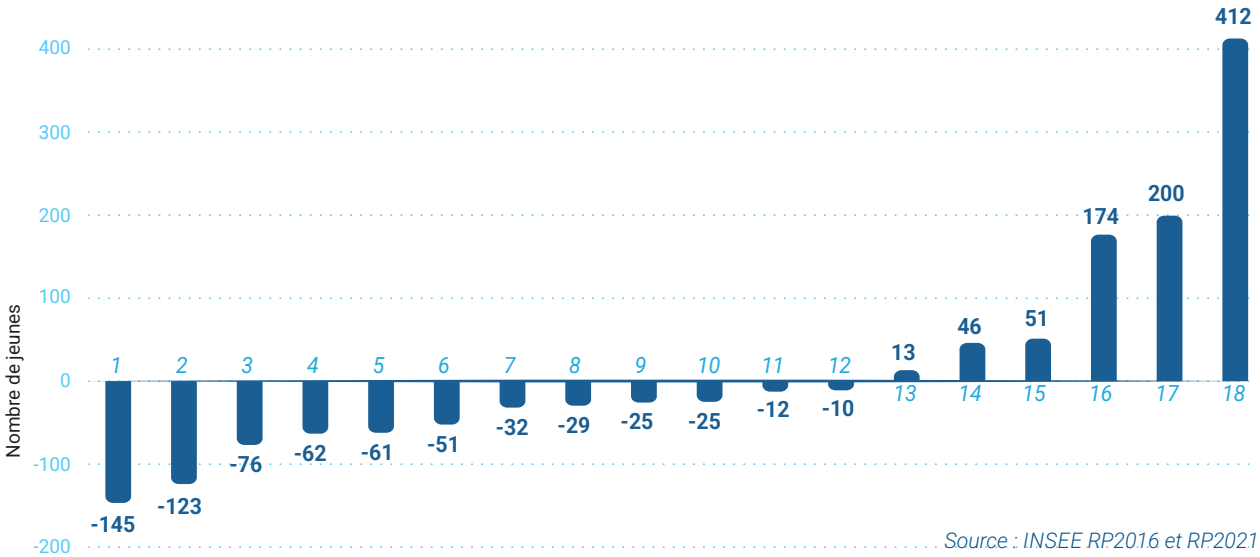

Source : INSEE RP2016 et RP2021

1 • CC Chalosse Tursan 2 • CC du Pays Morcenais 3 • CC des Grands Lacs 4 • CC du Pays Grenadois 5 • CC Terres de Chalosse 6 • CC Coteaux et Vallées des Luys 7 • CC du Pays Tarusate 8 • CC Côte Landes Nature 9 • CC Pays d'Orthe et Arrigans 10 • CA Mont-de-Marsan Agglomération 11 • CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais 12 • CC des Landes d'Armagnac 13 • CC d'Aire-sur-l'Adour 14 • CC Coeur Haute Lande 15 • CC de Mimizan 16 • CA du Grand Dax 17 • CC de Maremne-Adour Côte Sud 18 • CC du Seignanx

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Le département des Landes présente cependant une part des 15-29 ans nettement inférieure aux proportions observées au niveau régional et national. Ils constituent 13,1% de la population globale Landaise contre 15,8% pour la région Nouvelle-Aquitaine et 17,05% pour la population nationale. On identifie des territoires moteurs dont les proportions s'apparentent à la moyenne régionale (Mont-de-Marsan Agglomération, CC du Seignanx, CA du Grand Dax et CC d'Aire-sur-l'Adour). La concentration de jeunes se retrouve majoritairement au sein des deux agglomérations polarisantes.

Territoire	Proportion des 15-29 ans par EPCI
France	17,5
NA	15,8
Landes	13,1
Mont-de-Marsan Agglomération	17,2
CA du Grand Dax	14,8
CC du Seignanx	14,4
CC d'Aire-sur-l'Adour	14,1
CC du Pays grenadois	12,9
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	12,5
CC Terres de Chalosse	12,4
CC Cœur Haute Lande	12,4
CC de Maremne-Adour-Côte-Sud	12,1
CC Chalosse Tursan	12,1
CC du Pays Tarusate	11,9
CC Pays d'Orthe et Arrigans	11,7
CC Coteaux et Vallées des Luys	11,5
CC des Landes d'Armagnac	11,4
CC du Pays Morcenais	11,3
CC des Grands Lacs	10,9
CC de Mimizan	10,7
CC Côte Landes Nature	9,8

Source : INSEE RP2021

Une croissance tirée par les 15-17 ans

La stagnation démographique globale est positive sur le territoire des Landes. Toutefois, il faut distinguer au sein de la population jeune deux catégories d'âge qui connaissent, elles des évolutions distinctes.

L'INSEE recense 14 538 jeunes de 15-17 ans, et 44 707 jeunes de 18-30 ans.

Le département connaît une forte augmentation de la population 15-17 ans, supérieure aux moyennes régionales et nationales, alors que la part des 18-30 ans ne cesse de diminuer entre 2016 et 2021.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Évolution annuelle des 15-17 ans et 18-30 ans dans les Landes pour la période 2016-2021.

	Volume		Pourcentage	
	EVO 15-17	EVO 18-30	EVO 15-17	EVO 18-30
France	56648	-7090	2,21	-0,07
Nouvelle-Aquitaine	45581	-14405	2,44	-0,18
Landes	561	-315	3,86	-0,71

Source : INSEE - RP2016-RP2021

Évolution du nombre de jeunes (15-17 ans) et (18-30ans) entre 2016 et 2021 par EPCI

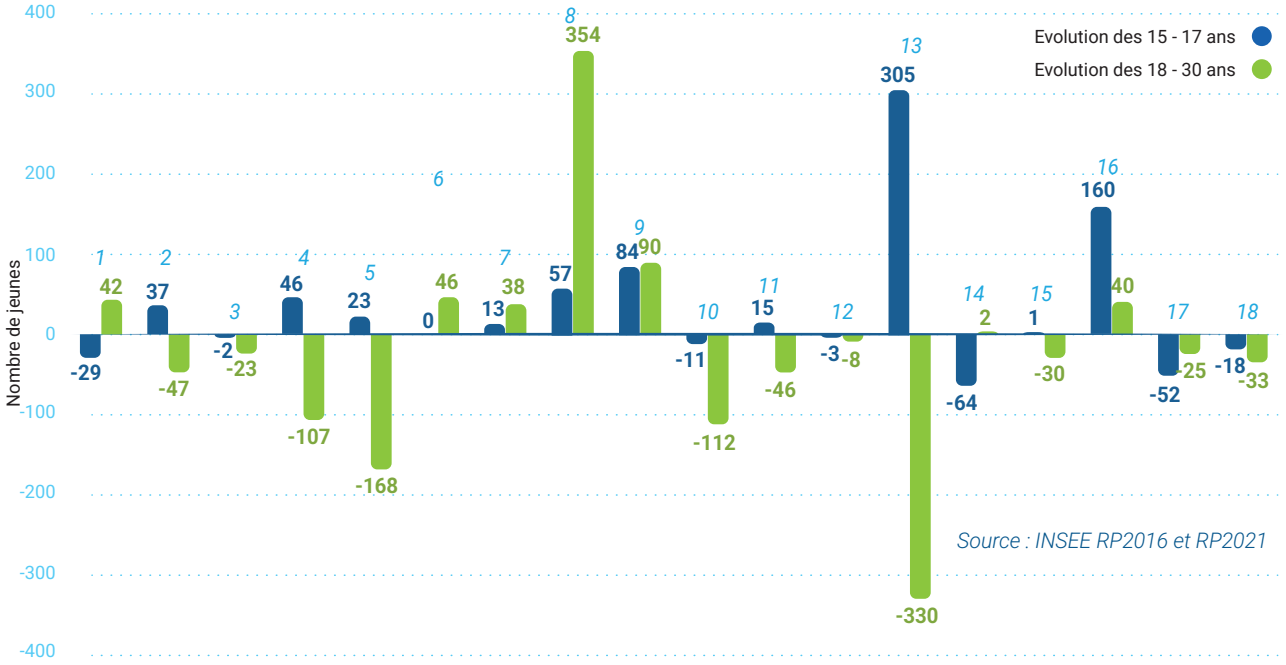

1 • CC d'Aire-sur-l'Adour 2 • CC des Landes d'Armagnac 3 • CC Pays d'Orthe et Arrigans 4 • CC Terres de Chalosse 5 • CC Chalosse Tursan 6 • CC Coeur Haute Lande 7 • CC de Mimizan 8 • CC du Seignanx 9 • CA du Grand Dax 10 • CC du Pays Morcenais 11 • CC du Pays Tarusate 12 • CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais 13 • CA Mont-de-Marsan Agglomération 14 • CC du Pays Grenadois 15 • CC Côte Landes Nature 16 • CC de Maremne-Adour Côte Sud 17 • CC des Grands Lacs 18 • CC Coteaux et Vallées des Luys

Globalement, le nombre des 15-30 ans augmente dans les Landes (+246 jeunes entre 2016 et 2021). Cette tendance peut s'expliquer par l'arrivée de familles avec enfants sur le territoire de la tranche d'âge 45-59 ans (+ 4 482 entre 2016 et 2021). Cette hausse est compensée par un exode important des 18-30 ans dû en partie en raison de la poursuite d'études supérieures.

I.3. Caractéristiques générales de la population jeune des Landes

Tableau de bord du jeune Landais

Le profil du jeune Landais type se caractérise par un ménage d'une seule à deux personnes ayant à minima un BAC pro ou faisant des études supérieures (62% des 15-29 ans). Le jeune Landais a tendance à rester de manière prolongée au sein d'un logement, ou dans une même commune de résidence. En 2020, 92% des jeunes sont restés dans la même commune et 96% des flux résidentiels sont inférieurs à 10km. Le territoire des Landes reste un département fréquenté par les jeunes du territoire puisque seulement 1% des flux viennent d'un autre département. La difficulté à se loger réside donc dans une offre de logements non adaptée et/ou insuffisante pour satisfaire la demande émanant des jeunes Landais.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Taille des ménages dont la personne de référence à moins de 30 ans

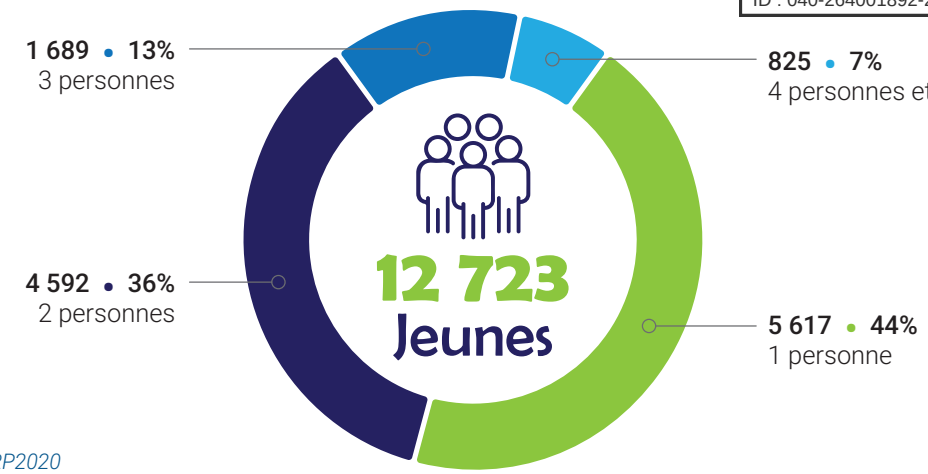

Source : INSEE -RP2020

Les modes de cohabitation des jeunes

La tranche d'âge des 15-29 ans comprend une diversité de profils et cela s'observe dans leur mode de cohabitation. Alors même que l'on constate une majeure partie de jeunes vivants chez un adulte (54 % d'entre eux sont d'une famille monoparentale et de l'enfant d'un couple.), on entrevoit que durant cette tranche d'âge, le jeune devient indépendant (39% d'entre eux sont indépendants, adulte d'un couple avec ou sans enfant ou vivant seul).

Mode de cohabitation des 15-29 ans

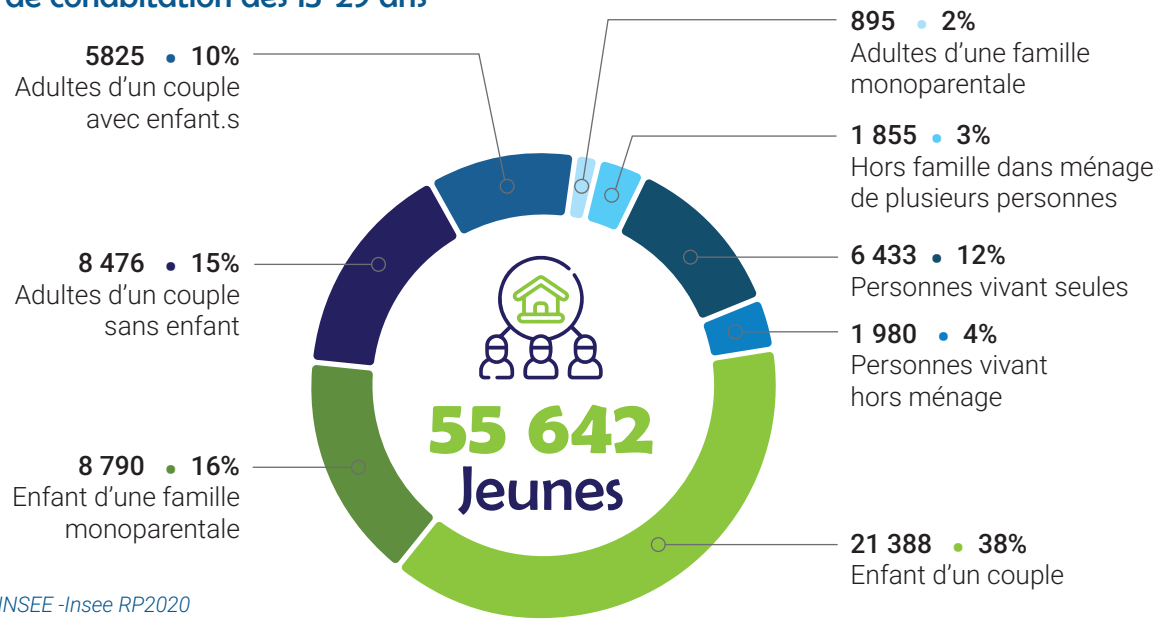

Source : INSEE -Insee RP2020

CHIFFRES CLÉS

15-19
19 520 jeunes des 15-19 ans vivent chez un adulte

20-29
10 657 jeunes des 20-29 ans vivent chez un adulte

6 719 jeunes des 15-29 ans sont adulte d'un couple avec enfant

12% des jeunes ont un enfant à charge. Aussi, on recense une part importante de familles monoparentales dont l'adulte est un jeune âgé de 15 à 29 ans surtout au sein des agglomérations polarisantes (entre 172 et 198 familles monoparentales). Outre ces deux EPCI, il ne semble pas exister de localisation géographique préférentielle choisie par ses familles en dehors de la continuité des agglomérations polarisantes et les zones d'activités importantes (CC Pays Tarusate, CC Terres de Chalosse, CC MACS).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Nombre de jeunes, adultes de 15-29 ans d'une famille monoparentale par EPCI

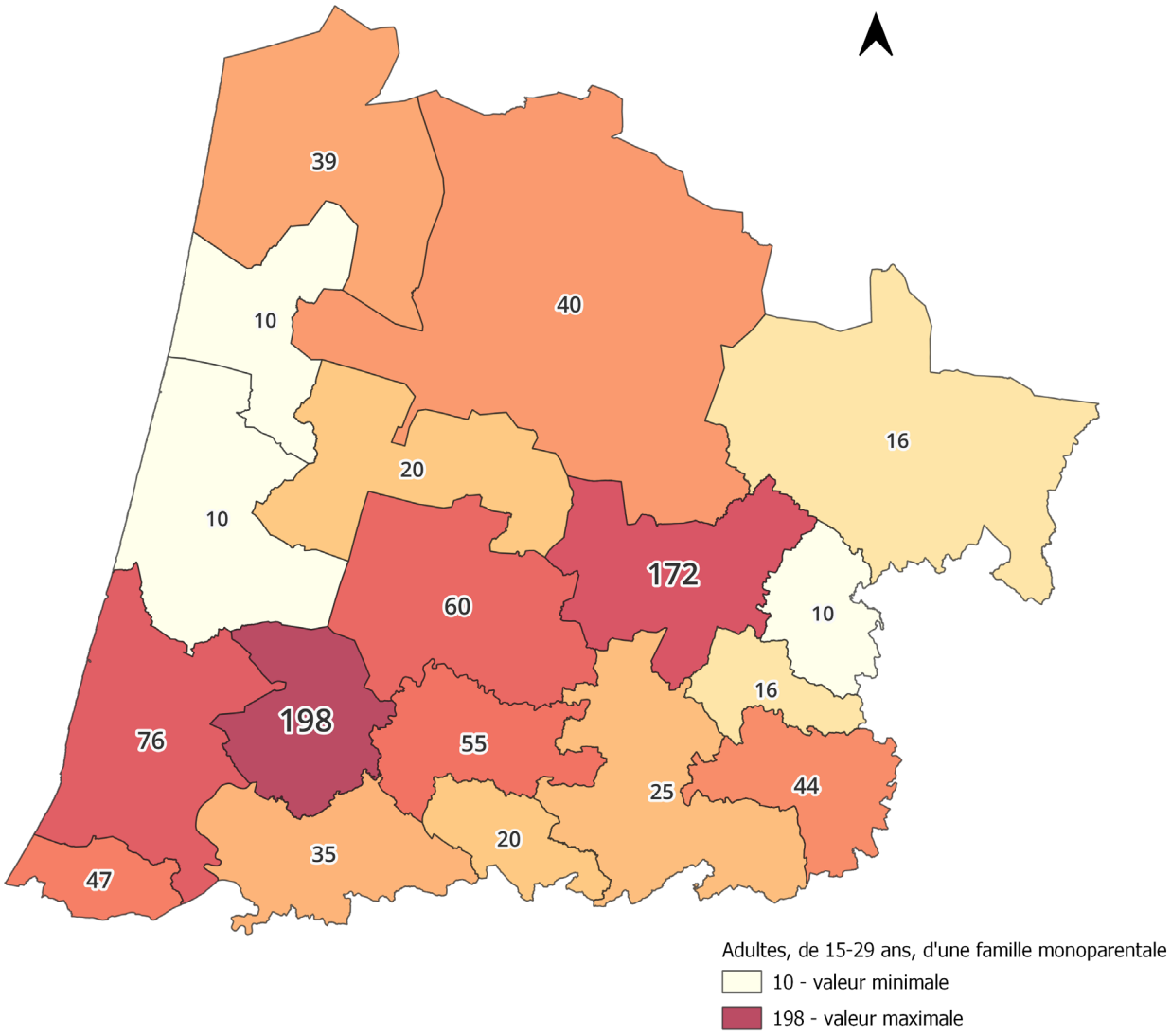

Source : MIGCOM 2020, MOCO

L'activité des jeunes Landais

La tranche d'âge 15-29 ans comporte une forte proportion d'étudiants/élèves/alternants (26 761 jeunes soit l'ensemble des 15-29 ans auquel on soustrait l'ensemble des 15-29 ans non scolarisés en 2020) qui contribue à la faible part de jeunes de moins de 24 ans dans la population active. On considère que 19 143 des actifs recensés sont titulaires d'un CDI ou en CDD (soit 77 % de l'ensemble des actifs). Ces deux types de contrats supposent la nécessité d'une installation pérenne du jeune sur le territoire, du fait d'une certaine stabilité professionnelle.

On observe aussi une part considérable de jeunes en contrat d'apprentissage (10%). À l'issue de cette période, l'embauche de l'apprenti au sein de son entreprise sera facilitée. Ces jeunes Landais seront potentiellement bientôt indépendants et en recherche de logement fixe.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Les conditions d'emploi des 15-29 ans en 2020

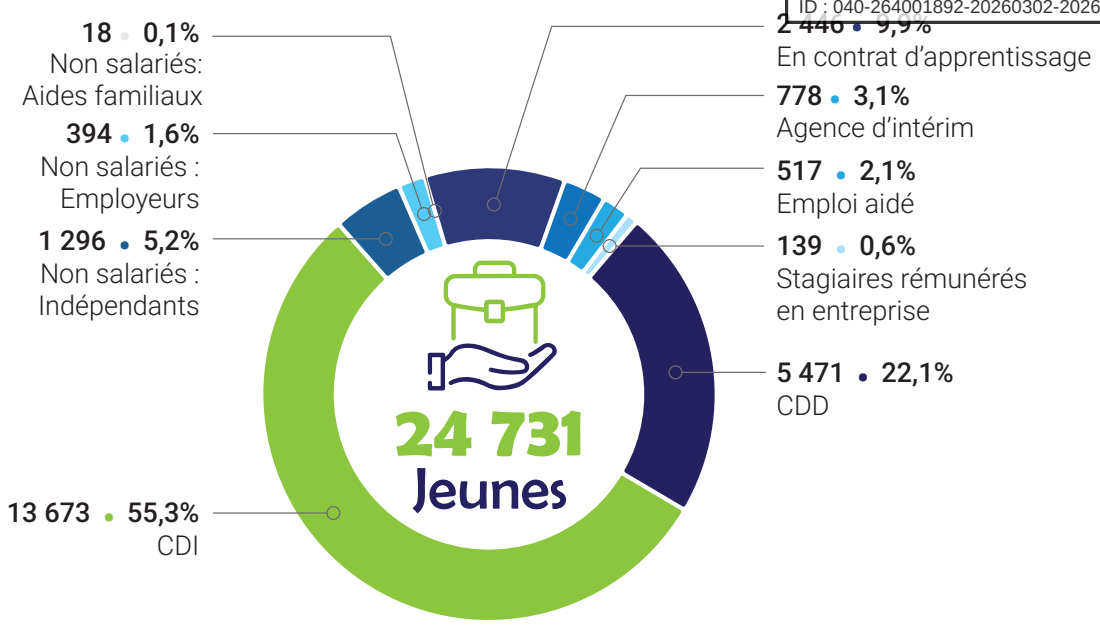

Source : INSEE - RP2020

Catégories socio-professionnelles des jeunes Landais 15-29 ans

Territoires	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Autres personnes sans activité professionnelle*
Landes	216 jeunes/ 0,39%	887 jeunes/ 1,59%	1 424 jeunes/ 2,56%	7 334 jeunes/ 13,18%	11 752 jeunes/ 21,12%	11 081 jeunes/ 19,92%	22 948 jeunes/ 41,24%
Nouvelle-Aquitaine	0,42%	1,65%	4,28%	13,04%	19,10%	16,22%	45,28%
France	0,22%	1,39%	7,66%	13,85%	17,64%	13,24%	46,00%

Source : INSEE – RP 2020
**Toutes les personnes qui sont au chômage, mais aussi celles qui sont dites « inactives ». Dans les inactifs, on retrouve par exemple les élèves de plus de 15 ans, les étudiants,.*

On retrouve une prépondérance d'employés ou d'ouvriers, supérieure aux moyennes nationales et régionales. On considère qu'une grande partie de la tranche d'âge étudiée est en étude et qu'ils n'ont donc pas d'activité professionnelle. Pour autant, le département des Landes se distingue, avec une différence de l'ordre de 4 à 5 points de pourcentage, des moyennes nationales et régionales. Ainsi, le jeune qui reste dans les Landes, accède à l'emploi plus rapidement que sur les autres strates de territoires étudiés (offre de formation professionnalisante et départ pour une partie d'entre eux vers la poursuite d'études supérieures).

CHIFFRES CLÉS

Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans au 3ème trimestre 2023


National: **13%**


Landes : **12%**


Pyrénées Atlantiques : **11%**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Le Landais de 15-29 ans dispose majoritairement d'un BAC pro ou fait des études supérieures. Ainsi, alors même que le jeune type Landais réalise des études, on peut se poser la question du retour des jeunes diplômés à des postes de cadre et professions intellectuelles supérieures (330 jeunes cadres chez les 20-29 ans en 2020).

Niveau d'étude des 15-29 ans

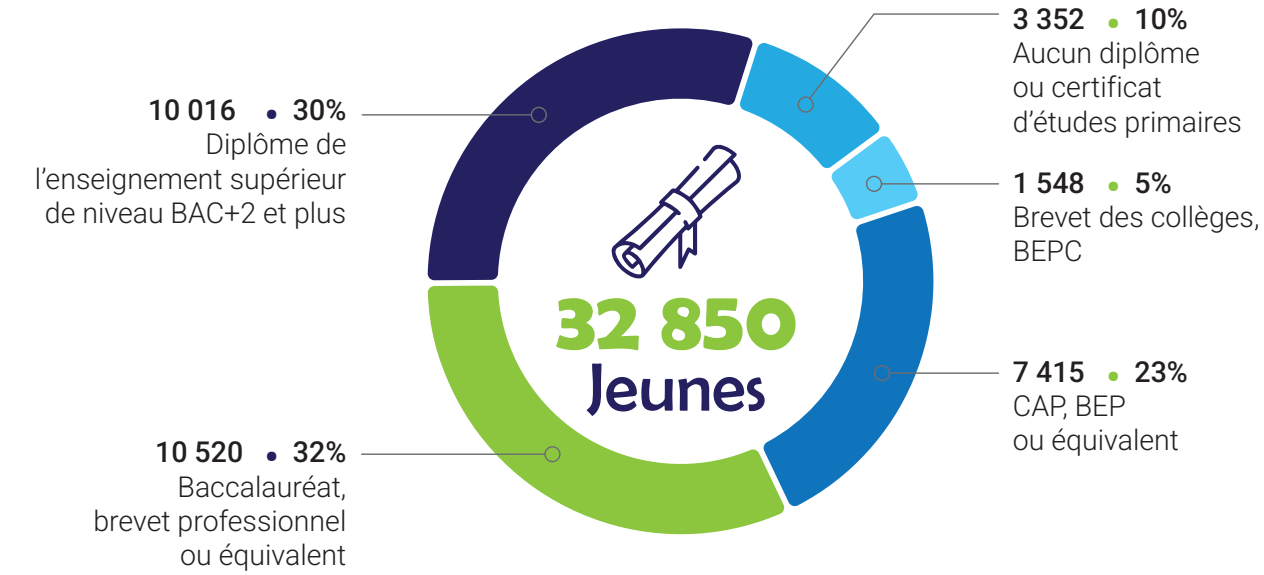

Source : INSEE -mobilités professionnelles 2020

Les ressources des jeunes

On note dans cette catégorie d'âge, une part non négligeable de jeunes qui, du fait de leur statut, n'ont pas accès à une situation financière stable. Effectivement, les élèves, stagiaires et étudiants ne sont pas forcément rémunérés (environ 38% des étudiants sont non-rémunérés). selon le **CROUS***, ce sont **2 396 jeunes** qui poursuivent leurs études sur le territoire des Landes .

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

Typologie des allocataires APL, ALS, ALF de -30 ans en 2022 sur le département des Landes

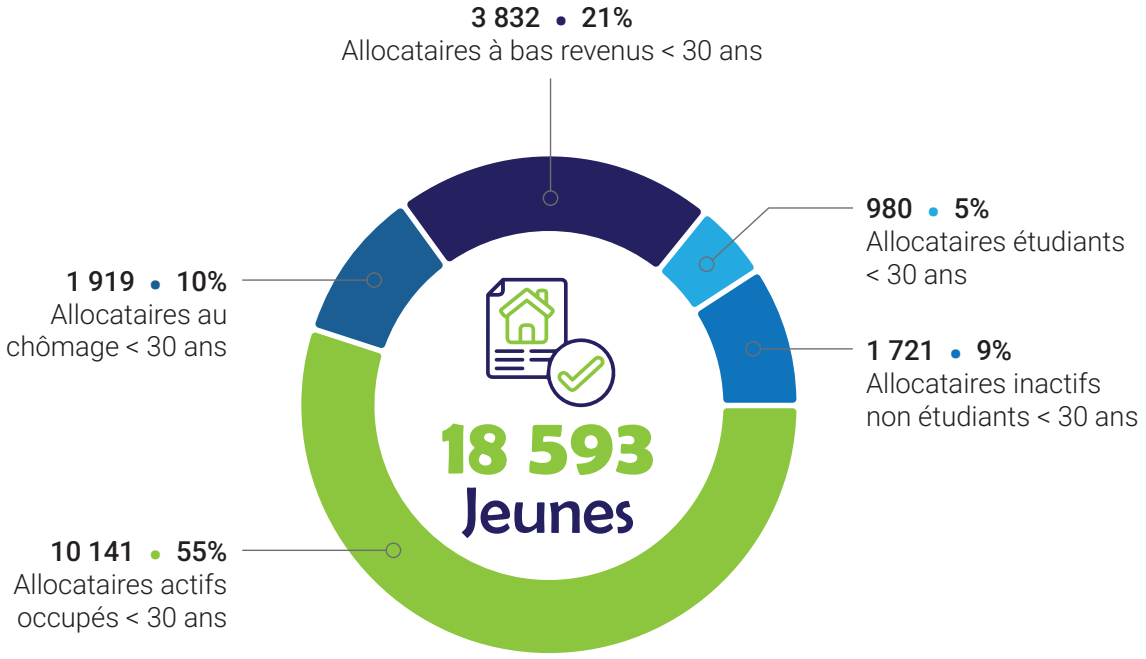

Source : CAF des Landes 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Revenus par Unité de Consommation (RUC) du foyer jeune allocataire (hors MSA)



1 241 ***(inférieur à 629 €)***
- **9%**

RUC avec prestation nul ou inférieur à un demi SMIC mensuel net

2 033 ***(supérieur à 1 888 €)***
- **14%**

RUC avec prestation supérieur à 1 et demi SMIC

1 217 ***(629 € et 944 €)***
- **9%**

RUC avec prestation compris entre un demi et trois quarts de SMIC mensuel net

1 984 ***(944 € et 1 258 €)***
- **14%**

RUC avec prestation compris entre trois quarts et un SMIC mensuel net

7 068 ***(1 258 € et 1 888 €)*** • **49%**
RUC avec prestation supérieur à 1 et demi SMIC mensuel net

Revenus par Unité de Consommation du foyer allocataire. L'unité de consommation est définie selon un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage afin de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles et compositions différentes.

Source : CAF des Landes 2022

Sans prétendre à l'exhaustivité, les jeunes présentent des situations financières instables. Il est néanmoins possible d'analyser cette classe d'âge selon les données issues de la CAF.

Ainsi, selon l'institution, en 2022 les jeunes Landais bénéficiaires des aides au logement de moins de 30 ans pour lesquels des problématiques de revenus étaient identifiées, représentaient **21% des allocataires soit 3 832 jeunes**.

En détail, on peut voir que si l'on s'intéresse aux Revenus par Unité de Consommation auxquels on ajoute les aides au logement, **3 225 jeunes allocataires disposent d'un revenu s'élevant à moins de 944 €/mois, soit 11 328€ par an**. Si l'on précise encore, 1 241 jeunes ont un revenu par unité de consommation inférieur ou égal à 629€/mois (soit 9%). Ainsi, si l'on tentait de positionner un volume de public éligible au produit logement de type PLAI*, c'est-à-dire le logement locatif social le plus adéquate aux situations financières les plus fragiles (hors PLAi-a), nous pourrions avancer une fourchette comprise **entre 1 241 jeunes et 3 832 jeunes** sur l'ensemble du département des Landes.

Enfin, il est également possible d'analyser les strates de revenus disponibles selon les déciles pour la population jeune des moins de 30 ans dans les Landes. Ainsi, sur l'ensemble des jeunes ménages actifs, **20% d'entre eux ont un revenu disponible annuel inférieur ou égal à 10 800 €/ an, c'est-à-dire 900 euros/mois**. Selon l'INSEE, on identifie 24 142 jeunes indépendants fiscalement, soit à minima **4 828 jeunes percevant 10 800€, soit moins de 12 452€** (qui correspond au plafond de ressources PLAI).

CHIFFRES CLÉS

Panel de **13 543 jeunes** allocataires des aides au logement (part 18-30 ans)

24 142 jeunes dont le référent fiscal à moins de 30 ans

**PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration*

Source : Mobilité résidentielle INSEE 2020

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Revenu disponible des jeunes Landais de moins de 30 ans selon les déciles en 2020

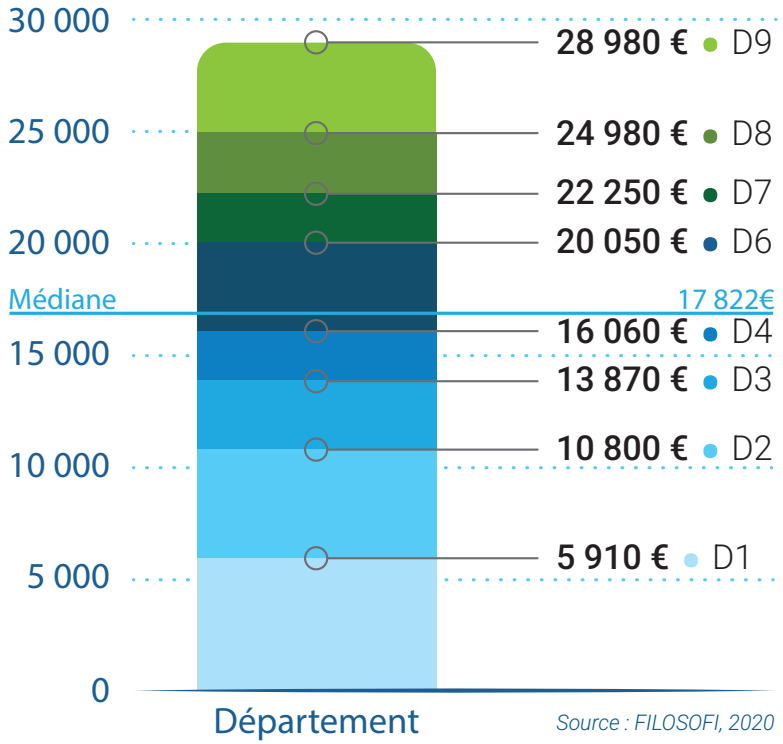

Source : FILOSOFI, 2020

Lecture : D4 signifie : Il s'agit du revenu disponible annuel des ménages dont le référent fiscal à moins de 30 ans. Salaire au dessous duquel se situent 40% des salaires. Ainsi, 40% des ménages dont la personne de référence à moins de 30 ans gagnent moins de 16 060€, soit moins de 1 338€/mois

Plafonds de ressources locatifs par financement du logement social en 2024

PLAi	
Nombre de personne du foyer	**Plafond**
1	12 452 €
2	18 143 €
PLUS	
Nombre de personne du foyer	**Plafonds**
1	22 642 €
2	30 238 €
PLS	
Nombre de personne du foyer	**Plafonds**
1	29 435 €
2	39 309 €

Source : Action Logement - Année 2024

La question des jeunes NEET

On recense une part de jeunes appelés NEET, c'est-à-dire qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation. Les NEET sont caractérisés comme étant des jeunes rencontrant des difficultés quant à leur insertion socio-professionnelle. Sur les Landes, la part de NEET est nettement supérieure aux moyennes nationales. La plus forte concentration de ces jeunes se trouve à proximité des agglomérations et de la frange littorale. On recense dans les Landes une moyenne s'élevant à 17,5% contre 15,7% à l'échelle nationale et 15,3% à l'échelle régionale. Les Landes semblent donc être un territoire où la problématique de cette catégorie est encore préoccupante sur une partie de son territoire. Pour autant, la proportion des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) tend à diminuer sur le territoire des Landes entre 2014 et 2020.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Part des NEET selon les EPCI en 2014

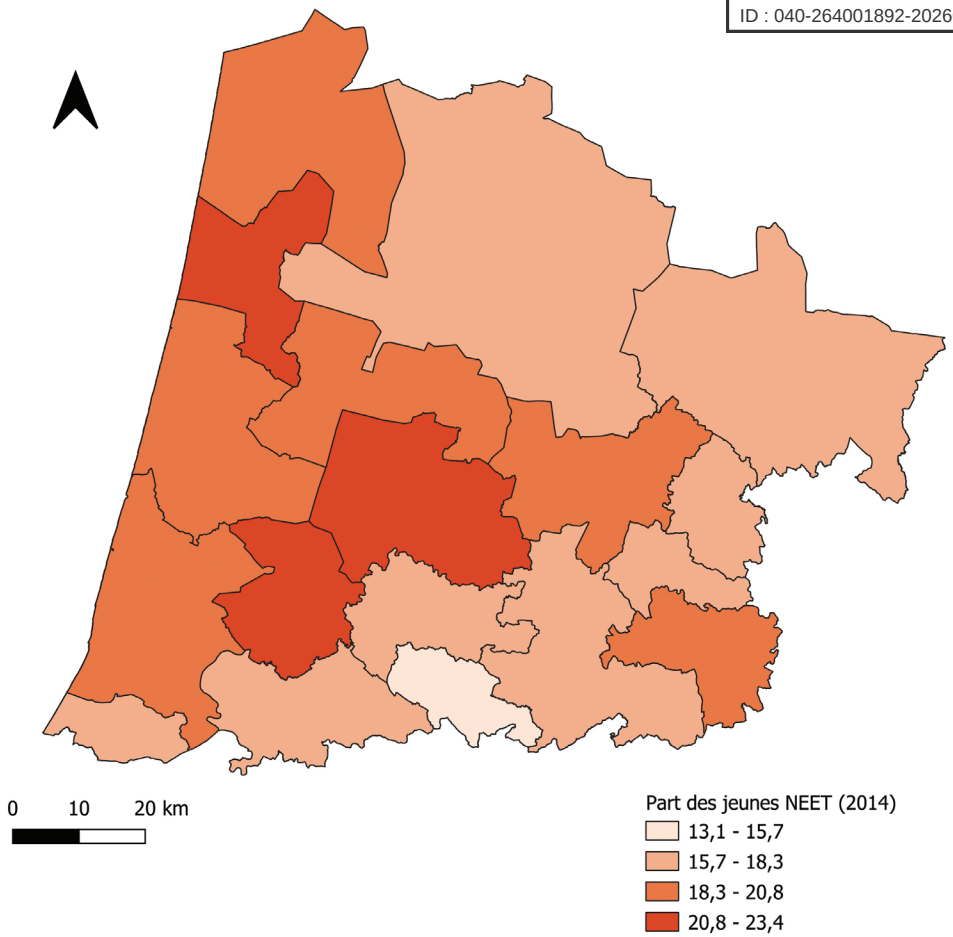

Source : Part des jeunes non insérés (15-24 ans), observatoire des territoires, 2014

Part des NEET selon les EPCI en 2020

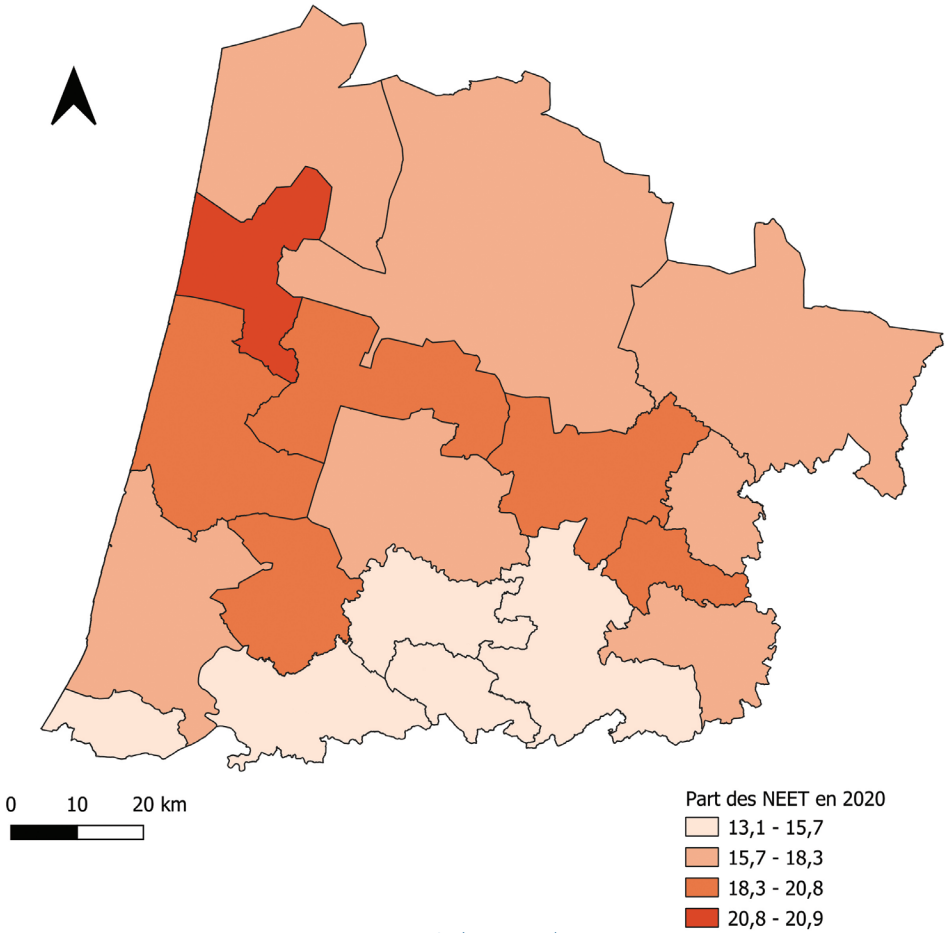

Source : Part des jeunes non insérés (15-24 ans), observatoire des territoires, 2014

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Une part de jeunes en difficulté

L'analyse du niveau de pauvreté des jeunes Landais permet de mettre en évidence la situation économique plutôt favorable au regard des autres département de Nouvelle-Aquitaine. On constate que la part des jeunes qui vivent sous le seuil de pauvreté est moins importante que sur le reste de la région. Concrètement, la médiane des ressources de ces jeunes est de 10 510€ par an contre 10 100€ pour le territoire régional.

Niveaux de vie des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans par département dans la Nouvelle-Aquitaine en 2020

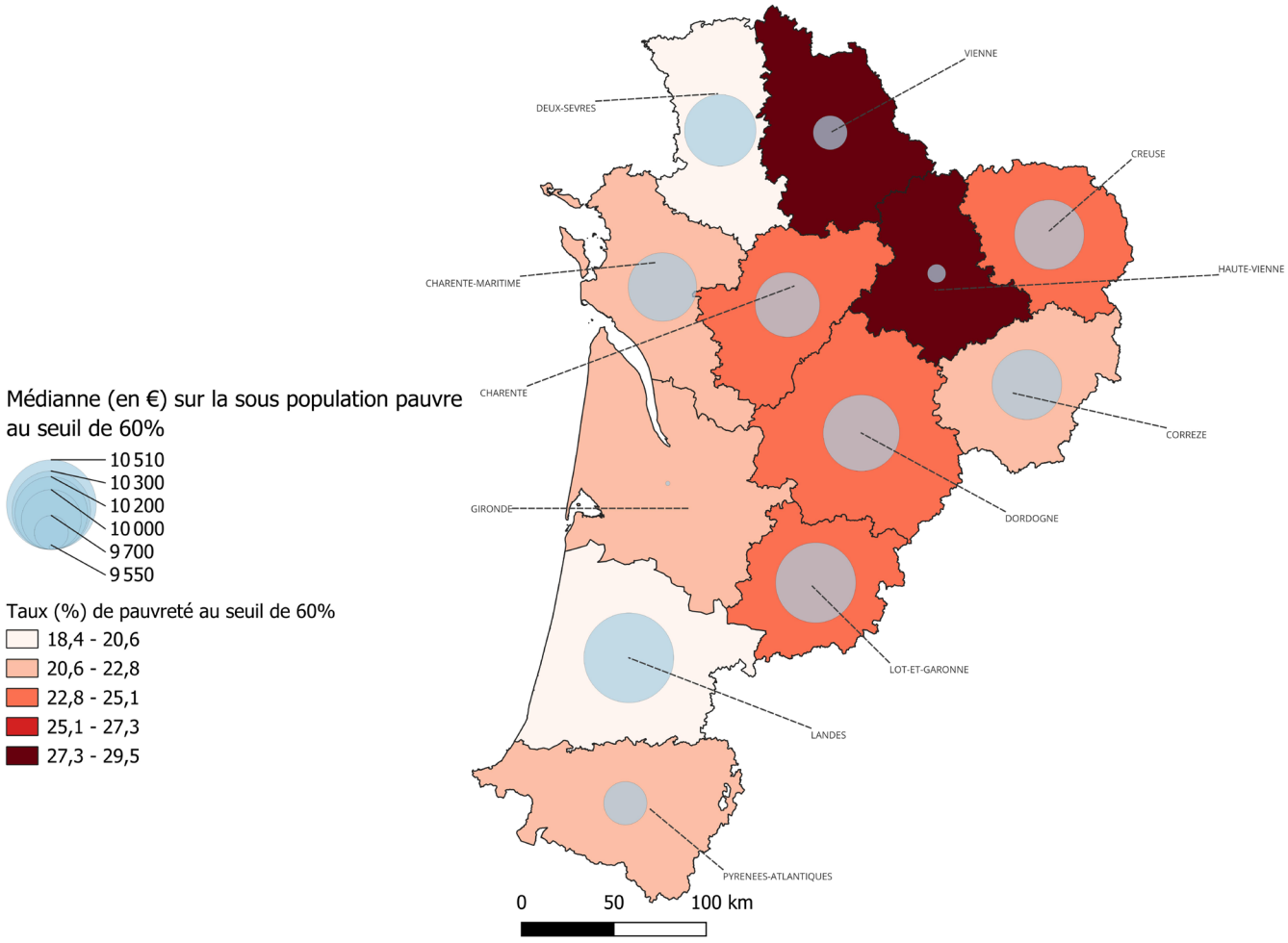

Sources : INSEE - DGFIP - CNAF -CNAV - CCMSA - Fichier localisé social et fiscal

Ainsi, le jeune Landais est plus solvable vis-à-vis du logement que les jeunes des autres départements de la région. Une offre de logement temporaire adaptée à leurs ressources financières pourrait offrir une solution transitoire intéressante en amont du logement autonome.

Malgré cela, il demeure une part importante de public en difficulté nécessitant un accompagnement sur le territoire et n'ayant pas obligatoirement les ressources pour accéder à un logement. Des structures telles que la Mission Locale, le SIAO*, la prévention spécialisée ou plus largement le Département accompagnent ces derniers dans leur accès à un parcours résidentiel.

SIAO: Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Chiffres SIAO Demandes d'hébergements d'urgen

198 jeunes demandeurs soit une augmentation de 53 % depuis 2019

- **53%** des publics accueillis sont des personnes seules
- **23%** des publics accueillis sont des familles avec enfants dont familles monoparentales
- **31%** des fins d'hébergement et rupture sont liées à des tiers
- **9%** représentent des sans domicile fixe
- **45 %** représentent la fin de prise en charge par une structure tierce
- **83** jeunes disposent de ressources contre **115** sans revenus

Chiffres AEJ* et Prévention spécialisée : 2023

414 jeunes accompagnés

- **43 jeunes** accompagnés sont sans logement
- **249 jeunes** accompagnés sont hebergés chez un tiers

Chiffres Mission Locale des Landes : 2023

Près de 5000 jeunes accompagnés

- **1 229 jeunes** (**25%** des jeunes accompagnés) en situation d'hébergement temporaire voire précaire

Majoritairement, les publics jeunes accompagnés par le SIAO sont des ménages d'une seule personne ou des familles avec enfants (dont des familles monoparentales). Ce nouvel accompagnement a souvent lieu après un changement de solution d'hébergement. Trois grandes causes se distinguent dans les nouveaux arrivants au sein de ces structures : fin d'hébergement et/ ou rupture liée à des tiers, sans domicile fixe, fin de prise en charge par une structure tierce. Les jeunes sans domicile fixe sont nombreux, ils représentent environ, pour le SIAO et la Mission Locale, 9% des publics accueillis.

Sur le territoire Landais, la difficulté de l'accès au logement se traduit par l'hébergement chez un tiers majoritairement. Les structures d'accompagnement des jeunes du territoire font le constat d'une situation qui ne cesse de s'aggraver. Faute de pouvoir trouver un logement dans des structures d'accompagnement à l'autonomie (RS-FJT*, etc), les jeunes accueillis par des dispositifs d'urgence, se voient contraints de rester dans un de ces centres. Cette situation s'explique par le fait que le parcours résidentiel n'est pas assuré faute de solutions adéquates. Ici, se pose une double problématique : l'accueil des plus précaires et les moyens alloués pour travailler sur un parcours résidentiel.

La Mission Locale souligne la nécessité de communiquer davantage aurprès des jeunes sur la diversité des actions qu'elle met en œuvre auprès des publics jeunes. À titre d'exemple, la Mission Locale n'est pas identifiée par tous les moins de 30 ans comme étant compétente en matière d'accompagnement à l'accès au logement.

AEJ : Aide à l'Embauche des Jeunes

RS-FJT: Résidence Sociale - Foyer de Jeunes Travailleurs

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Analyse synthétique - DÉMOGRAPHIE

Atouts

- Taux de pauvreté de la jeunesse Landaise inférieur aux moyennes nationales et régionales
- Solvabilité des jeunes
- Croissance sensible de la population jeune (supérieure à la moyenne nationale), particulièrement des 15 - 19 ans
- Attractivité du département pour les familles avec enfants/adolescents

Faiblesses

- Une sous-représentation de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport au niveau de formation des jeunes
- Une part non négligeable de jeunes sans diplômes
- Difficulté d'identification et de captation de l'ensemble des jeunes en difficulté par les structures d'accompagnement
- Diversité de profils en difficulté (personnes seules, familles monoparentales, ménages avec enfants)
- Faible représentation des jeunes dans la population totale Landaise
- Exode important des 18-30 ans

LA DÉMOGRAPHIE DES JEUNES LANDAIS

Opportunités

- Solvabilité des jeunes permettant un accès au logement transitoire avec reste à charge
- Territoire attractif avec un potentiel de développement sous l'angle jeunesse à encourager

Menaces

- Départ des jeunes pour l'accès à l'emploi et formation
- Emplois qualifiés non pourvus par les jeunes du territoire
- Paupérisation croissante des jeunes ayants droits aux dispositifs d'accompagnement
- Accentuation du vieillissement de la population
- Déclin du dynamisme territorial sur certains secteurs

L'analyse démographique montre plusieurs éléments saillants. Tout d'abord, une population jeune qui tend à se développer sur le département suivant une répartition hétérogène selon les territoires et les tranches d'âge. De plus, un besoin en logement grandissant et qui devra s'adapter à la diversité des publics et des besoins identifiés du territoire. Bien que le jeune Landais type soit plus solvable, l'accès au logement se révèle problématique du fait des tensions qui s'exercent sur les zones plus attractives et qui portent l'emploi.

Il s'agit de porter une attention particulière aux structures (ML, etc) accompagnant les jeunes de moins de 30 ans sur la thématique de l'accès au logement. L'enjeu est de permettre une visibilité accrue de ces structures auprès des jeunes.

Enfin, la dynamique territoriale repose pour partie sur la présence de jeunes sur le département. Pour la soutenir, l'accompagner et la maintenir il est nécessaire de développer des solutions de logements adaptées aux besoins de ces jeunes.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

II - L'offre existante liée aux mobilités / formations / activités

On s'intéresse ici aux structures présentes sur le territoire, accueillant une part des moins de 30 ans. Pour mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les jeunes, il s'agit de localiser l'offre de logement et d'hébergement de structures sociales sur le territoire. Ainsi, un premier constat est à souligner, un grand nombre de territoires (localisé majoritairement au Nord et à L'Est du département) sont dépourvus de toute offre d'accompagnement à destination des jeunes comme en témoigne la carte ci-dessous.

Répartition des structures d'hébergement et de logement sur le territoire

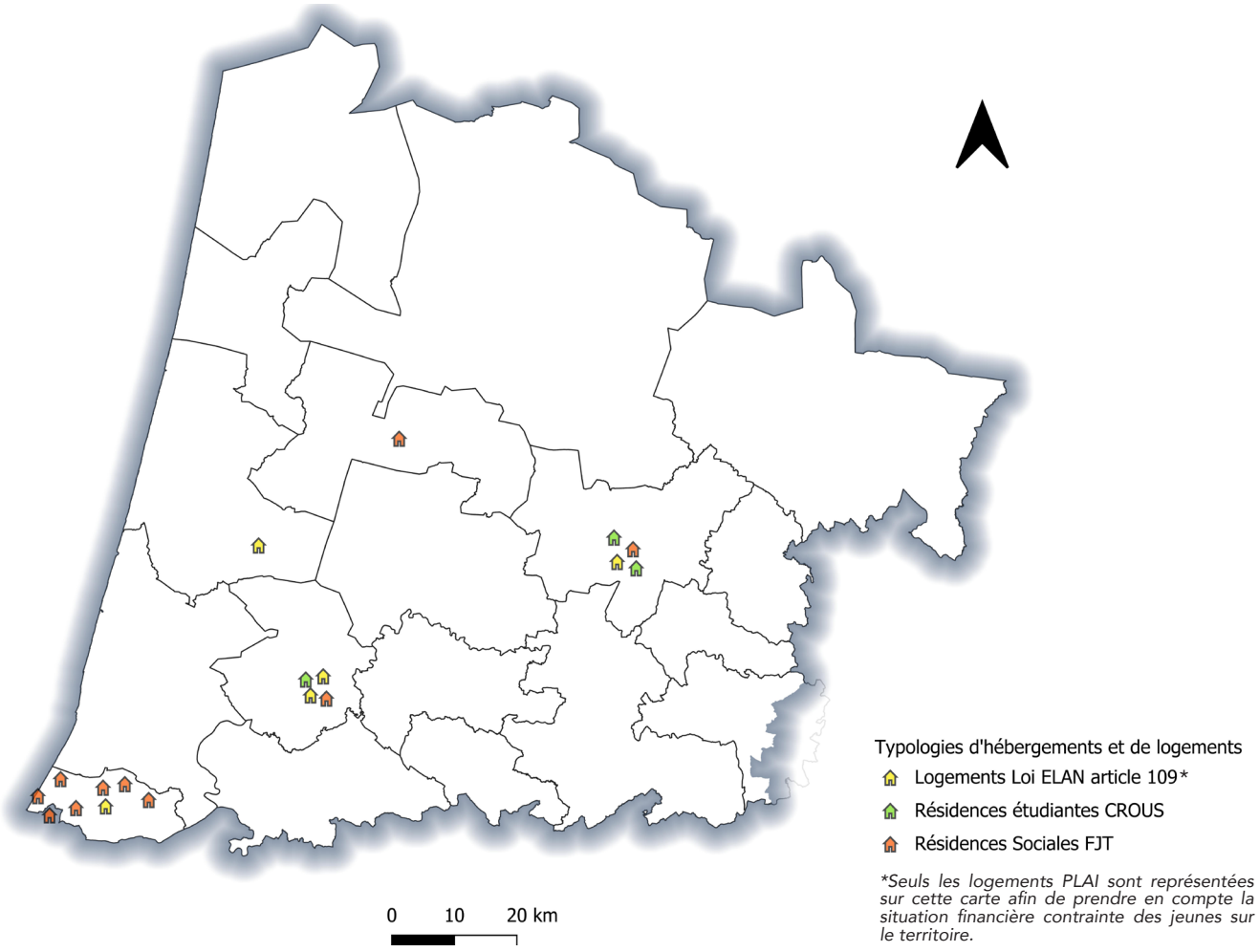

Seuls les logements PLAI sont représentées sur cette carte afin de prendre en compte la situation financière contrainte des jeunes sur le territoire.

Sources : DDETS - CROUS - DDTM

Cette « diagonale » du vide des offres de logement/hébergement peut aussi représenter un frein important à l'accès à la formation et à l'emploi. La Mission Locale indique d'ailleurs que certains jeunes ont déjà refusé un emploi faute de logement. Dans le même temps, les entreprises cherchant à recruter éprouvent des difficultés pour trouver des jeunes sur leur territoire.

Les structures d'accompagnement interpellent du manque d'offre pour orienter les jeunes. Le SIAO souligne, entre autres, l'absence de CHRS*, notamment dédié aux jeunes dans le Sud du département alors que la demande y est forte.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

II.1 La formation

Comme évoqué en amont, on recense une part importante d'étudiants et d'alternants sur le territoire Landais. La répartition de l'offre de formation est assez hétérogène et se concentre sur les deux agglomérations polarisantes. Toutefois, on distingue une offre ponctuelle sur divers EPCI qui n'ont pas de dispositifs de logement ou d'hébergement à proximité (cf. carte Répartition des structures d'hébergement et de logement sur le département).

Répartition des structures de formation en 2023

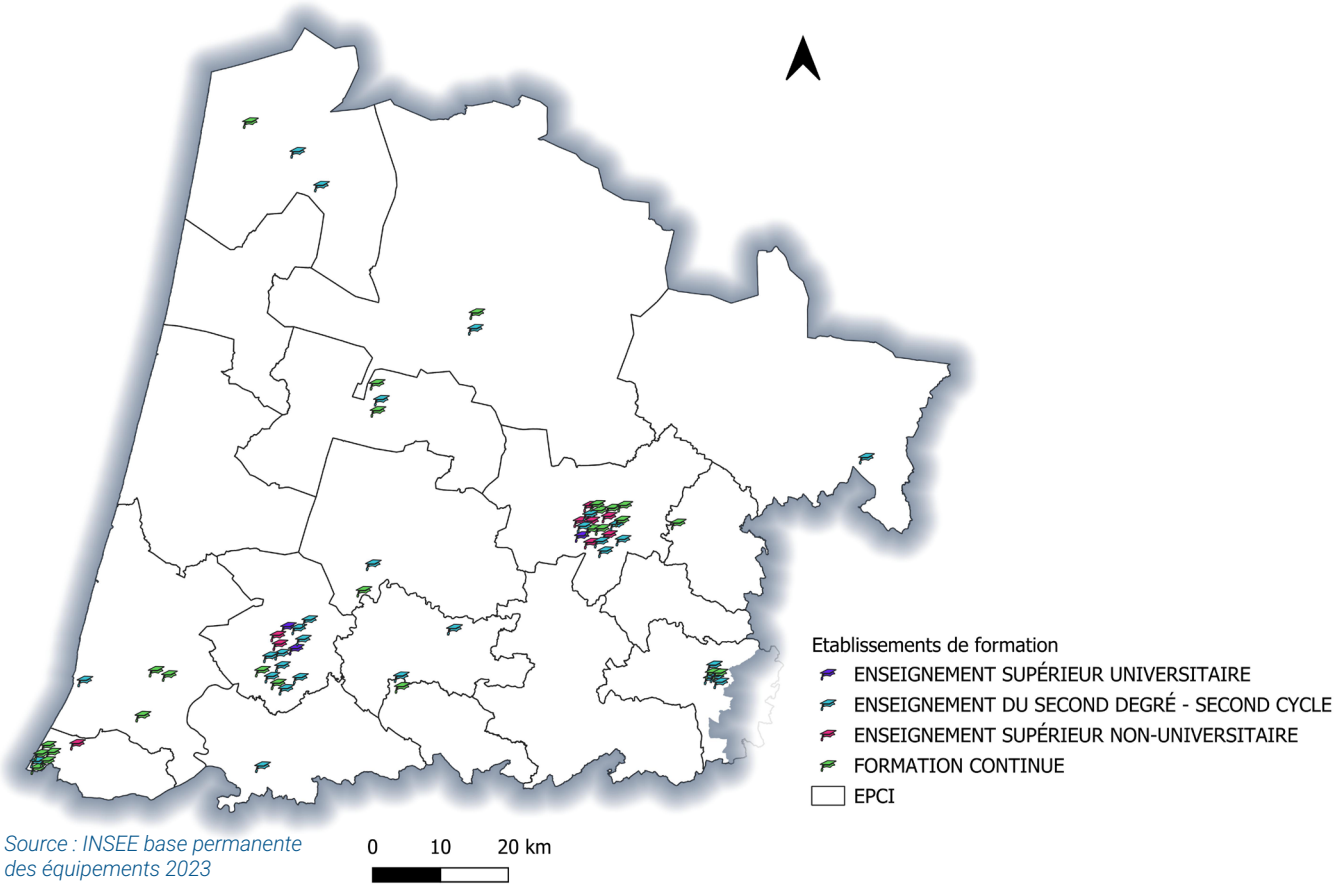

Source : INSEE base permanente des équipements 2023

Aussi, nous pouvons constater la présence faible de structures de formation du supérieur sur le territoire Landais. **Le CROUS identifie 2 396 étudiants et possède, pour l'ensemble des Landes, 244 places** répartis entre Dax et Mont-de-Marsan. À ce titre, l'institution nous indique ne pas avoir identifié les Landes comme étant un secteur sous tension et s'interroge quant à la nécessité d'y développer une nouvelle offre de logements.

Concernant les formations en alternance, une problématique de double résidence apparaît et complexifie encore l'accès à une offre adaptée et pérenne dans le temps.

CHIFFRES CLÉS

Parmi les élèves en contrat d'apprentissage et des étudiants de l'enseignement supérieur :

15-19 **50%** sont âgés de 15 à 19 ans, soit **1353 jeunes en 2020**

20-24 **8%** sont âgés de 20 à 24 ans, soit **747 jeunes en 2020**

15-29 **10 016** âgés de 15 à 29 ans ont un **diplôme supérieur** (bac+2 et plus)

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Répartition des contrats d'alternance suivant l'employeur et le lieu de résidence
(comprenant les apprentis et les contrats de professionnalisation)

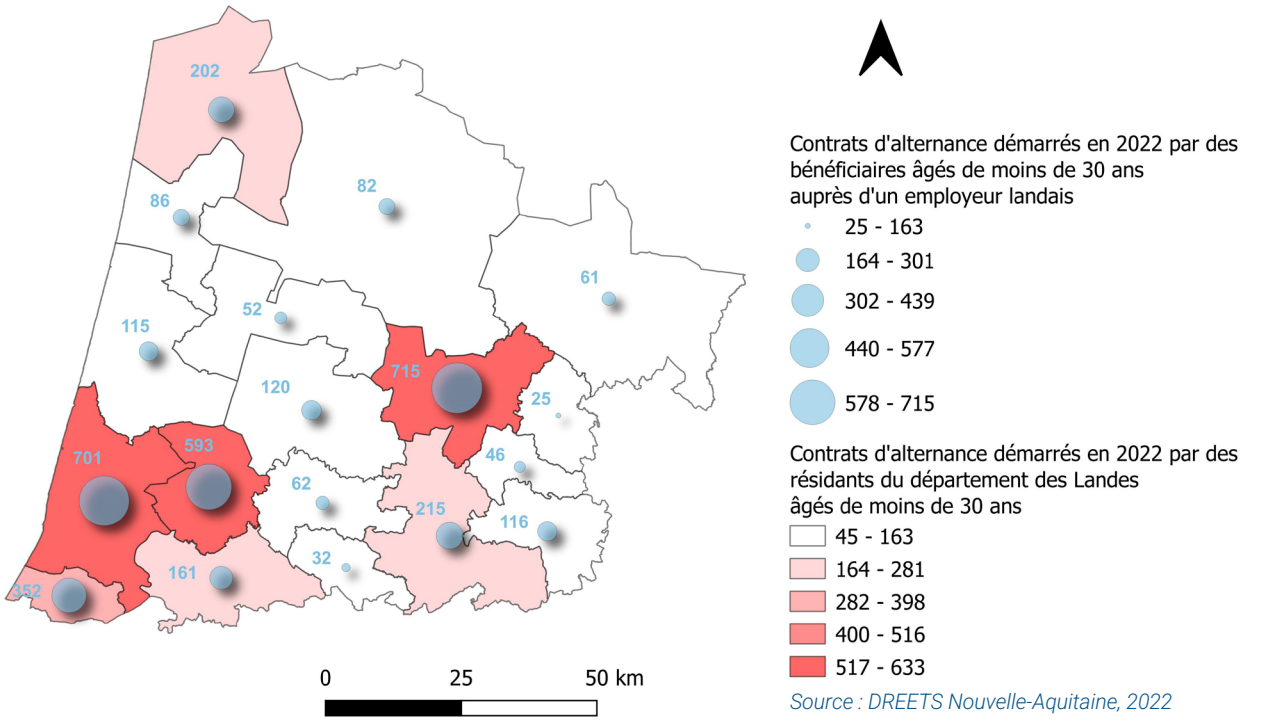

Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine, 2022

La majorité des contrats en alternance démarrés par les jeunes de moins de 30 ans, est effectuée au sein des EPCI de Dax, Mont-de-Marsan et MACS (entre 517 et 633 contrats d'alternance réalisés par des jeunes résidents Landais et entre 593 et 715 jeunes dont l'employeur est Landais). Cela correspond aux zones au sein desquelles la répartition des entreprises de plus de 20 salariés sont les plus présentes. **Globalement, sur 3 791 jeunes ayant signé un contrat d'alternance en 2022 dans les Landes, 1 175 jeunes, soit 31% ne résident pas dans le département des Landes. En moyenne 7% des jeunes réalisent plus de 100km entre leur domicile et leur lieu de formation.**

Le pôle Enfance Famille Insertion du Département des Landes nous alerte : « *On constate une double difficulté pour accéder au logement pour les jeunes en alternance. Si les lieux d'alternance et de travail ne se situent pas dans la même zone géographique, le jeune doit alors trouver deux logements. Cela peut contraindre l'accès à la formation et/ou à ce type d'apprentissage.* ».

Dans le cadre de cette enquête, six organismes de formation ont été interrogés par le biais d'un questionnaire sur les enjeux auxquels ils sont confrontés. Si l'ensemble des organismes de formation accueille des jeunes Landais, d'autres viennent de départements voisins et même de la France entière. Selon les retours dont nous disposons, 5 structures de formation sur 6 proposent un internat via un système de roulement chaque semaine entre les différentes formations proposées. Toutefois, la plupart des centres de formation considèrent que certains jeunes peuvent renoncer à une formation faute d'un accès aux logements à proximité du lieu de formation. De plus, certains centres alertent sur le rayonnement de certaines formations attirant des jeunes du territoire national. Ceci a pour effet d'induire des mobilités contraintes de par leur éloignement géographique et donc un besoin de logement exacerbé.

Il s'agit aussi d'évoquer les stratégies de gestion mises en place par les organismes de formation. La création de nouveaux cursus engendre une augmentation des flux et des déplacements des alternants. Ainsi, certains organismes de formation ont conventionné avec des acteurs territoriaux en capacité de loger des jeunes. Toutefois, une attention est portée au manque d'entreprises pouvant loger les jeunes à proximité du lieu de l'emploi. Il existe aussi des systèmes de navettes avec les gares à proximité pour rejoindre le lieu de scolarisation. De manière globale,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

les organismes de formation encouragent à trouver une entreprise sur le département pour limiter les difficultés liées aux mobilités. Un centre de formation indique alors que les jeunes sont, pour la grande majorité, motorisés car cela est primordial pour se déplacer en territoire rural. Le cas échéant, les jeunes doivent refuser l'accès à la formation faute de logements adaptés sur le territoire.

Cette obligation de mobilité faute de pouvoir disposer d'un logement à proximité du lieu de formation occasionne des situations complexes de mobilité subie. Ainsi, si l'on analyse les déplacements entre le domicile et le lieu d'alternance au sein d'un employeur Landais, on retrouve 361 alternants pour lesquels la distance est supérieure à 100 km.

Les mobilités scolaires des jeunes

Les Landes recensent une part importante de formations professionnalisantes comme les formations agricoles qui attirent des jeunes. Toutefois, le jeune Landais est amené à quitter le territoire pour trouver une offre de formations plus diversifiée. Bayonne et Bordeaux apparaissent comme deux polarités attractives.

Ainsi, le département des Landes attire moins de jeunes étudiants qu'il n'en perd vers les autres départements (5 795 jeunes quittant le territoire contre 2 229 qui arrivent d'un autre territoire).

Pour autant, il est important de noter que 16 498 jeunes parmi 55 500 jeunes présents sur le département restent sur le département des Landes pour s'y former.

Mobilités scolaires des 15-29 ans en 2020

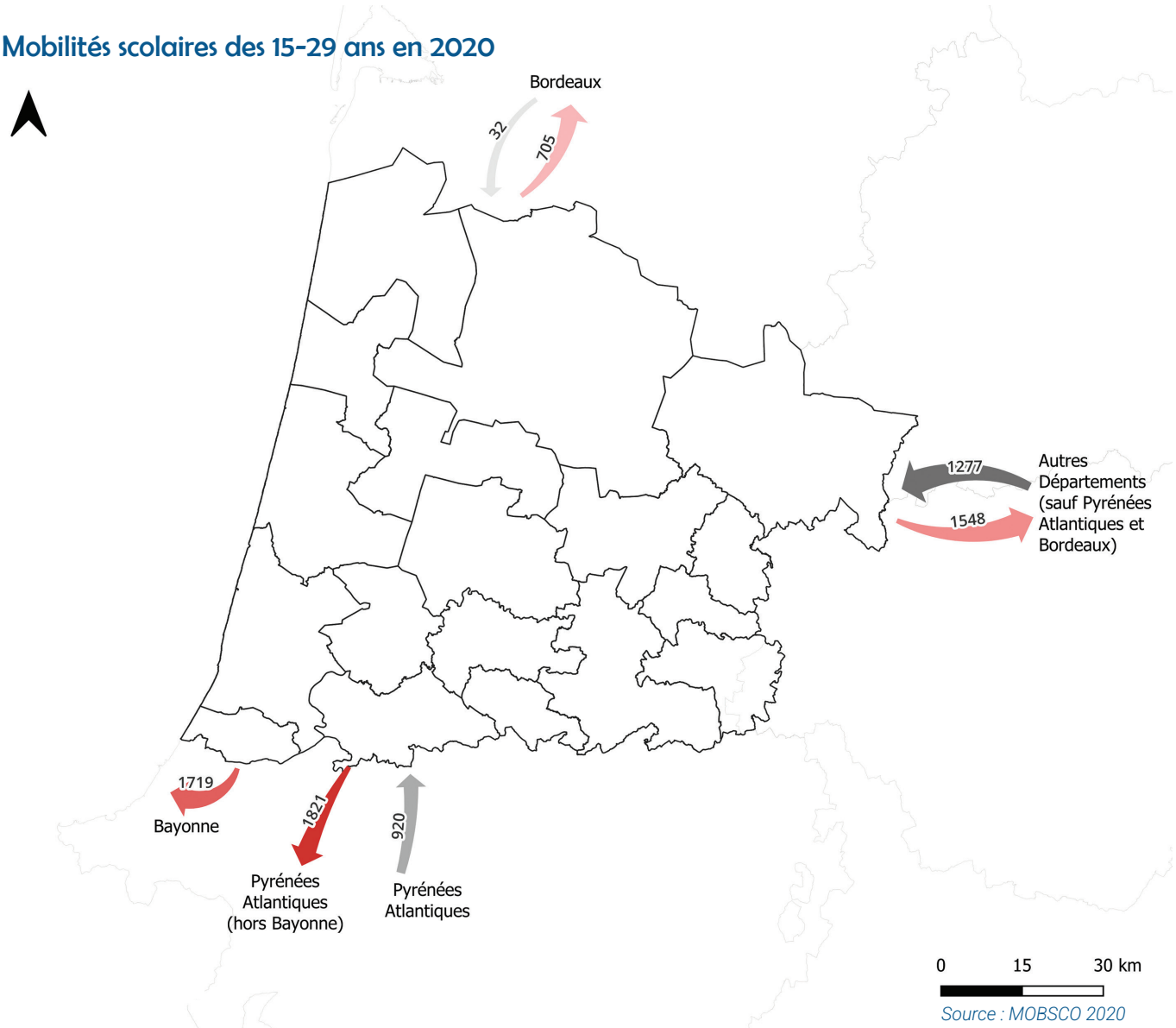

Source : MOBSCO 2020

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Aujourd'hui on constate un départ des jeunes Landais vers des territoires proposant une offre de formation plus diversifiée. Selon les retours des divers acteurs locaux, cette tendance pourrait s'inverser au vue du positionnement futur de nouveaux organismes de formation sur le territoire.

II.2 Zone d'activité et lieu de vie des jeunes

Le jeune est guidé par son espace de travail dans son choix de domiciliation. La décohabitation des jeunes, au-delà du souhait d'indépendance, peut correspondre à un besoin de se rapprocher de son lieu de travail (les domiciles familiaux pouvant être excentrés des zones d'emploi des jeunes).

Les zones d'activité les plus importantes se concentrent sur la façade littorale Sud du département ainsi que sur les deux agglomérations, Dax et Mont-de-Marsan. Aujourd'hui, les emplois à pourvoir sont aussi bien prisés par les Landais que par des personnes extérieures au territoire.

Répartition des entreprises selon les effectifs en 2023

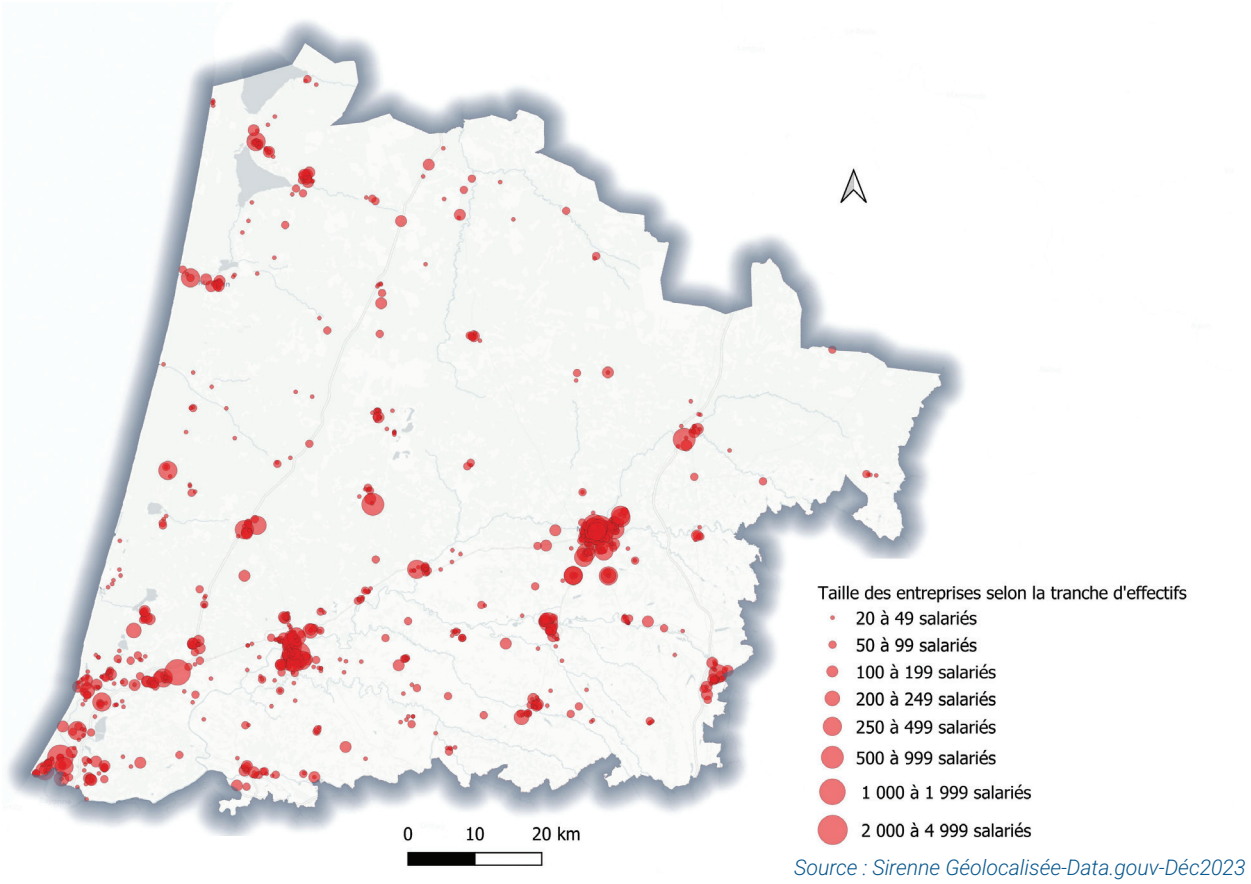

Source : Sirenne Géolocalisée-Data.gouv-Déc2023

La répartition géographique des entreprises sur le territoire étant hétérogène, des zones d'activités à plus faibles intensités sont dépourvues d'une offre en structures d'hébergement et de logement. La façade Nord du littoral, comprenant des communes attractives telles que Mimizan ou Biscarosse et étant traversée par l'autoroute, est touchée par ce manque de solutions d'hébergement et/ou de logements temporaires. Cette tendance s'observe aussi sur les EPCI plus ruraux à L'Est du département et au Nord. Ainsi, pour accéder à une offre d'hébergement et/ou de logement, le jeune est contraint de quitter son territoire, ce qui implique alors une rupture avec son environnement social proche. Ce phénomène peut aussi amener des jeunes à refuser une offre d'emploi si le territoire est dépourvu de logements adéquats.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Synthèse du questionnaire envoyé aux entreprises

Profil des jeunes salariés sur le territoire

Quels sont les types de contrat prédominants pour ces salariés de moins de 30 ans ? (2 à 3 choix possibles)

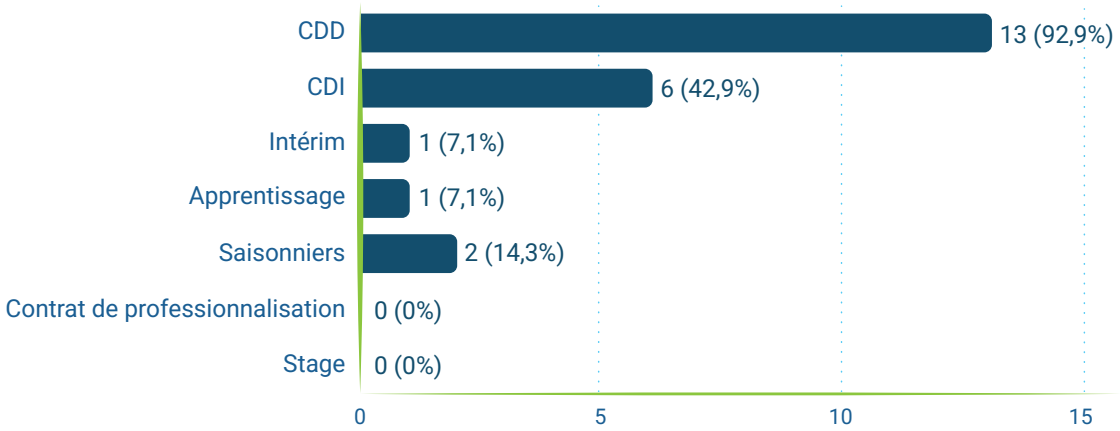

Quels sont les niveaux prédominants de qualification de ces salariés de moins de 30 ans ? (2 à 3 choix possibles)

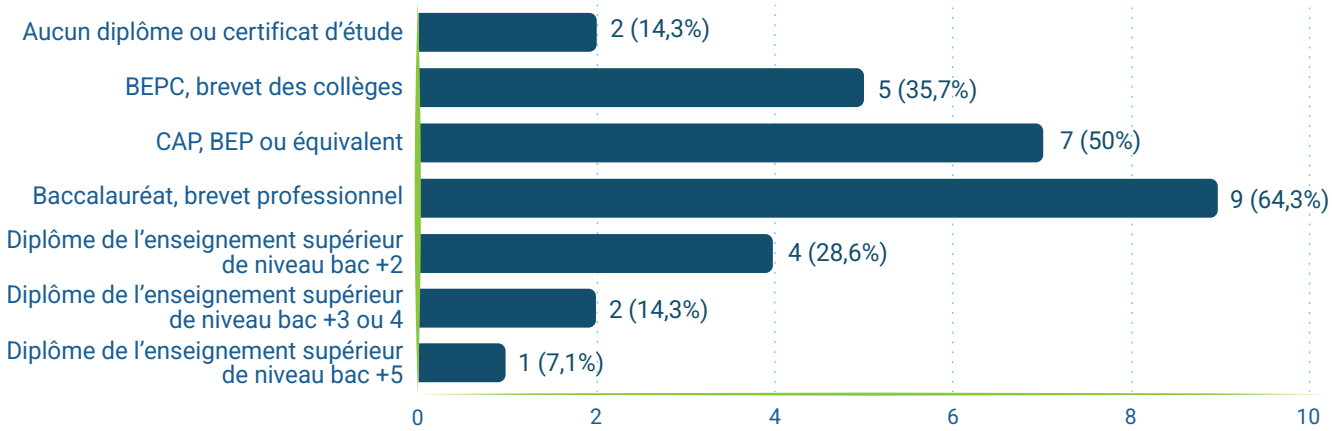

La majorité des jeunes sont en contrat de type CDI et ou CDD avec une part de saisonniers non négligeable. Ces jeunes salariés occupent des emplois peu qualifiés.

Zones de recrutement des entreprises et saisonnalité

Quelle est votre zone de recrutement principale de ces salariés de moins de 30 ans ? (plusieurs réponses possibles)

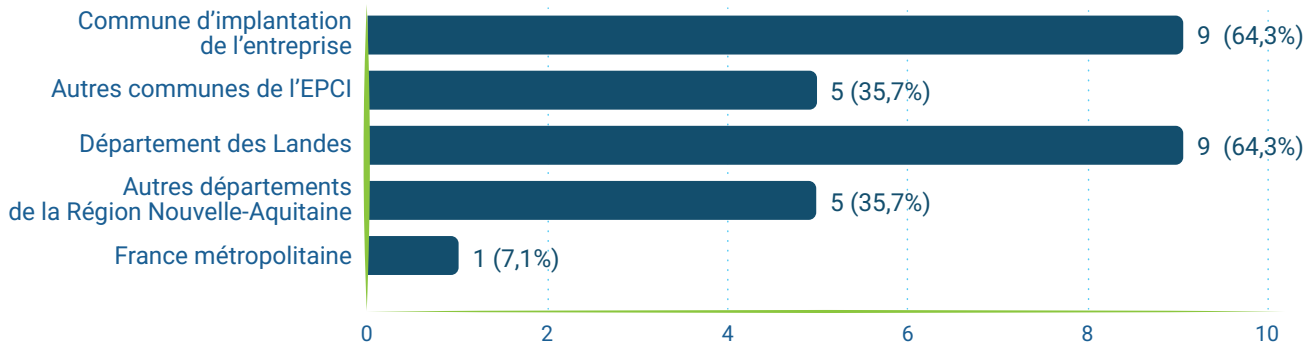

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Les entreprises interrogées déclarent recruter des jeunes salariés à l'échelle communale, intercommunale et plus largement départementale.

Près de 80% des entreprises déclarent rencontrer des difficultés à recruter des salariés sur certains métiers. Il s'agit principalement des secteurs suivants : maintenance, transport, mécanique, entretient et nettoyage, ouvriers qualifiés, activité thermale, métiers de l'hôtellerie

Les pics d'activités au sein du département se concentrent de janvier à septembre, cela témoigne de l'allongement de la saisonnalité au-delà de la période estivale.

Impact du logement sur l'emploi

La tension sur le logement impacte la moitié des entreprises interrogées qui déclarent que des jeunes salariés ont déjà refusé un emploi faute de logement sur le territoire.

Majoritairement, comment ces salariés de moins de 30 ans se logent-ils ? (plusieurs réponses possibles)

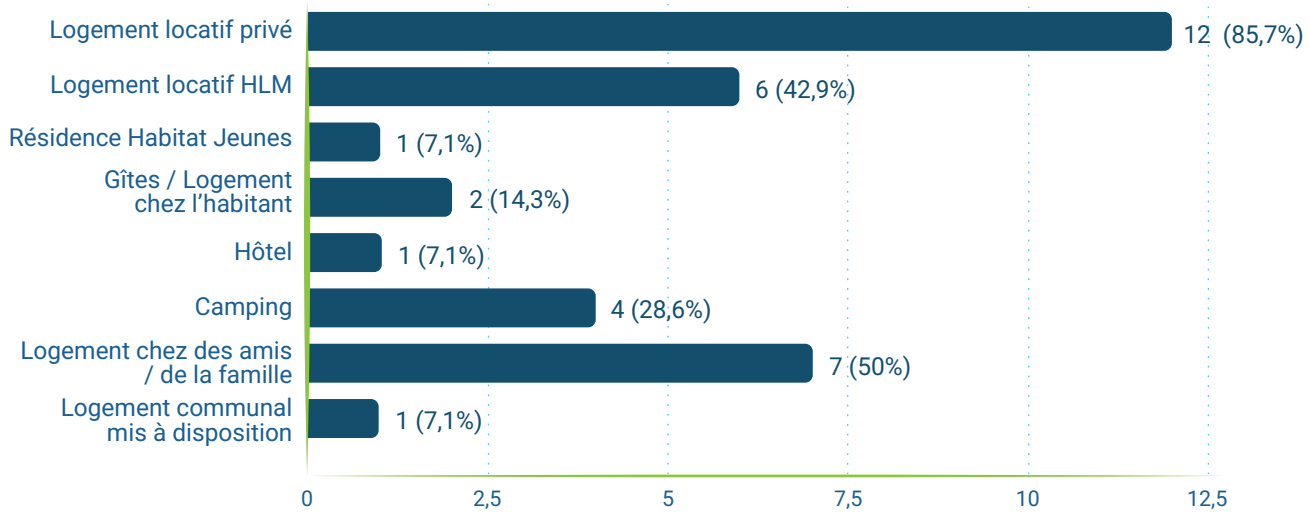

Les salariés de – de 30 ans se logent majoritairement au sein du parc privé ou chez des amis ou membre de la famille. Selon 86% des entreprises interrogées, ces solutions de logement ne sont pas satisfaisantes, voire insuffisantes avec des loyers onéreux.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

II.3 Mobilités professionnelles des jeunes parfois contrai

En lien avec la cartographie relative à la présence des entreprises du territoire, il s'agit d'observer les mobilités professionnelles des jeunes, supérieures à 20 flux domicile/lieu de travail par jour en 2020.

Mobilités professionnelles des 15-29 ans, supérieures à 50 flux par jour en 2020

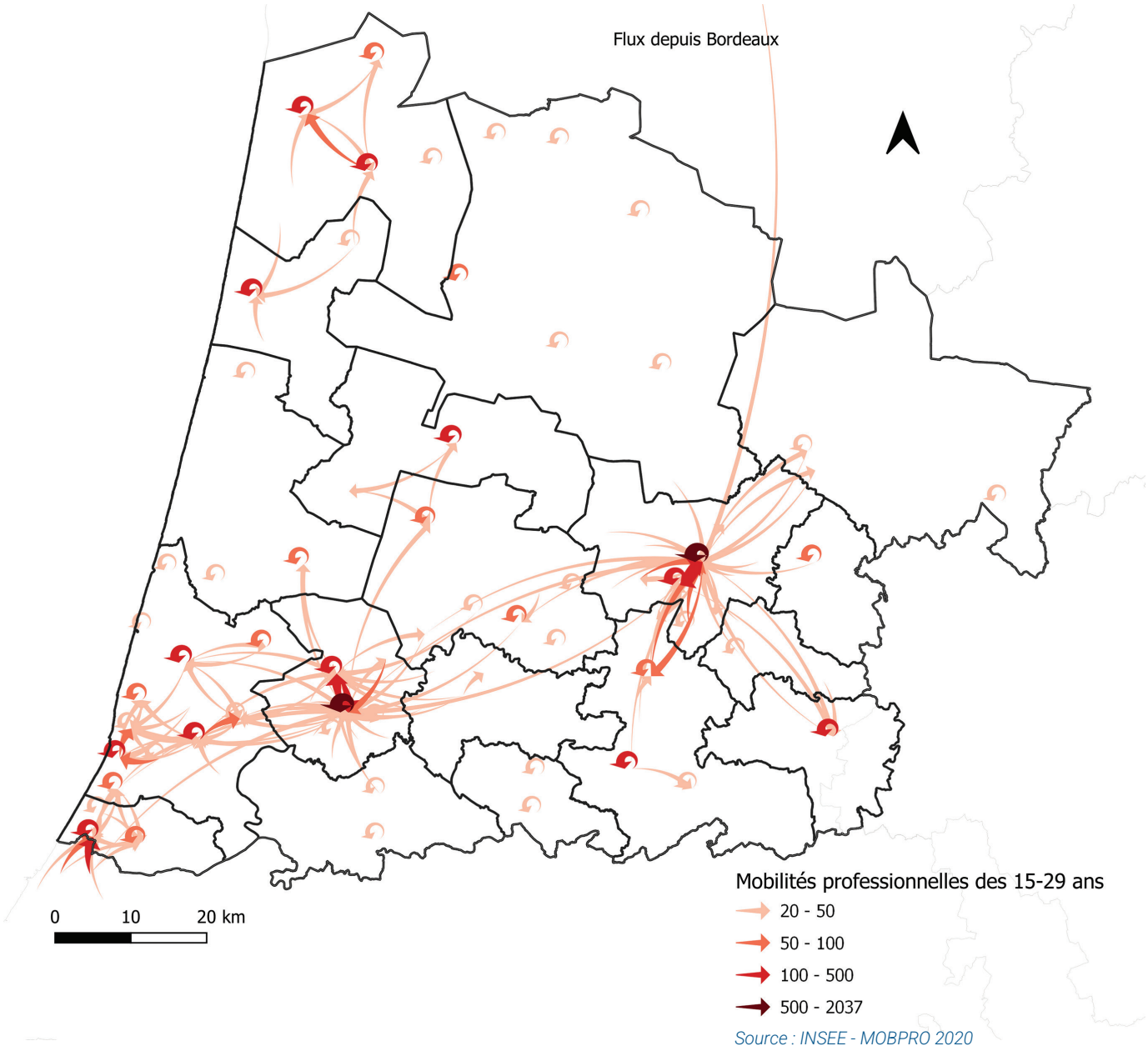

Source : INSEE - MOBPRO 2020

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Secteur Sud

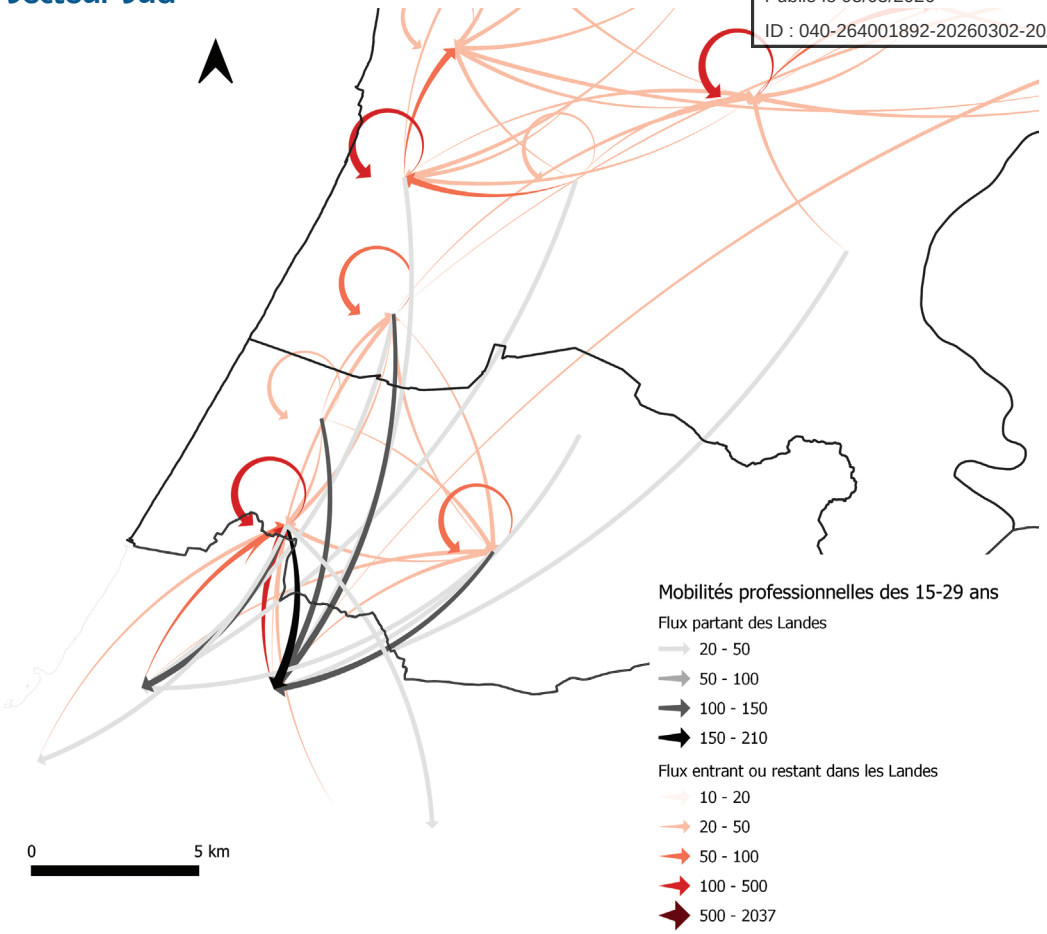

Source : INSEE - MOBPRO 2020

Secteur Nord

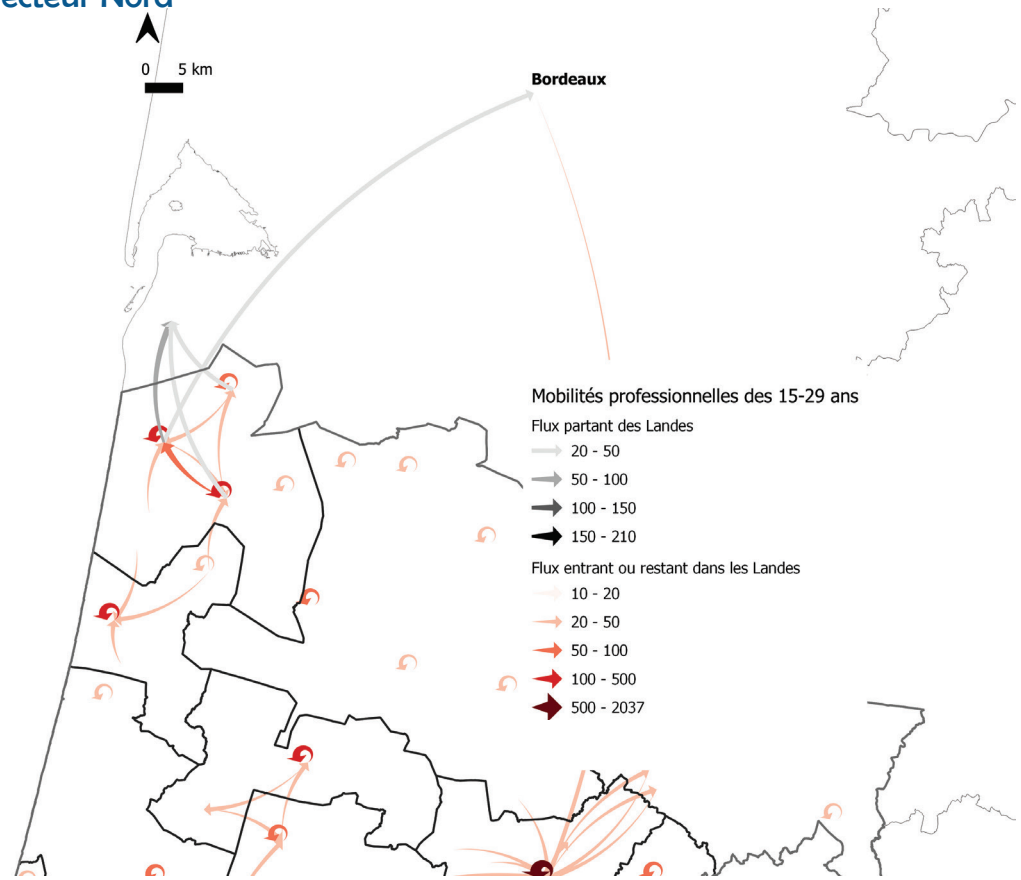

Source : INSEE - MOBPRO 2020

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Au vu de ces éléments cartographiques, on constate qu'une part importante des jeunes résident au sein des bassins d'emplois. Cependant, une part non négligeable de ces jeunes Landais logent loin des bassins d'emplois pour de multiples raisons. Le jeune peut être en situation d'instabilité et de non-pérennité de ses ressources pour garder un logement, il est alors contraint de trouver un logement à loyer plus faible sur un territoire excentré de son lieu de travail. Ainsi, on considère que le jeune subit une mobilité de façon quotidienne. Les franchissements d'intercommunalités sont aussi fréquents entre lieu de travail et domicile.

Il est aussi à noter que les Landes accueillent une part de jeunes travaillant sur les départements voisins. Faute de trouver un logement sur des agglomérations ou métropoles telles que les aires urbaines de Bordeaux et de Bayonne, ou le Sud Gironde. Ainsi, cela a pour conséquence d'accroitre les flux sur les EPCI au Nord et Sud du département. En ce qui concerne les jeunes en alternance, les centres de formation estiment une distance moyenne entre le lieu de formation et le lieu d'implantation de l'entreprise allant de 25km à 460km selon le type de cursus. La rareté de certaines formations attirent certains jeunes originaires de tout le territoire Landais, régional et national. À ce titre, il est primordial de questionner la problématique de double résidence pour les jeunes apprentis du territoire. L'apprentissage débute dès 15 ans et tend à se développer dans les formations du supérieur. Ainsi, certains centres de formation (pour la plupart responsables de jeunes mineurs) portent une attention particulière au secteur géographique de l'entreprise d'accueil et limite de cette manière les problématiques de double résidence. Les organismes de formation ont conscience de la problématique du logement des jeunes. Alors que les jeunes logent principalement dans la résidence familiale (parfois excentrée des sites de formation et entreprises) plusieurs initiatives de la part des organismes de formation ont vu le jour.

Parmi ces initiatives, on peut citer :

- Des accords avec les entreprises fortement employeuses visant à loger le jeune sur la structure
- Un système de navettes a été mis en place avec les gares alentours les plus proches pour rejoindre les classes
- Un service d'internat ouvert par roulement selon les cursus présents sur la structure
- Une liste de propriétaires privés communiquées par l'établissement aux alternants
- L'adaptation des emplois du temps
- Des partenariats de mise à disposition de logements entre collectivités et entreprises

II.4 Armature du réseau de transports en commun au sein du territoire Landais

La problématique des mobilités sur le territoire Landais est inévitable. Territoire majoritairement rural, dans lequel l'offre de transports TER et cars régionaux y est inégalement répartie. On retrouve peu de services de transport en commun sur les EPCI de Cœur Haute Lande, Lande d'Armagnac Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, Pays Grenadois, Aire sur l'Adour. Le jeune qui ne dispose pas du permis de conduire est donc fortement empêché dans sa mobilité. Le véhicule personnel s'avère indispensable tant sur des déplacements privés que professionnels. En conséquence, cela impacte les ressources du jeune avec le coût d'achat d'un véhicule motorisé , le coût de l'assurance, de l'entretien ainsi que les frais de carburant. Le risque étant à terme qu'il refuse des contrats faute de résider sur place et sans possibilité de déplacement. Les organismes de formation ne proposant pas de solutions d'hébergement sont fortement confrontés à cette difficulté, cela représente alors un risque pour le dynamisme et l'attractivité globale du territoire.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Offre de transports sur le département des Landes

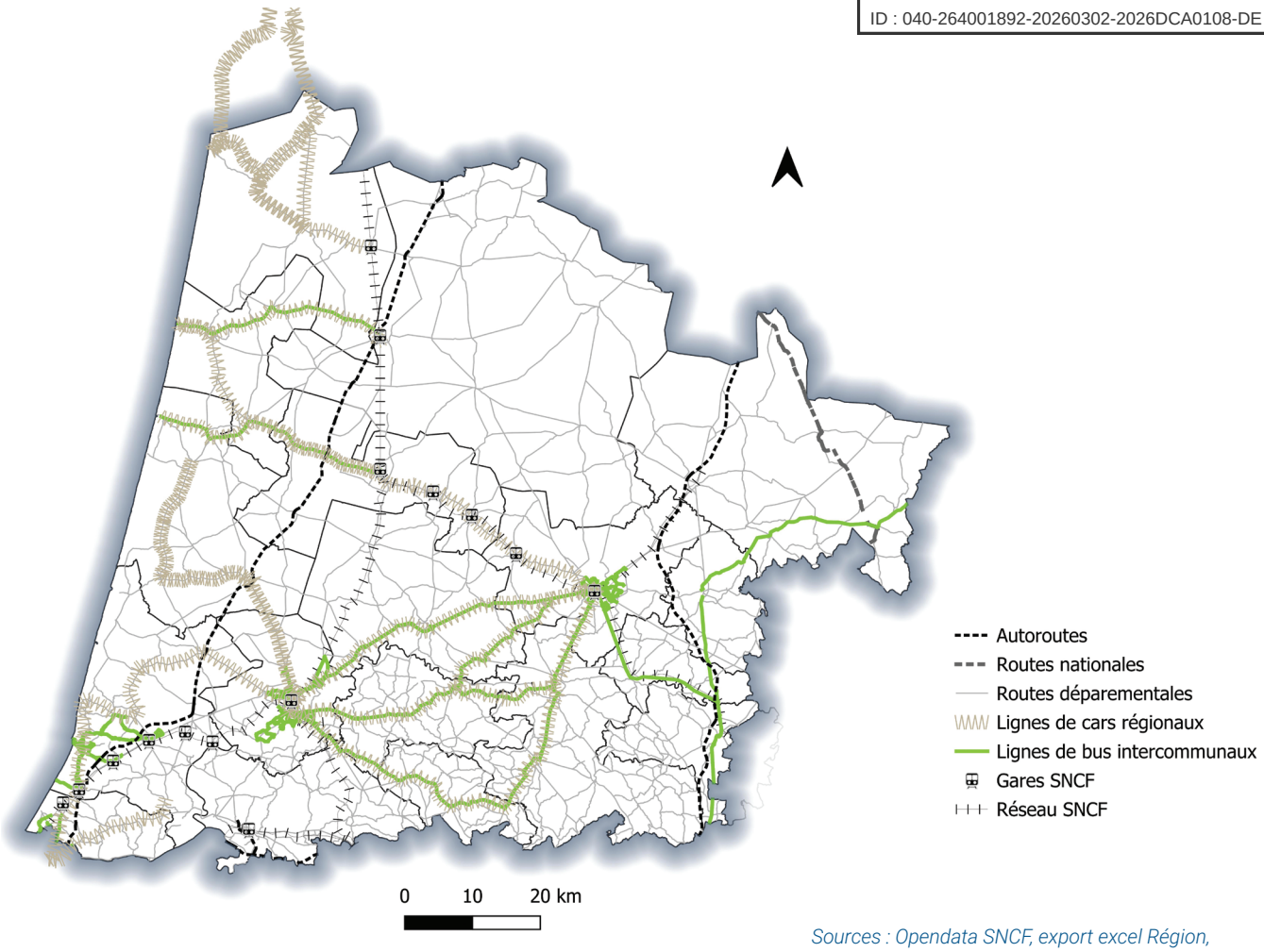

Sources : Opendata SNCF, export excel Région, Route 500 2019

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Analyse synthétique - MOBILITÉS / FORMATIONS / ACTIVITÉS

Les mobilités représentent un enjeu important dans l'accès à un logement et dans la définition d'un parcours résidentiel du jeune. Les jeunes, en formation comme en emploi subissent des déplacements quotidiens entre lieu de résidence et lieu de l'activité. Dans un département à dominante rurale, tel que les Landes, la place donnée aux mobilités est importante.

Atouts

- Distance domicile-travail comprise dans les standards nationaux
- Des flux pendulaires (domicile/travail) principalement intra-département
- Malgré une concentration de l'activité sur certains pôles, la répartition des entreprises reste relativement homogène

Faiblesses

- Le Nord Est du département est dépourvu d'une offre de transport optimale
- Inégale répartition de l'offre de mobilité entre les territoire très bien dotés par un un tissu important d'emploi et de formation et les autres territoires
- Offre insuffisante de formations du supérieur, poussant certains jeunes à se former sur d'autres territoires
- Solde négatif (entrées/sorties) des mobilités scolaires sur le département des Landes.

L'ACTIVITÉ DES JEUNES LANDAIS

Opportunités

- Renforcer l'offre de transports en commun existante afin de limiter la dépendance à la voiture

Menaces

- Détournement et perte sur le long terme des populations jeunes
- Impact négatif sur l'activité économique liée à la difficulté des entreprises à recruter des jeunes ne résidant par sur place faute de logement
- Tendance à la re-cohabitation des jeunes chez leurs parents

L'écosystème de formation Landais est positionné au plus près des deux agglomérations polarisantes que sont les EPCI du Grand Dax et de Mont-de-Marsan.

Bien que cette offre de formation bénéficie d'un réseau de transports en commun satisfaisant sur ces deux EPCI, des problématiques de mobilité apparaissent sur le reste du territoire Landais.

Ainsi, on peut noter que la partie Est du territoire Landais pâtit de son manque d'infrastructures de transport et d'établissements de formation, alors même que ces territoires accueillent un nombre non négligeables de zones d'activités. Cette situation vient accentuer la problématique du logement et traduit l'insuffisance de solutions d'hébergement et de logements.

En conséquence, il s'agit de comprendre quels sont les freins auxquels sont confrontés les jeunes dans leur recherche de logements à proximité de leur lieu de travail. Les besoins de cette population sont spécifiques et l'offre actuelle ne permet pas d'y répondre au vu des mobilités qu'ils subissent chaque jour pour rejoindre les principales zones d'activités du territoire.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

III - Le parc de logements dans les Landes

L'accès à un logement autonome pour les jeunes marque une étape importante vers l'indépendance, et en ce sens, une transition vers l'âge adulte. Ainsi, comment les jeunes s'inscrivent-ils dans le marché locatif sur le territoire d'étude ? Et quels peuvent être les freins mis en évidence à la poursuite d'un parcours résidentiel optimal ?

III.1. Structure globale et évolution du parc de logements

Le département des Landes se distingue nettement des autres strates territoriales par son dynamisme en matière de logement avec une forte évolution de son parc caractérisée par une croissance importante des résidences principales (+ 9% en 6 ans). Cette tendance globale constitue un atout pour le territoire et peut s'observer de manière plus détaillée à plus petite échelle. L'évolution forte du parc total et du parc de résidences principales entre 2013 et 2019 se concentre majoritairement sur les cinq EPCI de la frange littorale et sur la communauté de communes d'Aire sur l'Adour. Ce développement s'explique par l'attractivité de la frange littorale tant pour l'emploi, que pour le cadre de vie.

Évolution du parc total entre 2013 et 2019

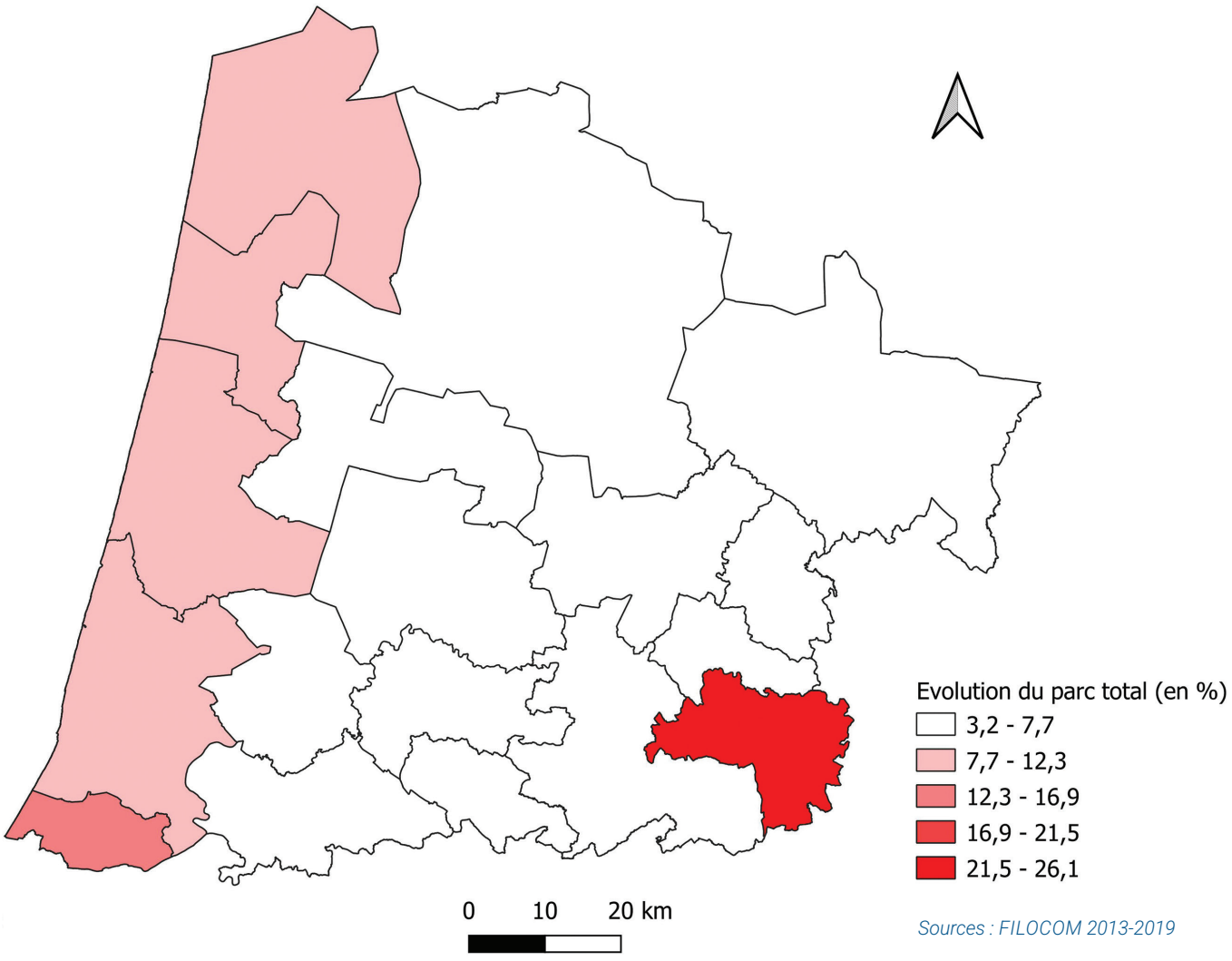

Sources : FILOCOM 2013-2019

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Toutefois, ce territoire à fort potentiel de valorisation touristique et économique est très prisé pendant la période estivale. De ce fait, la location de bien de longue durée y est souvent impossible, les propriétaires préférant mettre leurs biens à la location à des prix bien plus élevés que ce qui est pratiqué le reste de l'année.

Les acteurs du territoire s'inquiètent pour le devenir de l'accès au logement dans cette typologie d'espace : « *Certains propriétaires bailleurs ont recourt au bail mobilité une partie de l'année avant de louer à la semaine à des prix exorbitants. Cela rend ces biens inaccessibles pour une installation à long terme et une difficulté à la grande saison.* » (Responsable pôle Enfance Famille Insertion du Département des Landes).

Conformément aux retours des acteurs interrogés qui accompagnent les jeunes dans l'accès au logement pérenne, on peut affirmer que les problématiques liées à l'accès au logement sont territorialisées. Sur la frange littorale, le montant des loyers, ainsi que le recours frauduleux aux baux mobilité et saisonniers sont des facteurs limitant grandement l'installation des jeunes.

L'analyse globale du parc de logements (parc privé et public) nous permet de mettre en avant les constats suivants :

À l'échelle départementale, 73% des logements sont occupés au titre de résidence principale, 20,5% au titre de résidence secondaire et 6,5% représentent des logements vacants. Cette distribution est modifiée sur la frange littorale ou la part des résidences secondaires peut dépasser les 40% au sein des EPCI suivants : MACS (43%), Côte Landes Nature (41%) et Mimizan (40%).

Statuts de logements par EPCI sur le département des Landes sur l'ensemble du parc de logements en 2021

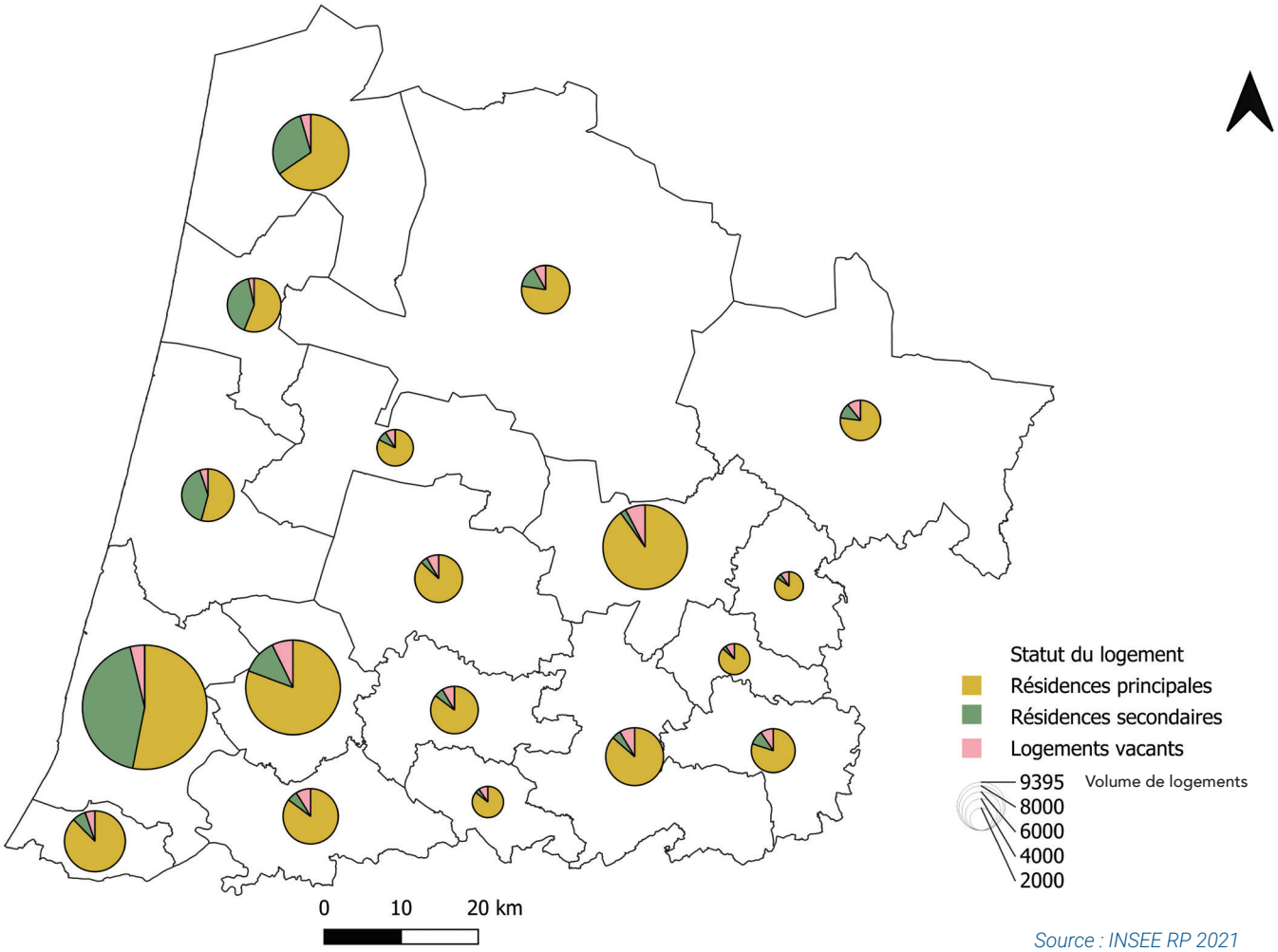

Source : INSEE RP 2021

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Les petites typologies (T1 et T2) ne constituent qu'une faible part des logements parmi les résidences principales (représentent 10% du parc total à l'échelle des EPCI). Certains territoires se distinguent avec des proportions plus importantes, c'est notamment le cas de la CC du Seignanx (13%), CA du Grand Dax (19%), CA de Mont-de-Marsan Agglomération (14%) et enfin la CC de MACS (12%).

Par ailleurs, les logements sont anciens puisqu'ils datent en moyenne de 1983 même si à l'échelle régionale et nationale, les logements datent en moyenne des années 70.

Typologies par EPCI sur le département des Landes des résidences principale en volume en 2021

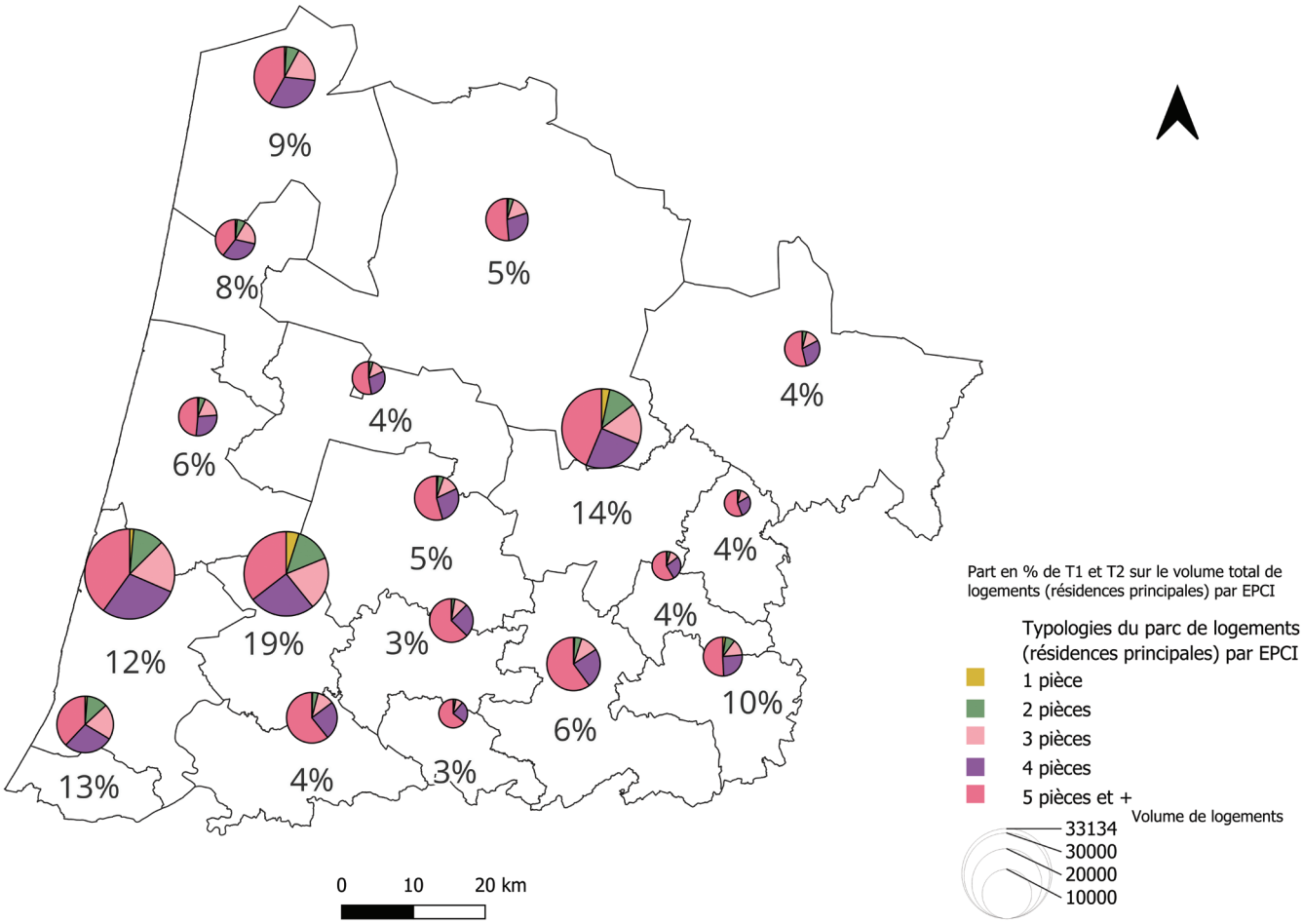

Source : INSEE RP 2021

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Il est important de s'intéresser aux statuts d'occupation des logements fréquentés par les 15-29 ans. On constate que les jeunes habitant un logement autonome sont positionnés en majorité sur les intercommunalités polarisantes et sur celles du littoral.

Aussi, on distingue deux tendances. Alors que la distinction entre locataires et propriétaires au sein des intercommunalités attractives est notable avec une prépondérance de locataires de moins de 30 ans, la proportion tend à s'équilibrer sur des EPCI plus ruraux. Ainsi, on peut observer une situation différenciée entre les territoires ruraux et urbains. On constate qu'un jeune dispose d'une meilleure solvabilité (part de propriétaires plus importante) sur des territoires plus ruraux que dans les intercommunalités polarisantes du département dans lesquelles la tension dans le parc est plus exacerbée (frange littorale et rétro-littorale). La médiane des proportions de propriétaires au sein des EPCI de Dax-Mont-de-Marsan et des EPCI du littoral s'élève, pour l'ensemble, à 37% contre 50% pour l'ensemble des autres EPCI.

En outre, on retrouve une faible part de jeunes logés en logements HLM au regard des autres statuts d'occupation (représentant une médiane des proportions de logements loués vides HLM s'élevant à 5%). Cela s'explique par la faible part de biens locatifs sociaux disponibles sur le marché immobilier. Cette tendance bien que commune au département, s'observe grandement sur les EPCI les plus ruraux. Au Sud-est et à L'Est des Landes, les intercommunalités souffrent particulièrement du manque d'offre de logement HLM à destination des jeunes sur l'ensemble du parc (environ 2% des statuts d'occupation).

Ainsi, au vu des tendances observées concernant les conditions de vie des jeunes Landais, nous pouvons mettre en avant les points suivants :

Des contraintes fortes existent sur la frange littorale, pour la plupart liées aux problématiques du coût des loyers, parmi les plus onéreux du département, tirés en partie par la présence importante de résidences secondaires et de logements meublés de tourisme. Cela a pour effet d'impacter les jeunes dans leur recherche de logement malgré un niveau de ressources plus favorable comparativement aux autres territoires. Cet effet exacerbé du prix des loyers est d'autant plus fort, que sur ces territoires sont localisés les zones d'activités et centres de formation. Au final, les mobilités pendulaires viennent également illustrer cette tension, obligeant les jeunes à s'éloigner des zones attractives à défaut de pouvoir trouver un logement.

On retrouve également ce phénomène au sein des agglomérations polarisantes de Dax et Mont-de-Marsan, bien que les loyers soient moins onéreux sur ce dernier. Par ailleurs, sur ces territoires, la présence d'activités liées au thermalisme et à l'accueil de curistes entraine une forte affluence à certaines périodes de l'année.

Pour ce qui est des territoires plus ruraux, la tension sur les logements est moins prégnante car le volume de jeunes y est moins important. Pour autant, cette tension persiste au regard de l'insuffisance de petits logements en location associé à une vacance structurelle de ces dernier.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Statut d'occupation des logements des 15-29ans

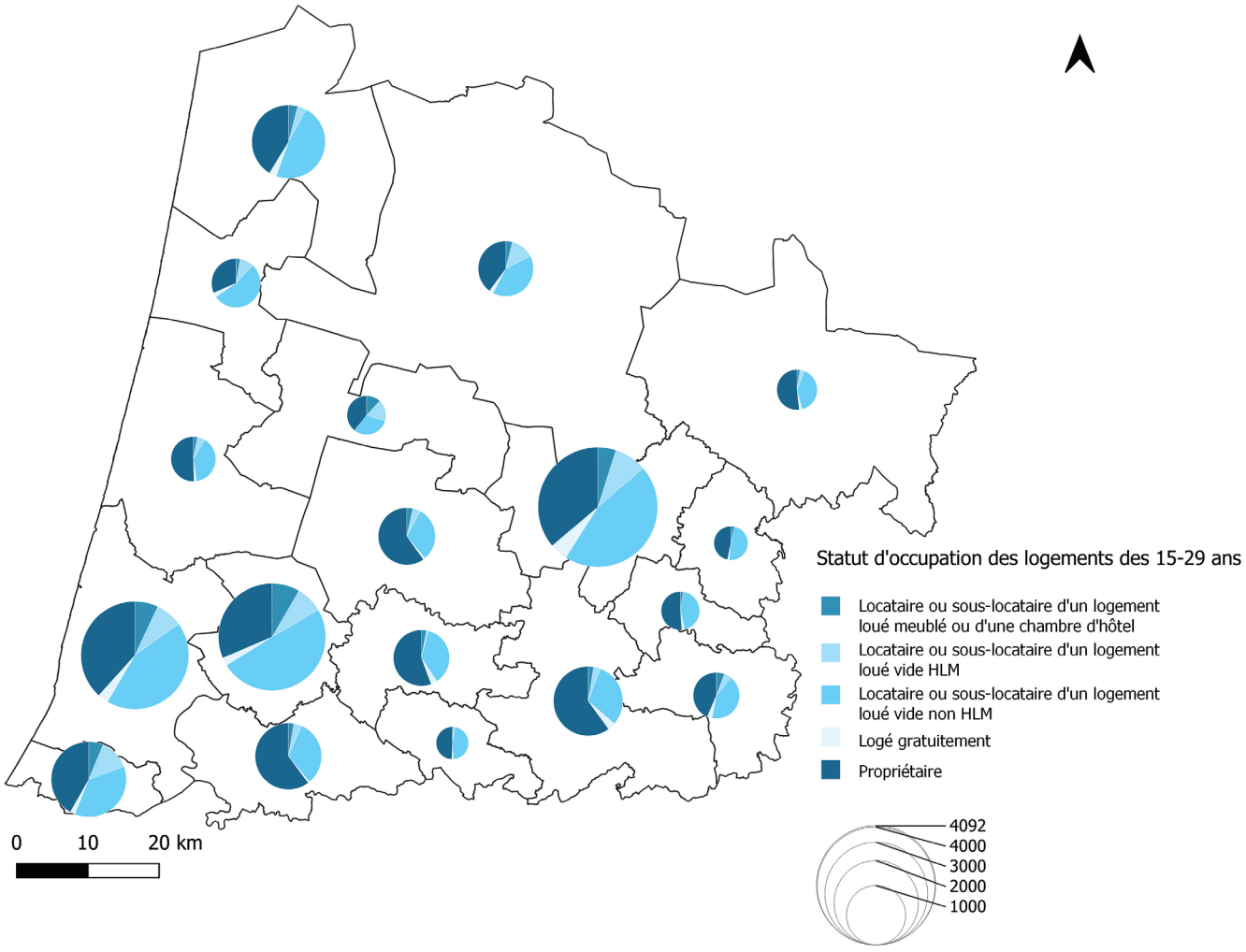

Sources : INSEE, MIGCOM 2022, Statut d'occupation détaillé du logement

III.2. Les loyers payés par les jeunes au sein des parcs publics et privés

La location est souvent choisie par les jeunes pour accéder à une forme d'indépendance avant de pouvoir acheter.

Toutefois, on observe selon les données provenant de la CAF des Landes une évolution négative des bénéficiaires des aides au logement à l'échelle du département passant de 5 515 bénéficiaires en 2019 à 4 595 bénéficiaires en 2022. Parmi ces locataires, 86% sont logés au sein du parc privé contre 16% dans le parc public.

Cette tendance est commune à toutes les EPCI, les pôles d'attractivité ne bénéficient pas d'un traitement de faveur liée à leur dynamisme, bien au contraire puisqu'ils participent à tirer l'évolution vers le bas. En effet, la CA du Grand Dax et la CA de Mont-de Marsan perdent respectivement 172 bénéficiaires et 169 bénéficiaires. Ainsi, la médiane départementale s'établit à -31 bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Bénéficiaires de l'aide au logement entre 2019 et 2022

Territoire	Bénéficiaires aide au logement <30 ans 2019	Bénéficiaires aide au logement <30 ans 2022	Variation 2022/2019
Les Landes	5515	4595	-920
CC d'Aire-Sur-l'Adour	177	152	-25
CC des Landes d'Armagnac	63	41	-22
CC Pays d'Orthe et Arrigans	163	104	-59
CC Terre de Chalosse	105	77	-28
CC Chalosse Tursan	165	111	-54
CC Cœur Haute Landes	124	94	-30
CC de Mimizan	103	72	-31
CC du Seignanx	355	300	-55
CA du grand Dax	1524	1352	-172
CC du Pays Morcenais	100	74	-26
CC du Pays Tarusate	140	87	-53
CCdu Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	44	31	-13
CA Mont-de-Marsan Agglomération	1530	1361	-169
CC du Pays Grenadois	70	36	-34
CC Côte Landes Nature	84	63	-21
CC Maremne Adour Côte Sud	548	441	-107
CC Des Grands Lacs	197	186	-11
CC Coteaux et Vallées des Luys	41	25	-16

Source : CAF des Landes

La diminution du nombre de locataires touche principalement les jeunes logés dans le parc privé en comparaison aux jeunes logés dans le parc public. Les loyers du parc public sont plus attractifs que ceux du parc privé avec une différence d'environ 76€/mois hors charges. On constate que les loyers sont plus élevés sur la frange littorale qu'à l'intérieur des terres. À cela s'ajoute la difficulté pour les jeunes d'obtenir une situation financière stable et des ressources pérennes pour garder un logement.

CHIFFRES CLÉS : LOYER MÉDIANS



464€/mois (hors charges)
dans le **parc privé**



388€/mois (hors charges)
dans le **parc public**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Ainsi, cette dynamique va à l'encontre de la tendance observée mettant en évidence le fait que les jeunes Landais trouvent à se loger principalement au sein du parc privé (cf. carte sur les statuts d'occupation des 15-29 ans).

Qu'en est-il de la dynamique de décohabitation où à l'inverse de la recohabitation ? Même s'il est complexe de venir identifier ces phénomènes et leurs évolutions dans le temps, il nous semble important de mettre en évidence certains éléments pouvant accréditer l'hypothèse selon laquelle il existerait une tendance à la recohabitation des jeunes Landais, ou du moins à une décohabitation plus tardive qu'escompté.

Pour mettre en avant cette hypothèse, nous nous sommes attelé à analyser les volumes de jeunes de moins de 25 ans rattachés à leurs parents par rapport à ceux fiscalement indépendants entre 2013 et 2019. Nous constatons que depuis 2013, le volume de jeunes rattachés a connu une augmentation sensible de 38% alors que dans le même temps, les jeunes fiscalement indépendants n'ont connu qu'une relative augmentation de 23% (dont une tendance entre 2013 et 2017 à la baisse). Il convient malgré tout de rester prudent quant à cette hypothèse, compte tenu de la relative imprécision de ces données, qui ne prennent pas en compte la possible double résidence des étudiants. Ces derniers pouvant être domiciliés fiscalement chez les parents mais pour autant bénéficier d'un logement étudiant.

Cette hypothèse trouve un écho dans le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre (FAP) en date du 16 mai 2024.

Éléments saillants du rapport de la FAP

La FAP étudie le phénomène dit des « Tanguy » et propose un suivi de la situation de décohabitation entre 2013 et 2020. Le premier chiffre clé est l'augmentation de 250 000 jeunes hébergés chez leurs parents entre 2013 et 2020. Cette évolution s'observe majoritairement au sein de la classe d'âge 18-24 ans qui connait une augmentation du nombre d'enfants hébergés chez les parents légèrement supérieure à 13%. Aussi, la FAP identifie plusieurs facteurs : un nombre d'étudiants qui augmente (2,4 millions d'étudiants touchés par le phénomène), des salaires trop bas pour les jeunes en emploi (1,3 million de personnes concernées), la raréfaction des logements sociaux ou des logements à loyers abordables.

La FAP alerte alors sur la crise du logement en cours, notamment pour l'accès à l'autonomie des jeunes. Enfin, la FAP montre comment la tendance s'élargie à une diversité de publics. Les publics hébergés chez les tiers (hors parents) représentent 600 000 personnes, soit 80 000 de plus qu'en 2013. La FAP souligne la mise en place de solutions de logement adaptées telles que "logement étudiant, foyer jeunes travailleurs, logement social en général".

Types de situation fiscale des jeunes de - de 25 ans entre 2013 et 2019

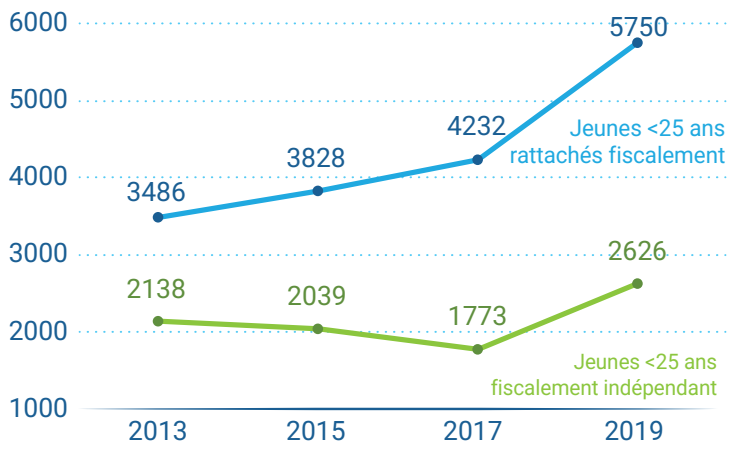

Source : FILOSOFI, 2013, 2015, 2019

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Ce phénomène entraine des difficultés pour fidéliser les jeunes et rendre accessible des logements qui pourraient être à destination d'une diversité de public. On note en outre une méfiance vis-à-vis de public à faible revenus qui sont marginalisés via des processus d'exclusion ou de non accès à des dispositifs de logement. On constate que le prix au m² est élevé dans plusieurs secteurs du département tels que la frange littorale qui connait une forte affluence par sa situation géographique attractive. Par ailleurs, le nombre de logements à destination des jeunes et les aides associées pour accéder à un logement pérenne suivent une tendance à la baisse. Le nombre de demandeurs de moins de 30 ans à faible revenus ne cessent d'augmenter. En conséquence, ces derniers n'apparaissent pas comme un public favorisé au vu de l'instabilité de leur ressource. Cela provoque une embolie des places au sein des dispositifs d'accompagnement pour les nouveaux ayant droits. Faute de pouvoir accéder à un logement de droit commun alors que leur situation s'améliore, les jeunes restent dans des dispositifs d'aide et saturent la rotation de ces derniers.

Cette tendance trouve également sa cohérence lorsque l'on analyse les données transmises par la CAF des Landes. En effet, on constate qu'entre 2019 et 2022, le nombre d'étudiants allocataires des aides au logement a diminué passant de 1 134 en 2019 à 980 en 2022. Même si cette baisse semble minime et qu'il est nécessaire de rester prudent en suivant de près cette analyse sur des millésimes plus larges, il n'en reste pas moins qu'elle existe. Enfin, afin d'être le plus complet possible, le raisonnement est le même si l'on analyse l'entièreté des aides au logement des moins de 30 ans. Ainsi entre 2019 et 2022, le volume de jeunes bénéficiaires a connu une baisse de l'ordre de 920 bénéficiaires des aides au logement. Là encore, la cause de cette diminution ne peut pas être imputée exclusivement à une tendance de recohabitation ou de décohabitation tardive puisqu'il est avéré que la réforme de la contemporanéité des aides au logement a également eu un impact.

Loyer d'annonces par m² charges comprises pour un appartement (type T1/T2) du parc privé locatif

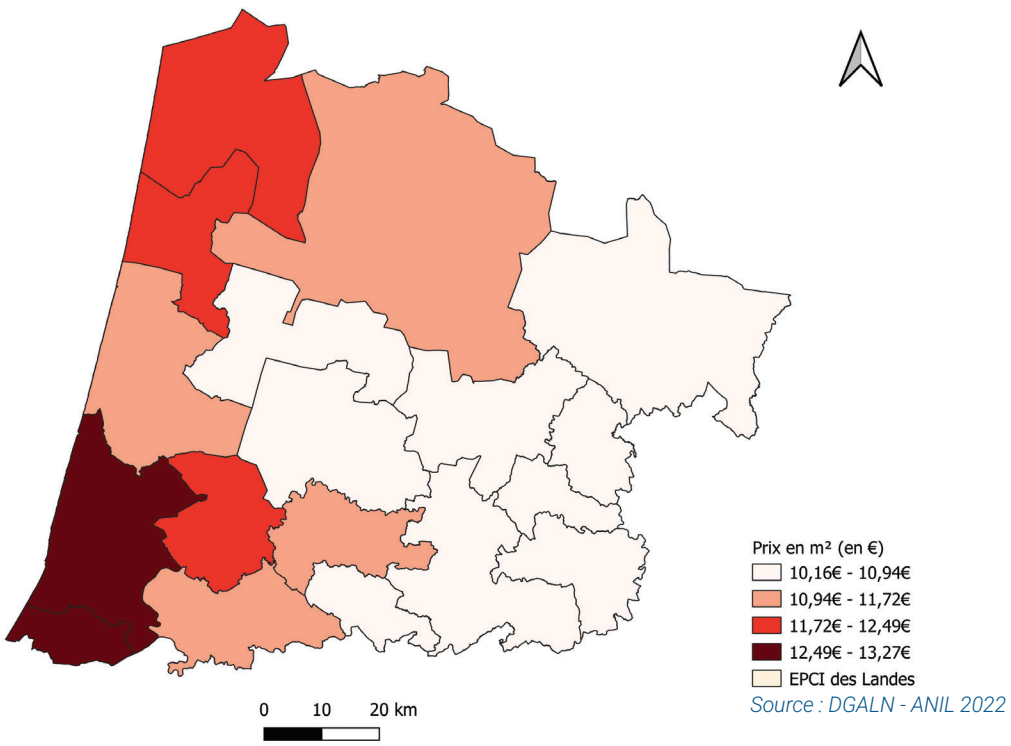

Source : DGALN - ANIL 2022

Le prix au m² des loyers du parc privé sur la frange littorale est plus important d'environ 3€ le m² en comparaison à L'Est du territoire. À titre d'exemple, un studio d'environ 33m² est proposé au prix de 361,02 € à L'Est contre 437,91 € au Sud-Ouest du territoire. En effet, le loyer pour un T1/T2 d'environ 33m² peut monter jusqu'à 437,91€ sur les EPCI MACS et CC du Seignanx contre 361,02 pour les EPCI de la frange Est et au centre du département.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

III.3. Une tension forte sur le parc locatif social

Globalement, l'ensemble du territoire connait une croissance du parc de logements locatifs sociaux. Pour autant, il existe de fortes disparités entre les pôles considérés comme attractifs et les territoires plus ruraux au sein desquels la dynamique de construction est moins développée. L'évolution est d'autant plus importante sur les territoires de la frange littorale où le logement social se développe davantage.

Territoire	Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux_2019	Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux_2022	Evo(logts)_19-22
France métropolitaine	5011762	5195098	183336 (+3,66%)
Nouvelle-Aquitaine	310155	326824	16669 (+5,37%)
Landes	13969	15551	1582 (11,33%)
EPCI	**Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux_2019**	**Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux_2022**	**Evo(logts)_19-22**
CC d'Aire-sur-l'Adour	414	371	-43
CC des Landes d'Armagnac	76	95	19
CC Pays d'Orthe et Arrigans	328	336	8
CC Terres de Chalosse	134	145	11
CC Chalosse Tursan	382	406	24
CC Cœur Haute Lande	474	495	21
CC de Mimizan	312	362	50
CC du Seignanx	1626	1869	243
CA du Grand Dax	3335	3841	506
CC du Pays Morcenais	420	428	8
CC du Pays Tarusate	307	318	11
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	27	38	11
CA Mont-de-Marsan Agglomération	2770	3065	295
CC du Pays Grenadois	98	95	-3
CC Côte Landes Nature	184	208	24
CC Maremne Adour Côte Sud	1955	2334	379
CC des Grands Lacs	1162	1114	-48
CC Coteaux et Vallées des Luys	15	31	16

Source : RPLS 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Rappelons que le profil type du jeune Landais est un ménage composé d'une personne, sans enfant, étudiant ou de CSP salarié/ouvrier. De ce prisme-là, l'offre de logements sur le département des Landes n'est pas adaptée aux besoins de ce dernier : environ 66m² pour une moyenne de 5,74€/m2. On constate par ailleurs, une sur-représentation de la typologie T3, superficie ne répondant pas aux besoins des jeunes.

Le nombre de logements locatifs sociaux sur le territoire est faible et disparate. Certains EPCI en sont peu pourvus malgré une dynamique de construction importante. Le territoire compte seulement 22% de T1/T2 répartis majoritairement sur les EPCI (Dax, Mont-de-Marsan, le Sud de la frange littorale), territoires précédemment identifiés comme étant les plus chers pour la location sauf pour Mont-de-Marsan. Ainsi, des surfaces trop grandes et des prix trop élevés éloignent les jeunes de l'accès à la location.

Répartition des typologies du parc social selon les EPCI en 2022

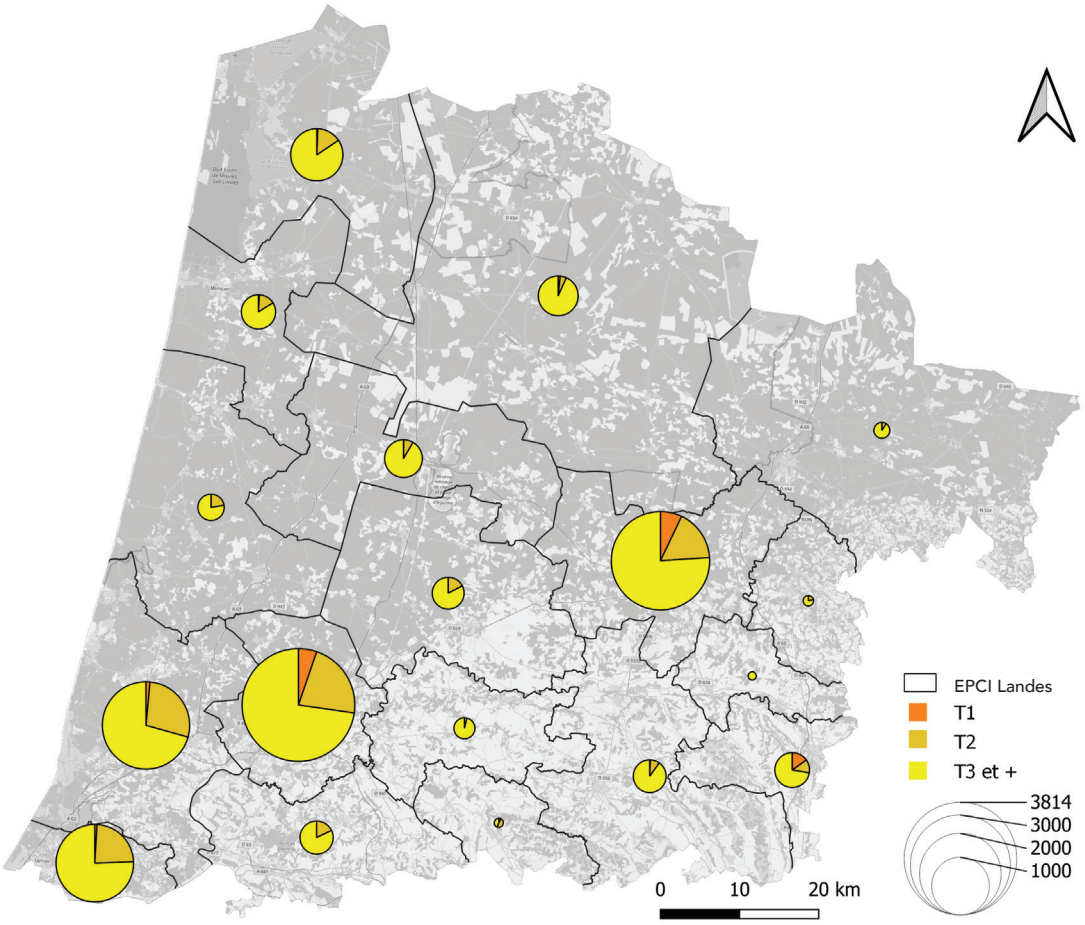

Source : RPLS, 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

La difficulté d'accès à la location est rendue plus prégnante du fait des délais d'attente qui se ralongent. Le taux de rotation en est fortement impacté et laisse une partie de la population en grande difficulté pour accéder à un logement social.

En outre, les offres d'hébergements et de logements temporaires à destination des jeunes sont peu nombreuses et saturées. On compte **369 places en Résidences Habitat Jeunes, 11 places en résidence sociale (hors habitat jeunes), 244 places en logement CROUS** à destination des étudiants.. L'offre de logements adaptés est faible alors que le besoin est lui prégnant. De plus, elle est concentrée sur les deux agglomérations polarisantes et légèrement sur le Sud du département. L'Est et le Nord du département sont dépourvus de ces structures. À termes, le jeune risque de devoir choisir entre intégrer une structure d'hébergement/ logement ou conserver son environnement social proche. Ainsi, il est contraint dans son parcours résidentiel et doit obligatoirement subir une rupture avec son entourage proche pour espérer obtenir une place. Dans l'autre cas, le jeune refuse de quitter son territoire et n'obtient pas de solution adéquate avec, comme risque de se retrouver dans une situation de grande précarité.

À noter que certaines de ces offres (RS-FJT, CHRS) permettent un accompagnement du jeune dans la construction de son parcours résidentiel grâce aux acteurs spécialisés (Travailleurs sociaux, gestionnaires locatifs, etc.) qui y travaillent. Ces structures sont aussi en relation avec les acteurs départementaux pour communiquer sur les places disponibles au sein des dispositifs.

Un acteur du département de la prévention spécialisée nous a aussi interpellé sur les suites de parcours résidentiel. À titre d'exemple sur la frange littorale, la structure Habitat Jeunes est un modèle que le jeune n'a pas envie de quitter au vu de ce qui l'attend par la suite : prix onéreux, difficulté d'accès à un logement adapté, besoin de s'éloigner de son lieu de travail... Il faut donc se questionner sur la finalité du parcours résidentiel et le type de biens auxquels peut prétendre le jeune.

Enfin, il convient de rappeler que l'on parle ici d'un public rencontrant des situations diverses et les solutions actuelles d'hébergement ou de logement temporaire ne correspondent pas à tous les besoins. Sur cette question, le profil saisonnier est à interroger car la difficulté à se loger entraine des problématiques de recrutement pour les employeurs à trouver de la main d'œuvre. Certains dispositifs ont déjà été expérimenté sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine avec par exemple la mise à disposition des internats pendant les grandes vacances ou le développement de tiny house.

La demande émanant des moins de 30 ans à l'échelle nationale n'a cessé de croître depuis 2017. Les Landes sont au dessus des moyennes régionales et nationales concernant le taux de tension de demandes en logement locatif social pour les moins de 30 ans. En 2022, le taux de pression dans les Landes est de 6.1, contre 6.3 pour la région et 5.4 pour la France. Alors que l'on constate une augmentation des demandes effectuées par les jeunes, le nombre de demandes satisfaites stagne, voire baisse. Cette tendance s'exerce principalement sur les EPCI de la frange littorale. Les territoires plus ruraux concèdent aussi un taux de pression élevé mais sur un plus faible nombre de demandes initiales. Mont-de-Marsan et Dax n'échappent pas à la dynamique de diminution de demandes satisfaites.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Ratio de tension sur la demande de logement social concernant les [illegible] (<30 ans).

Territoire	Demandes effectuées 2017	Demandes satisfaites 2017	Taux de pression 2017	mande effectuées 2024	mandes satisfaites 2024	Taux de pressions 2024
France	732438	209603	5,5	646170	109338	5,9
Aquitaine	30783	7389	4,2	28291	3961	7,1
Landes	2284	515	4,4	2546	304	8,4
CC du Seignanx	272	44	6,2	534	19	28,1
CA du Grand Dax	407	151	2,7	545	102	5,3
CC Maremne Adour Côte Sud	218	53	4,1	410	29	14,1
CA Mont-de-Marsan Agglomération	373	126	3,0	514	103	5,0
CC des Grands Lacs	134	32	4,2	175	14	12,5
CC d'Aire-sur-l'Adour	67	16	4,2	30	5	6,0
CC Chalosse Tursan	48	17	2,8	41	4	10,3
CC Cœur Haute Lande	47	14	3,4	46	7	6,6
CC de Mimizan	48	8	6,0	67	7	9,6
CC Pays d'Orthe et Arrigans	24	13	1,8	52	0	52,0
CC du Pays Tarusate	22	11	2,0	43	3	14,3
CC du Pays Morcenais	18	11	1,6	20	5	4,0
CC Côte Landes Nature	29	5	5,8	39	13	3,0
CC Terres de Chalosse	9	9	1,0	9	2	4,5
CC des Landes d'Armagnac	4	0	4,0	8	0	8,0
CC du Pays de Villeneuve en Armagnac	6	4	1,5	4	0	4,0
CC du Pays Grenadois	5	1	5,0	6	0	6,0
CC Coteaux et Vallées des Luys	0	0	0,0	3	0	3,0

Source : SNE - DATA LOGEMENT, 2017/2024 (demandes de mutation comprises)

Parallèlement, les acteurs du territoire rendent compte des difficiles conditions de recherche de biens dans le parc social et privé : forte concurrence pour la signature d'un bail (surtout sur les secteurs littoraux) ; les publics en difficulté se voient refuser l'accès au logement dans le parc privé en raison de leur situation (la demande est telle que les agences délaissent ces profils) ; faute d'accès au logements de droit commun, la rotation au sein des dispositifs spécifiques ne peut s'opérer. En effet, l'embolie dans ces structures est telle, qu'elle empêche l'accompagnement sur d'autres situations de jeunes en difficulté.

XL Habitat, office public de l'habitat du Département, doit lors de ces commissions d'attribution, traiter les urgences les unes par rapport aux autres. Le nombre de dossiers considérés comme urgents ayant fortement augmenté, il n'est plus possible de trouver une solution à toutes les situations.

De plus, les acteurs du territoire alertent sur le mal logement : trouver un logement dans les Landes est devenu tellement difficile que les jeunes sont prêts à accepter la location de biens vétustes, hors normes, sans demander la mise aux normes au propriétaire, de peur de perdre le logement. Ce problème s'observe en majorité sur les secteurs sous haute tension comme la frange littoral.

Ces observations questionnent les orientations futures en matière de logement. Dans un contexte dans lequel la construction est onéreuse, longue et consommatrice d'espaces, il parrait nécessaire d'interroger la place donnée à la réhabilitation du bâti vacant à destination des publics en difficulté comme l'est le public jeune.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Analyse synthétique - LOGEMENT

Le développement de l'offre de logements sociaux à destination des moins de 30 ans semble etre nécessaire sur l'ensemble du territoire : le nombre de demandes augmente considérablement. La répartition à l'échelle départementale semble insuffisante : maillage hétérogène de l'offre de logements locatifs publics et privés et des structures d'accompagnement. Des tendances plutôt défavorables à l'accès des jeunes au logement sont à l'œuvre depuis plusieurs années (prix des loyers élevés sur la frange littorale, augmentation des loyers en période estivale, baux précaires ou frauduleux, logements trop grands...). Pour autant, les logements du parc locatif privé sont majoritaires. Cela témoigne d'une certaine résilience des collectivités quant à leur capacité à mettre en œuvre des dispositifs permettant d'attirer et de garder les populations jeunes sur le territoire (logement chez l'habitant, Intermédiation locative). Le jeune peut être contraint par sa mobilité et doit par conséquent trouver une offre de logements sur son lieu d'emploi ou de formation.

Atouts

- Croissance du volume des petites typologies (T1/T2) en résidences principales au sein du parc de logements total
- Présence d'acteurs locaux capables de répondre aux besoins en logements et en accompagnement des jeunes

Faiblesses

- Augmentation du retour des jeunes au domicile familial (décohabitation plus complexe)
- Augmentation des demandes et diminution des demandes satisfaites
- Tension qui s'exerce de manière plus soutenue sur la frange littorale car la demande y est plus forte et les prix plus élevés
- Offre de logements non adaptée : sur-représentation de T3
- Marché locatif privé "plus prisé" mais plus onéreux et vétuste que le locatif public
- Maillage territorial hétérogène des structures d'hébergement /logement

LE JEUNE LANDAIS VIS-À-VIS DU LOGEMENT

Opportunités

- Arrivée de familles sur le territoire
- Acteurs intéressés par le développement de logements temporaires

Menaces

- Perte d'autonomie et d'indépendance du jeune quant au parcours résidentiel
- Tension croissante de la demande de logement social
- Territoires rendus de plus en plus inaccessibles pour les jeunes au vu de la diversité des problématiques et de la paupérisation des jeunes
- Parcours résidentiel du jeune marqué par des contraintes plus fortes
- Tendance à la re-cohabitation des jeunes chez leurs parents

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Constats

Profil sociodémographique de la population jeune

- Croissance relative du public jeune sur le territoire Landais à des proportions sensiblement différentes dans la population :
  - Solde naturel négatif et vieillissement de la population
- Exode des 18 - 30 ans du département
  - Poursuite d'études supérieures, accès à l'emploi qualifié

Parc de logements

- Difficulté d'accès au logement autonome :
  - Prix des loyers, offre de logements inadéquate et hétérogène
- Parc de logements saturé malgré une politique de construction de construction soutenue :
  - Décohabitation compromise
  - Demande de logements locatifs sociaux en constante augmentation diminution des attributions

Enjeux

Profil sociodémographique de la population jeune

- Inverser la dynamique en attirant les populations jeunes par des politiques visant à l'accompagnement des besoins liés aux mutations démographiques
- Continuer d'accompagner les 18 - 30 ans qui restent sur le territoire
- Promouvoir le développement de formations supérieures visant à offrir une alternative propre au territoire

Parc de logements

- Développer une offre de logements accessible aux ressources des jeunes et qui s'adapte aux profils rencontrés sur chaque secteur
- Développer le parc social sur les territoires sous tension en diversifiant la typologie du parc visant à satisfaire une demande jeune de petites superficies
- Développer des structures collectives visant à l'accompagnement vers la décohabitation et à la construction du parcours résidentiel du jeune

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Constats

Parc de logements

- Insuffisance de places à destination des jeunes en situation de précarité (ASE*, PJJ*, Prévention spécialisée) :
  - Embolie des places par manque de rotation
  - Accessibilité restreinte pour les nouveaux demandeurs

Activité / formation / mobilités

- Relégation des jeunes vers des territoires à logement abordable :
  - Distance domicile-travail importante (mobilité subie)
- Les mobilités sont un frein à l'emploi des jeunes :
  - Nécessité d'avoir un véhicule motorisé
  - Offre de transports en commun non adaptée aux emplois à horaires variables
- Identification de territoires ruraux dans lesquels les dynamiques activité / mobilité y sont faiblement présentes fautes de logement :
  - Désintérêt pour ces territoires : potentielle perte d'attractivité pour ces territoires

ASE : Aide Sociale à l'Enfance
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

Enjeux

Parc de logements

- Prioriser l'accès au logement autonome dans le parc de logements de droit commun pour les jeunes les plus précaires
- Promouvoir le développement de structures d'acceuil et d'accompagnement spécialisées sur un territoire plus vaste

Activité / formation / mobilités

- Développement d'une offre de logements abordable au plus près des centralités économiques
- Nécessité de développer des infrastructures de transports en commun au plus près des besoins, c'est-à-dire correspondant à un éloignement du lieu de résidence et à des horaires atypiques ou développer des politiques d'aides à la mobilité
- Promouvoir un éventail de réponses habitat adaptées à la diversité des situations de jeunesse aux besoins variables de ces territoires

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

IV - Des solutions pour l'habitat des jeunes territorialisées

Les constats et enjeux mis en avant à la suite de l'analyse multicritères réalisée précédemment, nous permet dorénavant de dégager un certain nombre de préconisations. Celles-ci prendront en compte les spécificités propres aux territoires étudiés à l'échelle de l'EPCI.

Ainsi, les préconisations proposées s'attacheront à prendre en compte les contextes de chaque EPCI,associés à des spécificités locales connexes que sont les territoires dits littoraux, polarisants mais également ruraux. Ainsi, nous y développerons, grâce à la formalisation des besoins, un calibrage précis proposant un volume de logements ou places à projeter.

IV.1. Dispositifs de logements temporaires visant à répondre aux besoins identifiés

CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sont des associations qui accueillent et accompagnent les jeunes de leur territoire dans leur projet logement : recherche, accès et maintien dans le logement. Leur objectif est de permettre à chaque jeune d'accéder à un logement adapté à ses besoins et à sa situation personnelle et professionnelle.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Instances de coordination entre les parties prenantes financeurs et bailleurs privés et publics ↘ Souplesse dans la gestion du dispositif (Ressources humaines modeste, AIO, échanges de pratiques)	↘ Absence d'accompagnement individuel ↘ Dispositif tributaire de financements en fonctionnement divers et variés	↘ Mission locale ↘ CCAS	↘ Etat, Département, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement, URS-FJT, UNCLLAJ

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Offre locative chez l'habitant (chambre chez l'habitant)

Ce dispositif a vocation à répondre aux problématiques spécifiques liées à l'alternance des parcours de formation, c'est-à-dire d'accueillir à la nuitée ou au mois les jeunes en mobilité, moyennant une contrepartie financière versée par l'hébergé.

Son objectif social est de rendre plus attractif l'accès à la formation sur des sites distants du domicile habituel des jeunes, tout en rassurant les parents en termes d'encadrement. In fine, l'action doit permettre de renforcer l'accès à la formation, de mieux sécuriser les parcours de formation et d'éviter les décrochages scolaires ; il repose sur un encadrement juridique et fiscal de l'hébergement chez l'habitant. L'objectif est de faciliter les réponses aux besoins en logement des publics les plus fragiles, sur des périodes discontinues ou continues, tout en permettant une utilisation optimisée de logements existants sous-occupés. Le loyer demandé est encadré par la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'être rendu accessible aux jeunes au revenus modeste.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Couverture large et territorialisée de l'offre l'hébergeurs ↘ Investissement faible au montage ↘ Travailler avec l'existant (sous-occupation des grands logements) ↘ Renforcement du lien social tant entre hébergeur/hébérgé qu'entre tiers social de confiance ↘ Dispositif ouvert aux hébergeurs locataires d'un logement locatif social (complément de ressources) ↘ Dispositif financé en partie par la Région Nouvelle-Aquitaine ↘ La garantie d'une médiation locative via l'association porteuse du dispositif ↘ Loyer maitrisé ↘ Une solution qui offre un cadre rassurant vis-à-vis des parents ↘ Accompagnement individuel et collectif (démarches administratives, accès aux droits, projet professionnel, animations collectives)	↘ Une présence nécessaire d'une structure porteuse spécialisée dans le champ du logement accompagné ↘ Une démarche qui dépend de la bonne volonté des hébergeurs (propriétaires/locataires) sur le territoire ↘ La cohabitation n'est pas toujours évidente entre les deux parties (hébergeurs/jeunes) ↘ Une offre ne correspondant pas à tous les profils de jeunes ↘ Constitution du réseau d'hébergeurs chronophage (prospection, sensibilisation, bouche à oreille. etc)	↘ Association gestionnaire d'Habitat Jeunes/CLLAJ/ML	↘ Etat, Département, CAF, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Bourse aux logements

Répertoire des solutions à destination des jeunes allant de résidences Habitat Jeunes aux logements privés et publics par le biais de l'intermédiation locative. Les logements proposés sont systématiquement visités par l'association afin d'apporter un certain nombre de garanties.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Sécurisation du bailleur (conseil information et orientation du jeune locataire, dispositif Gilog dans le Gers) ↘ Service complémentaire à une offre Habitat Jeunes ↘ Accompagnement individuel et collectif (démarches administratives, accès aux droits, projet professionnel, animations collectives) ↘ Intermédiation locative parc (privé/public) + bail glissant ↘ Solution permettant d'accompagner le parcours résidentiel du jeune	↘ Nécessite un financement en fonctionnement ↘ Un dispositif nécessitant une prospection des bailleurs privés ou publics potentiels ↘ Nécessité d'une veille (plateforme à actualiser en permanence) ↘ Intermédiation locative parc (privé/public) + bail glissant ↘ Le logement proposé en bail glissant est un logement de moins dans le portefeuille de solutions logements de l'association	↘ Association gestionnaire d'Habitat Jeunes/CLLAJ/ML.	↘ Etat, Département, CAF, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Service Logement Jeunes (SLJ)

Permanence Accueil Information Orientation (AIO)

Il s'agit d'un service gratuit pour accompagner et informer les jeunes de 16 à 30 ans sur les thématiques suivantes : Recherche de logement, Dépenses à prévoir, Installation dans le logement (démarches et aides), Droits et devoirs du locataire et du propriétaires, Aides financières en cas de difficultés, Quitter son logement (préavis de départ, démarches, déménagements).

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Le dispositif permet de mailler le territoire en touchant des jeunes excentrés ↘ Accompagnement individuel et collectif (démarches administratives, accès aux droits, projet professionnel, animations collectives).	↘ Nécessite la mise en place de permanences dédiées, de véhicules permettant les nombreux déplacements.	↘ Association gestionnaire d'Habitat Jeunes/CLLAJ/ML	↘ Etat, Département, CAF, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA (AIVS)

Les AIVS sont des agences immobilières associatives qui assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chacun, dans toutes les étapes de la location.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Lignes de financements supplémentaires à une activité de gestion locative classique (location/sous-llocation) permise par le mandat de gestion ↘ Sécurisation de l'activité IML et visibilité accrue auprès des acteurs du territoire ↘ Accompagnement individuel et collectif (démarches administratives, accès aux droits, projet professionnel, animations collectives)	↘ Obtention de l'agrément mandat de gestion ↘ Obligation de détention d'une carte professionnelle « Gestion immobilière », d'une garantie financière auprès d'un établissement bancaire ou d'une organisation professionnelle et d'une assurance responsabilité professionnelle	↘ Association gestionnaire d'Habitat Jeunes/CLLAJ/ML	↘ Etat, Département, CAF, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Jeunes (CHRSJ)

L'établissement d'hébergement, chargé d'accompagner, au titre de l'aide sociale, des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...). Certains comprennent également des capacités d'hébergement d'urgence, et d'autres activités (atelier d'adaptation à la vie active...). L'action socio-éducative au sein de ces établissements se traduit par une prise en charge individualisée et globale par le biais d'un "projet d'insertion" élaboré avec la personne accueillie.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Espaces collectifs, prise en charge individualisée et globale ↘ Absence de participation financière du résident si le séjour ne dépasse pas cinq jours ou si les personnes sont dépourvues de ressources	↘ Publics spécifiques jeunes en graves difficultés d'ordre économique, familial, de logement, de santé et/ou d'insertion ↘ Absence de mixité des profils de jeunes ↘ Admission exclusive orientée par le SIAO, sauf situation d'urgence. ↘ Difficuté à mobiliser les financement de l'Etat BOP177 (Budget Operationnel de Programmme 177 sur le volet Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables)	↘ Association gestionnaire ↘ Bailleurs sociaux / Opérateurs privés	↘ Etat, Département, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Résidence Hotelière à Vocation Sociale (RHVS)

Les résidences hôtelières à vocation sociale permettent de développer et diversifier des solutions d'hébergement, de qualité à un coût maîtrisé, notamment pour les personnes en difficulté. Elles représentent une alternative au recours à des hôtels meublés parfois chers et de mauvaise qualité.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Répond à un public jeune saisonnier (possibilité de paiement à la nuitée/semaine/mois) ↘ Alternative à l'hôtellerie classique (exemple de la résidence du campus de Boulazac - Campus de Dordogne, accessibles à tous les publics quelque soit l'âge)	↘ Cohabitation entre les différents publics de tout âge (âge, situation, profils) ↘ Séjours à la nuitée (prix plafond à 23€ mais possibilité d'un prix inférieur avec participation entreprises) rarement sur du long terme en raison du coût important ↘ Éligible aux APL sous trois conditions : à la condition que le logement soit la résidence principale, que le résident s'acquite de l'intégralité du paiement de la nuitée, et qu'il soit titulaire d'un contrat de location meublé ↘ Accompagnement facultatif des publics accueillis ↘ Agrément RHVS spécifique délivré par l'Etat	↘ Association gestionnaire d'Habitat Jeunes/CLLAJ/ML/CCAS/ Bailleurs sociaux/Opérateurs privés	↘ Etat, Département, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement, acteurs de la formation et les entreprises

Auberge de jeunesse

Une auberge de jeunesse est un établissement régi par une association à but non lucratif. Elle offre aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle de même que d'autres prestations, programmes et activités. Ces derniers sont principalement destinés aux jeunes dans un objectif éducatif et récréatif. Elle possède un double agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Éducation Nationale.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ À destination des publics jeunes en priorité mais ouvert à tous les publics en fonction des territoires et des périodes de l'année	↘ Hébergement en chambres collectives (de 3 à 8 lits), parfois en chambres individuelles ou couples ↘ Cuisines collectives ↘ Sanitaires communs ↘ Paiement taxe de séjour ↘ Séjours de courtes durées	↘ Association gestionnaire ↘ Bailleurs sociaux/Opérateurs privé	↘ Etat, Département, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement, Région ↘ Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), Ligue Française des Auberges de Jeunesse (LFAJ)

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Résidence Étudiante conventionnée/CROUS

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires se composent de logements individuels à prix modérés, qui permettent de recevoir une allocation logement. Elles sont situées près des lieux d'étude et ont un accès aux transports en commun.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
Répond aux problématiques de la tension étudiante dans les territoires d'enseignement supérieur Accueil de tous type de publics jeunes Volume de places disponibles important (plusieurs centaines)	Financement en PLS (Prêt Locatif Social) À destination exclusive des étudiants Peu d'espace commun Aucun accompagnement Opportunité de courte durée (Le CCH prévoit du 1 er janvier au 15 août de loger des jeunes non étudiants prioritaires (L631-12-1 Loi 3DS)) Necessité d'accompagnement dans le cas de jeunes en situations complexes Possibilité ouverte sur les communes de Dax et Mont-de-Marsan exclusivement	Association gestionnaire, CROUS Bailleurs sociaux	Département, EPCI, Communes, CROUS, Gestionnaire, CCAS, Fondations, Action Logement, Région

Article 109 de la loi ELAN

L'article 109 de la loi ELAN permet de réserver un nombre déterminé de logements d'un programme de logements sociaux à des jeunes de moins de trente ans dans le cadre de contrats de location d'une durée maximale d'un an, reconductible.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
Maillage large en diffus du territoire Opportunité dans la poursuite du parcours résidentiel du jeune accompagné Possibilité d'augmenter le financement issu de la prestation socio-éducative (PSE) en intégrant les logement de ce dispositif	Peut nécessiter une structuration et coordination dans le suivi de l'intermédiation locative adaptée pour une structure gestionnaire de dispositif d'hébergement	Association gestionnaire Bailleurs sociaux	Etat, Département, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Résidence Sociale Jeunes Actifs (RS-JA)

La Résidence Sociale « Jeunes Actifs » (RS-JA) offre des logements meublés (ou non) de façon temporaires à des ménages ayant des revenus limités ou une difficulté d'accès au logement ordinaire pour des raisons économiques, sociales ou de mobilité. L'accompagnement social étant plus limité (respect seulement des obligations de gestion locative sociale dans le cadre de l'agrément ILGLS), le nombre d'ETP nécessaire est moins important, facilitant le financement de l'opération. Découlant de cet accompagnement moindre, il est nécessaire d'y loger des jeunes plus autonomes ou ayant moins de difficultés sociales ou économiques.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
Coût moindre lié à l'absence de professionnels sur site Offre répondant à des publics autonomes	Inadapté aux profils de jeunes nécessitant un accompagnement individuel ou collectif Certains financements en investissement et en fonctionnement innacessibles (CAF, etc) Risque de dégradation des espaces communs faute de présence quotidienne	Association gestionnaire d'Habitat Jeunes/CLLAJ/ML/CCAS/ Bailleurs sociaux/Opérateurs privés	Etat, Région, Département, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Résidence Sociale - Foyer de Jeunes Travailleurs (RS-FJT)

Une résidence Habitat Jeunes (RS-FJT) est un type de résidence sociale dédié spécifiquement à l'accueil des 16-30 ans. La politique d'accueil est fondée sur le brassage social, tout en garantissant une priorité d'accès aux jeunes, avec ou sans emploi, qui disposent de faibles ressources et rencontrent des difficultés particulières d'accès au logement. Au delà du logement, les résidences Habitat Jeunes proposent aux jeunes le nécessitant un accompagnement social et promeut pour tous les jeunes un accès à l'autonomie et à l'émancipation citoyenne.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Garantir une offre de logements qui répond aux besoins des jeunes (petits logements meublés, loyers modérés, facilité d'entrée-sortie) ↘ Accompagnement individuel et collectif (démarches administratives, accès aux droits, projet professionnel, animations collectives) ↘ Outils de développement territorial ↘ Effectif salarié permettant un positionnement sur divers dispositifs complémentaires (Services logements, logements chez l'habitat, offre locative itinérante (Tiny House)) ↘ Maillage du territoire par des solutions de logements en diffus grâce à des dispositifs de type foyers soleil en lien avec les bailleurs sociaux qui peuvent mettre à disposition une partie de leur parc en gestion par des associations Habitat Jeunes ↘ Calibrage du nombre de places adapté au contexte territorial rural ↘ Grande mixité des publics ↘ Montage et organisation permettant l'accueil de séjours fractionné ↘ Gestion de la vacance durant les périodes scolaires grâce à la mixité ↘ Modèle économique viable (partenariat de réservation avec les organismes de formation)	↘ Investissement important dont une part importante en subventions ↘ Opportunités foncières/immobilières à trouver ↘ Volonté politique ↘ Acceptation du projet par la population avoisinante ↘ Il faut un gestionnaire avec une résidence principale ↘ Réglementation liée à l'agrément, plus contraignante que pour une structure principale au regard de la distance (services identiques à la résidence principale) ↘ Nécessite une organisation et gestion particulière du planning de réservation ↘ Forte affluence durant les périodes scolaires	↘ Association gestionnaire d'Habitat Jeunes/CLLAJ/ML/CCAS ↘ Association gestionnaire ↘ Bailleurs sociaux/Opérateurs privés ↘ Acteurs de la formation et entreprises	↘ Etat, Région, Département, CAF, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social) Fondations, Action Logement

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Développer une offre en habitat léger

Habitat de type chalet bois mobile à haute performance écologique (bois, isolation naturelle, toilettes sèches, etc.) placée sur remorque et facilement transportable selon ses caractéristiques techniques d'encombrement pour aller au plus près de l'emploi, de la formation, du stage.

Avantages	Points de vigilance	Pilote(s) éventuel(s)	Acteurs/Partenaires impliqués
↘ Maillage territorial élargi (déplacement de la Tiny House selon les besoins) ↘ Un dispositif répondant aux besoins ponctuels sur des territoires ruraux peu couverts en solutions logement. ↘ Accompagnement individuel et collectif (démarches administratives, accès aux droits, projet professionnel, animations collectives) ↘ Possibilité d'éligibilité aux APL foyer ↘ Coût de production inférieur en comparaison à un petit logement en résidence RS-FJT	↘ Cadre réglementaire flou ↘ Nécessité d'une autorisation d'urbanisme ↘ Nécessité d'un terrain viabilisé ↘ La question de l'éligibilité aux aides APL ↘ La question du coût du démantèlement, du transport et de la maintenance ↘ .La réglementation en vigueur (PLU,PLUI)	↘ Association gestionnaire d'Habitat Jeunes	↘ Etat, Région, Département, CAF, EPCI, Communes, Bailleurs (privé/social), Fondations, Action Logement

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

IV.2. Présentation du modèle Habitat Jeunes

En favorisant l'accès rapide et facile à un logement à proximité des zones d'emploi et de formation, le projet Habitat Jeunes facilite la mobilité des jeunes de 16 à 30 ans. Des services peuvent également être proposés aux acteurs économiques locaux : tiers lieux, espaces numériques, location de salles, restauration... De plus, fidèle à sa vocation d'éducation populaire, les Habitats Jeunes accompagnent les jeunes de manière individuelle et collective, avec la mise en place d'activité socio-éducatives dans divers domaines : économie sociale et solidaire, culture, loisirs, citoyenneté. Les RS-FJT ont pour ambition d'aider les jeunes dans le démarrage de leur vie d'adulte, non seulement en leur donnant accès à un logement, mais aussi en concourant à leur émancipation et au développement de leur autonomie. Ainsi, les projets socio-éducatifs se construisent autour de quatre grandes thématiques éducatives :

L'autonomie sociale et économique : aider les résident·e·s à mobiliser leurs propres ressources et celles de leur environnement, pour répondre à leurs besoins et avancer dans leurs projets.

Le logement : accompagner les résident·e·s dans la gestion de leur logement et l'accès au logement autonome.

La vie sociale et la citoyenneté : favoriser l'ouverture à l'autre et le développement du pouvoir d'agir des résident·e·s.

Le développement et l'épanouissement de la personne : valoriser les potentiels, favoriser l'épanouissement des résident·e·s, leur bien-être et leur ouverture sur le monde.

IV.3. Méthodologie utilisée pour l'estimation du nombre de places Habitat Jeunes nécessaires

Selon les territoires analysés, et quelque soit la strate étudiée (départementale, agglomération, communale), il est possible, en fonction d'un certain nombre de paramètres, de préciser un volume de places Habitat Jeunes à projeter s'appuyant sur une méthodologie claire basée selon une grille d'analyse suivante.

Afin d'évaluer finement les besoins en logements pour les jeunes, la matrice suivante intègre dans le calcul des éléments chiffrés issus de la concertation, des entretiens et questionnaires auprès des établissements de formations.

Ainsi, la grille d'analyse s'appuie sur 4 indicateurs afin d'avoir une estimation du besoin à l'échelle des 18 EPCI. Enfin, une fois les estimations projetées, afin de se rapprocher au plus près du besoin réel, les places existantes seront retranchées du total du besoin évalué.

Afin de venir compléter le calibrage projeté de logements en résidence Habitat Jeunes sur chacun des EPCI du département des Landes, nous proposons également des préconisations. Ces dernières tiennent compte à la fois du niveau de tension observé, matérialisé par la matrice ci-dessus, mais également de la typologie du territoire (polarisant, littoral ou encore rural). Ainsi, pour chaque EPCI étudié des fiches actions seront proposées pour répondre aux besoins ci-dessous. Chaque préconisation fait l'objet d'un état des lieux des avantages et inconvénients, avec pour chacune d'elles, les parties prenantes à mobiliser ainsi que les pilotes associés.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

IV.4 Évaluation des besoins des jeunes de moins de 30 ans en matière de logement temporaire et d'accompagnement

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	Jeunes actifs (hors apprentis) réalisant des trajets domicile travail de plus de 50km (25 km - aller/25 km - retour). Les flux équivalents à NC (non comptabilisés) représentent des flux inférieurs à 10 salariés, non pris en compte pour des raisons de fiabilité statistique.
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	Jeunes à la rue/hébergés de manières précaires chez un tiers/en recherche de logement ou en difficultés dans leur logement
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	Jeunes sans logement, en hébergement (CHRS, RS-FJT, etc), ou chez un tiers (famille hors parents, amis)
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	Les jeunes en alternance au sein d'une entreprise Landaise (résidant à +100km)
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	Ce paramètre n'est pas comptabilisé dans l'estimation du besoin.
TOTAL	**TOTAL**
Offre existante	Résidences sociales-FJT + Article 109 de la loi Elan + Logements étudiants
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**TOTAL**

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
RS-FJT : Résidence Sociale - Foyer Jeunes Travailleurs

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Cartographie globale des préconisations sur le dépatement des Landes

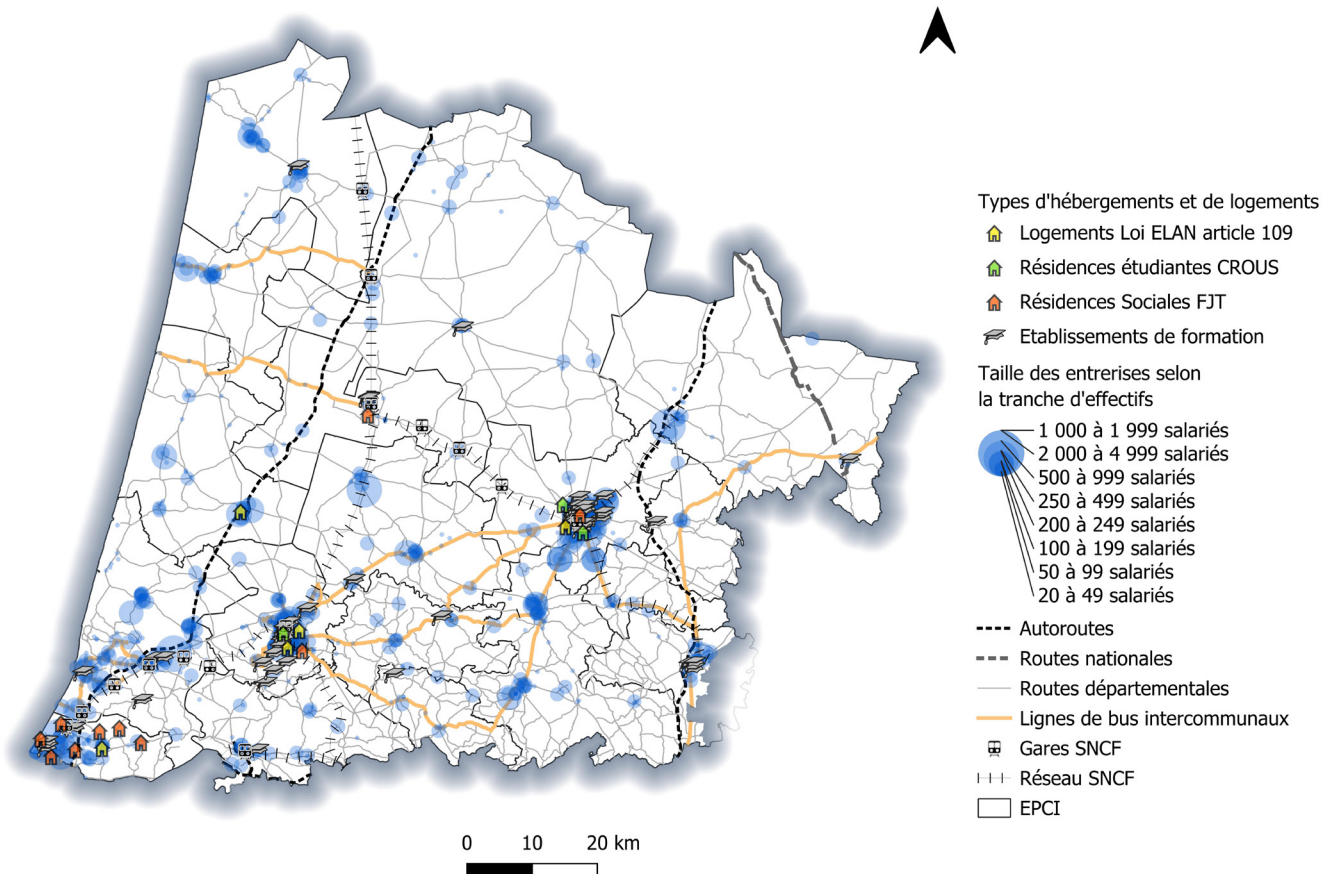

Sources : Open data SNCF, Export Excell Région, Route 500 2023, SIREN 2023, DDTM, DDETS, CROUS, INSEE BPE2023,
Réalisation : URHAJ NA

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CA DU GRAND DAX

15 à 19 ans : 3028 jeunes
20 à 24 ans : 2827 jeunes
25 à 30 ans : 2600 jeunes
15 à 30 ans : 8355 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	264
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	55
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	238
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	540
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	443
TOTAL	**1097**
Offre existante	167
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**930**

Projet en gestation

L'agglomération du Grand Dax accueille actuellement 1500 étudiants. L'ouverture prochaine d'un campus doit faire évoluer à la hausse ce volume de 1000 étudiants. Un projet de création de logements à destination des jeunes porté par la MFR de Oeyreluy est en cours.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer l'offre de logements en résidence Habitat Jeunes	Habitat Jeunes La maison du Logement, MFR Dax-Oeyreluy
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ CHRS Jeunes, Résidence Sociale Habitat Jeunes (co-montage avec CFA réservataires), Mobilisation des chambres du CROUS dans le cadre de l'article L.634-12-1 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) issu de la loi 3DS du 21/02/2022	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CA du Grand Dax

Etat des lieux (constats)	Piste d'actions
↘ Concurrence sur les petits logements de type AirBnb et des locations réalisés par les curistes ↘ Un besoin important de logements abordables pour les jeunes salariés précaires qui représentent environ 80 000 contrats ↘ Développement de l'offre de formation du supérieur en cours ↘ Insuffisance de l'offre de logements adaptés ↘ Souhait des collectivités de développer leur connaissance concernant le besoin en logement des jeunes ↘ Les loyers pour une location classique (dans le parc libre ou privé) sont compris entre 500 € et 600€ pour un logement de 20 à 25m². ↘ La problématique du AirBnb qui retire du marché des petits logements pour étudiants ↘ Mobilisation des chambres CROUS pour les jeunes (hors étudiants) rendus compliquée en raison de la temporalité allant du 1er Janvier au 15 Août (Article L.634-12-1 du CCH issu de la loi 3DS du 21/02/2022)	↘ Solutions ponctuelles pour des jeunes (en rupture familiale, sortants d'ASE, MNA, CEJ-R) ↘ Un potentiel projet en lien avec le LEADER (une friche) : logements jeunes, médiathèque, FAB-LAB, commerce ↘ Signature d'une convention entre XL Habitat et le le Lycée de Borda visant à offrir un hébergement pour les apprentis en restauration du CFA de Sablon ↘ Création d'un guichet unique de type service logement recensant les offres d'hébergement ainsi que les aides aux logements associées ↘ Création d'une offre RS-FJT de logements en séjours fractionnés afin de s'adapter au mieux aux profils des apprentis ↘ Projet de rénovation d'une aile du bâtiment de la MFR de Oeyreluy en une structure de type Habitat Jeunes afin d'accueillir des jeunes de 18-29 ans. Création d'un partenariat avec un bailleurs privé disposant de gîtes et les OPCO afin de faire profiter aux jeunes des aides à la nuitée et repas

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Etat des lieux (constats) - suite	Piste d'actions - suite
↘ 80 logements gérés par le CROUS. Le taux de pression public étudiant est faible : 2,92, soit 3 demandes pour 1 attribution ↘ Les Organismes de formation identifient des difficultés en matière d'accueil des jeunes ultramarins, des étrangers et de manière générale, des jeunes du département en raison des internats trop petits associé au manque d'hébergement les week-ends ↘ Les jeunes alternants réalisant leur contrat de formation par alternance au sein de l'EPCI éprouvent des difficultés à trouver une offre d'hébergement répondant à la problématique de double résidence et de séjours fractionnés incluant les week-ends ↘ Le développement prochain de nombreuses formations va induire une croissance des étudiants devant trouver à se loger à proximité amenant le volume d'étudiants de 1500 à près de 2500 dans les prochaines années. La nécessité est donc de venir répondre à ce besoin par le développement d'une offre de logements abordable	↘ Le Grand Dax réfléchi à la création d'un guichet unique (de type Maison des étudiants) centralisant les demandes de logements de la part des étudiants et l'observation du volume de ces publics qui pourrait être intégré au sein d'un service logement via la création d'un CLLAJ ↘ Ce qui ressort c'est la double résidence des alternants. Cet accueil assuré par la Maison du logement est indispensable mais génère une vacance structurelle (courts séjours fractionés) en partie pris en charge par la CAF ↘ Le CCH prévoit du 1 er janvier au 15 août de loger des jeunes non étudiants prioritaires (L631-12-1 Loi 3DS)

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CA MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

20 à 24 ans : **2848 jeunes**
25 à 30 ans : **3125 jeunes**
15 à 30 ans : **9321 jeunes**

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	415
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	32
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	431
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	40
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	411
TOTAL	**918**
Offre existante	237
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**681**

Projet en gestation

Un projet de résidence étudiante conventionnée (hors CROUS) est en cours de conception à Mont-de-Marsan (53 logements - ouverture prévisionnelle en 2027) réalisée pour le compte du bailleur Domofrance, anciennement Clairsienne.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Habitat Jeunes CCAS de Mont-de-Marsan + Association Laique LISA LE PRADO, Mission Locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ CHRS Jeunes, Résidence Sociale Habitat Jeunes (co-montage avec CFA réservataires), Mobilisation des chambres du CROUS dans le cadre de l'article L.634-12-1 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) issu de la loi 3DS du 21/02/2022	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CA Mont-de-Marsan Agglomération	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Développement de filières de formation (ouverture prochaine d'une école de management-Kedge) dans le supérieur sans plans associés pour la création de logements supplémentaires + manque de structures d'hébergement pour jeunes en rupture familiale éloignés du travail et de l'insertion pour lesquels il n'existe pas de CHRS jeune dédié ↘ Peu de logements disponibles sur le bassin d'emploi pour les jeunes non mobiles et besoins accrus d'accompagnement pour les jeunes apprentis dans leur recherche de logements	↘ Besoin avéré en matière d'hébergement spécifiquement dédié qui nécessiterait le développement d'un CHRS ↘ Développer le logement en diffus géré par les acteurs locaux de l'habitat pour les jeunes

CA Mont-de-Marsan Agglomération	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ L'offre d'hébergement d'urgence est concentrée au cœur de la ville privant les jeunes d'une mobilité au cœur de l'intercommunalité et bien au delà ↘ Volume important de contrats précaires pour lesquels il est nécessaire de proposer une offre adéquate en matière de logements abordables	↘ Renforcer et encourager la mobilité résidentielle des jeunes ↘ Production de logements de petites typologies, à des conditions souples pour l'entrée et la sortie, à des loyers abordables et disposant de l'accompagnement individuel et collectif

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

15 à 19 ans : 3337 jeunes
20 à 24 ans : 2239 jeunes
25 à 30 ans : 2990 jeunes
15 à 30 ans : 8567 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	112
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	49
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	88
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	104
SOUS-TOTAL	**353**
TOTAL* Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	**381**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**381**

Projet en gestation

Projet de résidence jeunes actifs sur Capbreton de 11 logements. Réflexion en cours concernant la création d'une offre de logements dédiés aux jeunes notamment en lien avce le développement de formations à Soustons.

*** Dans le cas de la CC de Maremne Adour Côte-Sud, nous constatons que la demande satisfaite est supérieure au besoin estimé dans le cadre de cette étude. Aussi, nous avons fait le choix de prendre en considération le besoin issu des demandes en logements locatifs sociaux des moins de 30 ans.**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Habitat Jeunes Sud Aquitaine, Habitat Jeunes Maison du Logement, SOLIHA
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC Maremne Adour Côte Sud	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Création d'un campus de sur des cursus allant de bac +3 à bac + 5 liés à l'économie du sport, à l'événementiel, au commerce notamment dont il est nécessaire d'y associer une offre nouvelle de logement à destination des jeunes en formation ↘ Entreprise Bonduelle : entreprises du secteur de l'agroalimentaire : difficultés de recrutement lié au déficit de logements adaptés aux besoins des jeunes. La problématique du logement des saisonniers est par ailleurs présente. L'entreprise a même du se résoudre à fermer une ligne de production, conséquence du manque de main d'œuvre en volume suffisant sur le territoire	↘ Projet de colocation étudiante avec et de logements étudiants et saisonniers

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DU SEIGNANX

20 à 24 ans : 1180 jeunes
25 à 30 ans : 1209 jeunes
15 à 30 ans : 4204 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	10
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	37
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	129
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	24
SOUS -TOTAL	**200**
TOTAL* des Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	**515**
Offre existante	201
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**314**

*** Dans le cas de la CC du Seignanx, nous constatons que la demande satisfaite est supérieure au besoin estimé dans le cadre de cette étude. Aussi, nous avons fait le choix de prendre en considération le besoin issu des demandes en logements locatifs sociaux des moins de 30 ans.**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Habitat Jeunes Sud Aquitaine
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Résidence RS-FJT (co'montage avec CFA réservataires) ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC du Seignanx	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Nombre de places insuffisantes au regard du nombre de demandes enregistrées par l'association Habitat Jeunes de Tarnos – Manque de fluidité dans le parcours résidentiel des jeunes (accès logement autonome) entrainant un problème de rotation (allongement de la durée d'hébergement en raison des tensions éprouvées sur le marché immobilier local.) ↘ Problème des alternants en lien avec Safran et Turboméca (secteur aéronautique) et jeunes qui renoncent à poursuivre leurs études ↘ Les saisonniers ne parviennent pas à trouver de quoi se loger dans de bonnes conditions	↘ Développement de solutions logements jeunes de type Habitat Jeunes ↘ Gestion des risques de vacance liées à l'accueil de publics alternants et de leurs accompagnements via des moyens suffisants – Complémentarité des publics et articulation des solutions logements (lycéens, apprentis et saisonniers) ↘ Souligner les petits revenus et leurs solvabilisations de formules avec redevances inculses et APL revalorisée ↘ XI habitat : développement d'une RHVS de 20 places (toute tranche d'âge).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC CÔTE LANDES NATURE

15 à 19 ans : 509 jeunes
20 à 24 ans : 322 jeunes
25 à 30 ans : 450 jeunes
15 à 30 ans : 1281 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	33
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	2
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	6
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	108
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	26
TOTAL	**149**
Offre existante	6
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**143**

Projet en gestation

Projet de création d'une structure de 7 logements sur Léon avec une salle partagée pour des apprentis, stagiaires.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Habitat Jeunes du Bassin d'Arcachon, Mission Locale, CCAS, La plateforme Nomad', Smalah
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC Côtes Landes Nature	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ La Smalah met en oeuvre un cursus de formation dans lequel 82 jeunes en formation sont positionnés et pour lesquels le logement est une problématique. À tel point qu'ils sont contraints de repositionner certaines formations sur d'autres temporalités afin de permettre une facilité d'accès aux logements pour ses stagiaires afin de ne pas les mettre en concurrence avec les saisonniers. Pour autant, étant donné le faible volume des biens en location et le coût prohibitif de ceux-ci, le logement reste une véritable problématique	↘ Projets de création de 7 logements sur la commune de Léon

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DES GRANDS LACS

15 à 19 ans : 1433 jeunes
20 à 24 ans : 849 jeunes
25 à 30 ans : 1106 jeunes
15 à 30 ans : 3388 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	0
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	12
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	67
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	42
TOTAL	**121**
Total* Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	**161**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**161**

*** Dans le cas de la CC des Grands Lacs, nous constatons que la demande satisfaite est supérieure au besoin estimé dans le cadre de cette étude. Aussi, nous avons fait le choix de prendre en considération le besoin issu des demandes en logements locatifs sociaux des moins de 30 ans.**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Habitat Jeunes du Bassin d'Arcachon, Mission Locale, CCAS, SOLIHA
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Développement d'une résidence hôtelière à vocation sociale	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC des Grands Lacs	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ De moins en moins de jeunes ayant le niveau Bac poursuivent des études supérieures ↘ L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC), basée sur aérodrome de Biscarrosse bénéficie de 10 logements sans Kitchenettes afin de loger les stagiaires en formation ↘ Concurrence entre saisonniers et touristes pour l'accès au logement. Certaines entreprises ont des besoins intenses et soudains pour lesquels ils peinent à répondre aux besoins en matière de logement	↘ Soliha exploite l'été le lycée de Parentis-en-Born en vue d'accueillir les saisonniers. Nous ne pouvons cependant pas présager de la pérennité de ce dispositif innovant dans les années à venir ↘ Une reflexion est en cours pour développer des projets de type RHVS et RS-FJT sur le terrtitoire de la Communauté de Communes (accueil saisonniers, alternants, jeunes rencontrant des problématiques socio-professionnelles) ↘ Aide de la collectivité à la rénovation des logements pour location à l'année

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC D'AIRE SUR ADOUR

15 à 19 ans : 587 jeunes
20 à 24 ans : 380 jeunes
25 à 30 ans : 497 jeunes
15 à 29 ans : 1464 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	81
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	37
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	9
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	25
TOTAL	**127**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**127**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CCAS, Mission Locale, SOLIHA
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC d'Aire-sur-l'Adour	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Problématique de logement pour les jeunes mineurs en alternance ou apprentissage sans moyen de locomotion. Manque d'accès à l'information sur les aides et dispositifs ↘ Parc de logements locatifs peu adapté pour les jeunes (trop grands) ↘ Loyers trop élevés ↘ Problématique liée à la mobilité des jeunes salariés ou en formation	↘ La MFR d'Aire propose des logements aux travailleurs saisonniers et stagiaires d'autres établissements afin que ces derniers puissent se rapprocher des employeurs ou maitre de stage qui pourraient proposer des logements ↘ Plan de mobilité à l'étude ↘ La MFR d'Aire-sur-Adour déploie une navette depuis la gare de Mont-de-Marsan (engagement de l'équipe pédagogique) ↘ Hébergement chez l'employeur, convention à signer entre les organismes tout en proposant un nécessaire renforcement de la coordination entre les acteurs économiques et de la formation ↘ Mise en place de logement social de droit commun en vue de combler la forte demande des employeurs

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DE MIMIZAN

15 à 19 ans : 513 jeunes
20 à 24 ans : 393 jeunes
25 à 30 ans : 469 jeunes
15 à 30 ans : 1375 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	33
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	34
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	24
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	12
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	60
TOTAL	**103**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**103**

Projet en gestation

Projet de RS-FJT sur Mimizan de 25 logements à destination des jeunes et saisonniers.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	La Smalah, CCAS, Mission locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement d'une résidence hôtelière à vocation sociale	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC de Mimizan	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Problématiques de logements pour les jeunes en formations sur le territoire en concurrence avec les locations touristiques	↘ Réflexion autour d'un projet mixant les profils de jeunes (en formation, saisonniers, décohabitation, en situation de problématiques socioprofessionnelles)

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DU PAYS TARUSATE

15 à 19 ans : 867 jeunes
20 à 24 ans : 533 jeunes
25 à 30 ans : 721 jeunes
15 à 30 ans : 2121 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	84
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	35
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	12
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	40
TOTAL	**131**
Offre existante	40
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**91**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CIAS, Mission Locale, SOLIHA
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (de type Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC du Pays Tarusate	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Commune dotée d'un bassin d'emploi important qui a des difficultés à loger les salariés	↘ Dispositif innovant à Rion-des-Landes avec participation employeurs visant à répondre aux besoins en logement temporaire des jeunes dont la gestion locative est assurée par l'agence immobilière sociale Soliha

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DE CHALOSSE TURSAN

15 à 19 ans : 1322 jeunes
20 à 24 ans : 843 jeunes
25 à 30 ans : 999 jeunes
15 à 30 ans : 3165 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	23
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	35
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	17
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	37
TOTAL	**75**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**75**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CCAS, Mission Locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA. ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC Chalosse Tursan	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Logements en zones rurales pour lesquels les grandes typologies ne sont pas adaptées aux besoins des jeunes ↘ Difficultés d'accès des jeunes aux logements locatifs sociaux ↘ Problématique de mobilité au sein des territoires ruraux en dehors des pôles d'attractivité ↘ « Dès qu'on sort des pôles, il est impossible de se déplacer »	↘ Le logement itinérant peut-être une solution ↘ Co-location intergénérationnelle ↘ Projet de transformation d'un ancien EPHAD en une structure mixte de type résidence autonomie et RS-FJT ↘ Développer le dispositif de chauffeur bénévole de l'association Roulons Solidaires pour palier aux problématiques des mobilités ↘ Développer la Tiny house sur des territoires plus excentrés pour limiter les mobilités

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC CŒUR HAUTE LANDES

15 à 19 ans : 755 jeunes
20 à 24 ans : 543 jeunes
25 à 30 ans : 625 jeunes
15 à 30 ans : 1923 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	21
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	8
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	32
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	10
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	37
TOTAL	**71**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**71**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CIAS, Mission Locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC Cœur Haute Landes	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Problématique du logement saisonnier ↘ Peu de petits logements : 80% de logements de type T5 contre 10% de petites typologies ↘ Necessité de disposer d'un permis de conduire et d'un moyen de locomotion motorisé ↘ Problématique de mobilité au sein des territoires ruraux en dehors des pôles d'attractivité	↘ Expérience d'habitat inclusif (intermédiation locative par la Mission Locale) menée sur la commune de Sabres mise en place d'un parc de voiture en location à intégrer et valoriser ↘ Six jeunes adultes de 22 à 35 ans, aux handicaps différents, ont emménagé en maison inclusive, en colocation avec l'association Casa dos Landès ↘ Projet d'acquisition d'un foncier en vue de réaliser une résidence pour les étudiants de Bordeaux en lien avec la gare ↘ Développer la Tiny house sur des territoires plus excentrés pour limiter les mobilités

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DU PAYS MORCENAIS

20 à 24 ans : 282 jeunes
25 à 30 ans : 351 jeunes
15 à 30 ans : 1102 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	26
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	8
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	29
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	3
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	15
TOTAL	**66**
Offre existante	11
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**55**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Mission Locale, CIAS (Résidence Lucie Aubrac) SOLIHA
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC du Pays Morcenais	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Problématique du logement saisonnier ↘ Lycéens/étudiants : Les étudiants inscrits au sein du cursus BTS et CAP sont logés au sein de l'internat fermé le week-end ↘ Peu de petits logements et des logements locatifs sociaux parfois dégradés	↘ Réflexion à mener quant à la capacité de développer l'offre actuelle du CIAS sur le territoire

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

15 à 19 ans : 1279 jeunes
20 à 24 ans : 725 jeunes
25 à 30 ans : 811 jeunes
15 à 30 ans : 2815 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	14
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	18
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	9
TOTAL	**41**
Total* Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	**52**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**41**

Projet en gestation

Développement d'une RHVS de 20 places en lien avec XL Habitat sur la commune de Peyrehorade destinée à accueillir les saisonniers agricoles quel que soit l'âge de ceux-ci.

*** Dans le cas de la CC Pays d'Orthe et Arrigans, nous constatons que la demande satisfaite est supérieure au besoin estimé dans le cadre de cette étude. Aussi, nous avons fait le choix de prendre en considération le besoin issu des demandes en logements locatifs sociaux des moins de 30 ans.**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Mission Locale, CCAS
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC du Pays d'Orthe et Arrigans	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Peu de logements de petites typologies ↘ Problématique de logement du secteur agricole (Maïs, Kiwi)	↘ À Peyrehorade, une piste d'action via l'Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat (OPAH), vise à accompagner la rénovation auprès des propriétaires bailleurs afin qu'ils conventionnent leurs logements en contrepartie des aides octroyées par l'ANAH ↘ Création sous maitrise d'ouvrage XL Habitat d'une RHVS d'intérêt général dont la gestion sera assurée par l'association "Le Relais Saisonnier d'Orthe et Arigan" sur un terrain acquis par la Communauté de Communes par l'intermédiaire de l'EPFL dotée de 20 logements

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC LANDES D'ARMAGNAC

15 à 19 ans : 516 jeunes
20 à 24 ans : 307 jeunes
25 à 30 ans : 394 jeunes
15 à 30 ans : 1217 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	10
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	18
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	3
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	8
TOTAL	**31**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**31**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CCAS, Mission Locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC des Landes d'Armagnac

Etat des lieux (constats)	Piste d'actions
↘ Jeunes en BPJEPS (formation ou alternance) qui recherchent des logements occasionnels ↘ Les logements disponibles sont de grande typologies et ne correspondent pas aux besoins des jeunes sur le territoire ↘ Mise en place de campings sauvages (logement saisonnier) ↘ «Le service de mobilité fonctionne dès lors qu'on est à proximité d'une centralité. Les territoires ruraux perdent en attractivité ↘ « Dès qu'on sort des pôles, il est impossible de se déplacer » ↘ Problématique de mobilité au sein des territoires ruraux en dehors des pôles d'attractivité	↘ Nécessité d'encadrer les solutions de type campings ↘ Réflechir à des solutions pour loger les saisonniers ↘ Entreprises Aqualande et salariés intérimaires et CDI qui ne trouvent pas à se loger sur place. D'où la nécessité de produire des logements locatifs sociaux ou de créer des solutions dédiées aux jeunes pour éviter le camping sauvage ↘ Développer la Tiny house sur des territoires plus excentrés pour limiter les mobilités

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC TERRE DE CHALOSSE

15 à 19 ans : 965 jeunes
20 à 24 ans : 592 jeunes
25 à 30 ans : 697 jeunes
15 à 30 ans : 2254 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	0
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	25
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	4
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	7
TOTAL	**29**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**29**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CIAS, Mission Locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Retours des acteurs de terrain des ateliers thématiques : Emploi - Formation - Logement

CC Terres de Chalosse	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Présence d'un internat géré par le lycée professionnel agricole	↘ Développer le logement pour les jeunes via la disposition réglementaire de l'article 109 de la loi ELAN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS

15 à 19 ans : 398 jeunes
20 à 24 ans : 233 jeunes
25 à 30 ans : 271 jeunes
15 à 29 ans : 902 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	0
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	9
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	1
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	3
TOTAL	**10**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**10**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CIAS, Mission Locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DU PAYS GRENADOIS

15 à 19 ans : 383 jeunes
20 à 24 ans : 264 jeunes
25 à 30 ans : 342 jeunes
15 à 30 ans : 989 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	0
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	4
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	3
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	6
TOTAL	**7**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**7**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	Mission Locale,CCAS
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA. ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

CC DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS

15 à 19 ans : 330 jeunes
20 à 24 ans : 193 jeunes
25 à 30 ans : 237 jeunes
15 à 30 ans : 761 jeunes

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	0
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	0
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	4
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	1
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	4
TOTAL	**5**
Offre existante	0
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**5**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Préconisations

Solution logement envisagée	Acteurs présents sur le territoire
Développer une offre de résidence sociale Habitat Jeunes	CCAS, Mission Locale
Développer une offre complémentaire à la résidence sociale Habitat Jeunes de type foyer soleil en diffus	
Développement d'un service logement : ↘ Bourse aux logements ↘ Intermédiation locative parc (privé/public dont logements communaux) + bail glissant ↘ Permanences Accueil Information Orientation à décliner sur les communes structurantes de l'EPCI où les besoins sont les plus présents ↘ Agence Immobilière à Vocation Sociale en lien avec l'opérateur SOLIHA ↘ Développement de la Chambre chez l'habitant ↘ Flécher le logement du parc social pour les jeunes (Article 109 de la loi ELAN) ↘ Offre locative intinérante (Tiny House)	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Calibrage du nombre de places Habitat Jeunes

	Territoire
	Descriptif de la donnée
Besoin de logements des jeunes salariés de 15-29 (Source : INSEE - MOBPRO 2021)	990
Jeunes en problématiques de logement (Source : Prévention spécialisée 2024)	139
Jeunes accompagnés par la Mission Locale (Source : Rapport d'Activité Mission Locale 2023)	927
Jeunes en formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et étudiants (dans les cas de Mont-de-Marsan et Dax) (Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine 2022) hors apprentis	763
Demandes insatisfaites des moins de 30 ans dans le parc social en 2024	2819
TOTAL	**3928 ***
Offre existante	662
Total du besoin après déduction des places existantes (RS-FJT et autres dispositifs)	**3 266**

*dont 1 109 des demandes insatisfaites du parc social de la CC du Seignanx, la CC de Maremne-Adour-Côte-Sud, CC des Grands Lacs et de la CC Pays d'Orthe et Arrigans.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Bénéficiaires de -30 ans des aides au logement en 2022

Territoire	Bénéficiaires aide au logement < 30 ans	Bénéficiaires aide au logement < 30 ans 2	Bénéficiaires aide au logement < 30 ans 3	locataire parc privé < 30 ans	locataire parc privé < 30 ans3	locataire parc privé < 30 ans4
Les Landes	5 515	4 595	-920	4 478	3 704	-774
CC D'AIRE-SUR-L'ADOUR (complet)	177	152	-25	148	138	-10
CC DES Landes D'ARMAGNAC	63	41	-22	52	38	-14
CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	163	104	-59	135	87	-48
CC TERRES DE CHALOSSE	105	77	-28	88	69	-19
CC CHALOSSE TURSAN	165	111	-54	154	99	-55
CC COEUR HAUTE LANDE	124	94	-30	74	58	-16
CC DE MIMIZAN	103	72	-31	84	47	-37
CC DU SEIGNANX	355	300	-55	196	167	-29
CA DU GRAND DAX	1 524	1 352	-172	1 257	1 121	-136
CC DU PAYS MORCENAIS	100	74	-26	63	44	-19
CC DU PAYS TARUSATE	140	87	-53	115	75	-40
CC DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	44	31	-13	40	30	-10
CA Mont-de-Marsan AGGLOMERATION	1 530	1 361	-169	1 294	1 112	-182
CC DU PAYS GRENADOIS	70	36	-34	57	34	-23
CC COTE Landes NATURE	84	63	-21	63	51	-12
CC MAREMNE ADOUR COTE SUD	548	441	-107	476	365	-111
CC DES GRANDS LACS	197	186	-11	160	156	-4
CC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS	41	25	-16	35	23	-12

Source : CAF 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Locataires APL du parc public entre 2019 et 2022

Territoire	Locataires parc public < 30 ans	Locataires parc public < 30 ans	Locataires parc public < 30 ans
Les Landes	659	624	-35
CC D'AIRE-SUR-L'ADOUR (complet)	24	14	-10
CC DES Landes D'ARMAGNAC	5	NS	0
CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	13	6	-7
CC TERRES DE CHALOSSE	13	6	-7
CC CHALOSSE TURSAN	7	10	3
CC COEUR HAUTE LANDE	25	14	-11
CC DE MIMIZAN	17	25	8
CC DU SEIGNANX	65	55	-10
CA DU GRAND DAX	192	179	-13
CC DU PAYS MORCENAIS	16	16	0
CC DU PAYS TARUSATE	18	11	-7
CC DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC Landais	NS	NS	0
CA Mont-de-Marsan AGGLOMERATION	164	183	19
CC DU PAYS GRENADOIS	NS	NS	0
CC COTE Landes NATURE	7	NS	0
CC MAREMNE ADOUR COTE Sud	57	67	10
CC DES GRANDS LACS	31	30	-1
CC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS	NS	NS	0

Source : CAF 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Revenus disponibles annuels des jeunes de - de 30 ans selon les déciles en 2020 par EPCI

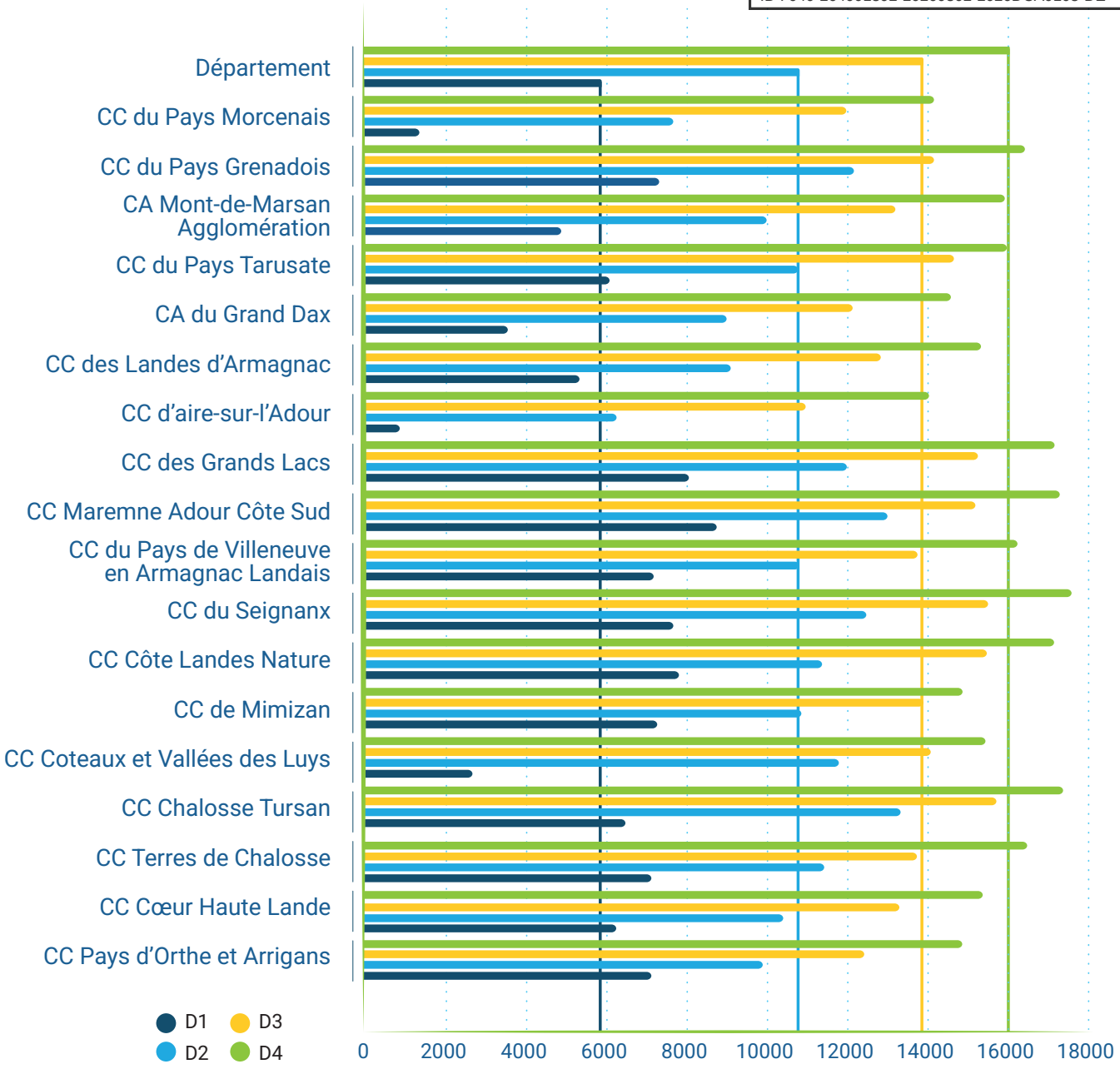

Source : Filosofi 2020

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Ateliers thématiques Formation-Logement

Département	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
Problématiques de l'accueil des lycéens, apprentis, saisonniers sur le territoire	Mobiliser fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour les alternants
A Mont-de-Marsan et Dax le taux d'occupation des résidences sociale Habitat Jeunes est de 85%	Création de places d'urgences à destination des jeunes en parcours PEC au sein des résidences Habitat Jeunes ou dans d'autres établissements
Situation problématique pour les bénéficiaires de la Protection Internationale sans solutions	Projet à Anglet de création d'une résidence étudiante et RJA permettant la possibilité de proposer des espace co (modèle soutenable via loyer PLS)
Problématique de démarrage des sessions de formation faute de solutions d'hébergement couplé aux rémunérations trop fables pour payer un loyer	Nouvelle plateforme SIAO nommée Plateforme Départementale
Manque de places en RS-FJT, pour lesquels les délais d'attente peuvent être long	Développement du logement chez l'habitant
Difficulté à répondre à une demande de logement en urgence	Développement de chambres particulières/ studios indépendants au sein des internats
Souhait des jeunes en formation de disposer d'un logement autonome avec peu de collectif sans avoir à retourner chez les parents	Il existe le fonds social de formation, cependant les critères sont contraignants puisqu'il se base notamment sur le foyer fiscal des parents
Augmentation du nombre de jeunes avec des orientations maison départementale pour les personnes handicapées qui ne sont pas pris en charge par les structures spécialisées	Développer une plateforme centralisant les places disponibles
Situations complexes d'éloignement subie du territoire pour un besoin d'hébergement d'urgence occasionnant une rupture de formation, d'emploi, de ces jeunes suivis dans le cadre du plan emploi compétence (PEC), qui se retrouvent ainsi en rupture avec des publics de « rue »	Convaincre les bailleurs privés touristiques d'adapter les baux aux jeunes quitte à combler le reliquat et reste à charge
Comment mettre en œuvre la possibilité d'un hébergement chez l'habitant avec un listing des personnes ? (Loger par exemple les saisonniers MNS de Mai à Septembre ou encore des alternants sur de courtes durées)	
Activité liée à la restauration (4 mois dans l'année), besoin d'hébergement (mise ne lien entre Pays et structure). Ouverture en septembre d'une école hotellière	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Département	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ La politique du logement d'abord n'est pas en adéquation avec le profil des certains jeunes pour lesquels un besoin d'accompagnement individuel est nécessaire. ↘ Sur la frange littoral, certains saisonniers sont contraints de dormir en tente faute de trouver de logements abordables. ↘ Il n'existe que 34 places en CHRS à l'échelle du département, principalement localisées dur Mont-de-Marsan et Dax. Ainsi certains jeunes refusent de quitter leur territoire de vie et se retrouvent à choisir entre mise à l'abri et emploi.	↘ Développer le logement chez l'habitant ↘ Création de places CHRS, maison relais, pension de famille. ↘ Besoin d'une offre de logements de courte durée afin de répondre aux formations de moins d'une semaine ↘ Développement d'une plateforme d'information sur les solutions de logements existantes par la création d'un CLLAJ par exemple

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Ateliers thématiques Mobilité-Logement

Département	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ L'offre de transports en commun n'est pas adaptée aux besoins du territoire et ne répond pas aux horaires décalés des jeunes actifs par le biais d'une amplitude horaire satisfaisante ↘ Les abords des routes ne sont pas suffisamment sécurisés pour les déplacement à vélo ou à pied ↘ Il existe des postes à pourvoir dans l'intérieur des terres pour lesquels les jeunes ne peuvent se positionner faute d'une offre de logements suffisante pouvant palier le manque de mobilité. ↘ Etudier les possibilités de financement de logement →DDTM : « Financer le logement dans un espace où on retrouve des services et diminuer le nécessité de mobilité » ↘ Certains saisonniers sont contraints de se rendre mobile depuis l'intérieur des terres faute de logement sur la côte ↘ Problématique de double résidence entre le lieu d'alternance et le lieu de scolarisation ↘ Ancrage au territoire ne facilite pas la mobilité des jeunes	↘ Plusieurs initiatives de covoiturages ↘ La Région doit revoir son offre de transports ↘ Développer une offre de logements à proximité des grosses entreprises du territoire ↘ Encourager l'obtention du permis grâce notamment aux auto-école solidaires, ou aux structures comme l'association landaise pour le perfectionnement des conducteurs débutants (ALPCD) ↘ Conventionner des logements considérés hors-normes pour permettre une installation temporaire du jeune sur le territoire ↘ Faciliter l'inscription aux dispositifs d'aides ↘ Campagne d'information à destination des jeunes dans les organismes de formation, entreprises, structures d'accompagnement ↘ Créer des CHRS jeunes décentralisé sur le Sud et Nord du département ↘ Développer les résidences Habitat Jeunes sur le territoire afin d'accompagner les jeunes dans leur mobilité professionnelle et résidentielle ou encore scolaire ↘ Places réservées dans les campings via des conventionnements ↘ Internat sur les lieux de formation avec des coûts adaptés à la durée de séjour ↘ Réfléchir au positionnement d'habitats mobiles sur des territoires ruraux afin de proposer aux jeunes ne souhaitant par quitter leur territoire une offre de logements disponible tout en proposant une solution de décohabitation tout en veillant à ne pas sur-calibrer le besoin

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 05/03/2026
ID : 040-264001892-20260302-2026DCA0108-DE

Communautés de communes rurales	
Etat des lieux (constats)	**Piste d'actions**
↘ Pour certains jeunes qui ne disposent pas du permis de conduire, la recherche d'un emploi est rendu particulièrement difficile conduisant à un cercle vicieux entre manque de ressources d'un côté, et accès à l'acquisition d'un véhicule à la suite de l'obtention du permis de conduire de l'autre	↘ Développer des dispositifs d'accompagnement à l'obtention du permis ainsi qu'à l'acquisition d'un véhicule